

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau
des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2015**



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2015	
I. Questions d'organisation	6
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives	6
III. Programmes de pays et questions connexes	12
IV. Évaluation	13
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
V. Déclaration du Directeur exécutif et contrôle	16
VI. Questions financières, budgétaires et administratives	21
VII. Programmes de pays et questions connexes	23
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VIII. Déclaration du Directeur exécutif	24
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	27
Annexe. Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	32
Deuxième partie. Session annuelle de 2015	
I. Questions d'organisation	37
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administrateur et examen de son rapport annuel	37
III. La problématique hommes-femmes au PNUD	41
IV. Rapport sur le développement humain	43
V. Programmes de pays et questions connexes	43
VI. Évaluation	44
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies.	49
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VIII. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel.	51

IX.	Évaluation	54
X.	Programmes de pays et questions connexes	56
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XI.	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel de la Directrice exécutive	57
	<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
XII.	Audit et contrôle internes	59
XIII.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	63
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2015	
I.	Questions d'organisation	67
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II.	Déclaration de l'Administratrice et dialogue structuré sur le financement.	67
III.	Questions financières, budgétaires et administratives	67
IV.	Engagements de financement pris à l'égard du PNUD	67
V.	Programmes de pays et questions connexes	73
VI.	Évaluation	74
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VII.	Déclaration du Directeur exécutif et dialogue structuré sur le financement : mise en œuvre de la procédure d'examen quadriennal complet	76
VIII.	Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	76
IX.	Questions financières, budgétaires et administratives	76
X.	Évaluation	83
XI.	Programmes de pays et questions connexes	85
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XII.	Déclaration de la Directrice exécutive et projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017	86
	<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
XIII.	Questions financières, budgétaires et administratives	88
XIV.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	90
XV.	Visites sur le terrain	91
XVI.	Questions diverses.....	92
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2015.	94
II.	Composition du Conseil d'administration en 2015.	126

Première partie

Première session ordinaire de 2015

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York du 26 au 30 janvier 2015**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 26 au 30 janvier 2015. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur direction éclairée et leur participation active aux travaux du Conseil en 2014. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2015 le Bureau suivant :

Président :	S. E. M. Fernando Carrera	(Guatemala)
Vice-Président :	M. Sahak Sargsyan	(Arménie)
Vice-Président :	S. E. M. Hiroshi Minami	(Japon)
Vice-Président :	S. E. M. Kelebone Maope	(Lesotho)
Vice-Président :	S. E. M. Durga Prasad Bhattarai	(Népal)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2015 (DP/2015/L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2014 (DP/2015/1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2015 (DP/2015/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2015.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2014 figurent dans le document DP/2015/2, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.

5. Dans sa décision 2015/6, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2015 :

Session annuelle de 2015	du 1 ^{er} au 12 juin 2015 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2015 :	du 1 ^{er} au 4 septembre 2015

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (accessible sur le site Web du Conseil d'administration), l'Administratrice a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement et leur appui tout au long de 2014 et a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2015. La session a été retransmise en direct par webémission et l'Administratrice a souligné dans un court métrage les travaux menés par le PNUD en 2014. Elle a mentionné dans des termes émouvants la triste disparition de l'ancien président du Conseil d'administration et Représentant permanent de la Suède, S. E. M. Mårten Grunditz, qui avait apporté un solide soutien au PNUD.

7. Dans sa déclaration, l'Administratrice a présenté le rapport sur l'appui budgétaire direct (2008-2014) (DP/2015/3), fondé sur les expériences menées par le PNUD au Burkina Faso et au Népal. Le PNUD affirmait que la fourniture d'un

appui budgétaire direct constituait une politique offrant une option importante dont il devait continuer de pouvoir disposer pour répondre à la demande d'un pays, sous réserve de garanties convenues contre les risques; il sollicitait l'approbation du Conseil d'administration pour continuer à suivre cette politique.

8. Revenant sur l'année 2014, l'Administratrice a mis l'accent sur les interventions du PNUD dans le domaine du relèvement précoce face aux crises de par le monde. Elle a parlé en particulier des activités du Programme en Syrie, où, dans le contexte du Plan de réponse stratégique de la Syrie, elles apportent des moyens d'existence d'urgence aux populations déplacées en se concentrant sur les plus vulnérables. Elle a souligné les travaux du PNUD en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Mali, en Ukraine et au Yémen dans des domaines variés tels que l'assistance électorale et les appuis à un dialogue politique inclusif, le maintien de l'ordre, la paix et la réconciliation, la justice et la gouvernance, le renforcement constitutionnel, la justice transitionnelle, le relèvement précoce et l'appui aux personnes déplacées. Dans la crise due à la maladie à virus Ebola, le PNUD a joué pleinement son rôle en participant aux efforts visant à enrayer la flambée de la maladie et a été l'organisme chef de file désigné pour le système des Nations Unies pour l'appui au relèvement.

9. Abordant les perspectives d'avenir, l'Administratrice a souligné les immenses possibilités qu'offre l'année 2015 pour faire avancer le programme de développement durable mondial, mentionnant en particulier la soixante-dixième session de l'Assemblée générale qui s'ouvrira en septembre 2015, lors de laquelle les États Membres devaient adopter le programme de développement pour l'après-2015 et les nouveaux objectifs de développement durable. Elle a souligné l'importance de trois autres manifestations internationales : la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en mars, la troisième Conférence mondiale sur le financement du développement, en juillet, et la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en décembre. Les résultats de chacune seraient plus opérants s'ils bénéficiaient d'effets synergiques entre elles, de façon à ce que l'élimination de la pauvreté, le renforcement de la résilience et la réduction des émissions de carbone aillent de concert. En gardant cela à l'esprit, elle a encouragé les États Membres à « adopter dans toutes ces négociations une démarche pangouvernementale ».

10. L'Administratrice a noté que le PNUD, vu son expertise et son expérience, est particulièrement bien équipé pour aider les pays à trouver et appliquer des solutions intégrées de développement durable, ainsi que l'exigera la réalisation des objectifs de développement durable. En 2015, l'organisation s'est engagée dans la deuxième année de son plan stratégique pour 2014-2017 après avoir déjà mis en place un grand nombre des changements nécessaires pour restructurer l'organisation afin qu'elle soit mieux équipée pour appliquer le plan. Le processus d'examen se traduirait par un changement de culture dans un nouveau cadre interne global de responsabilisation harmonisé avec le cadre de responsabilisation du PNUD. Cela irait de pair avec le renforcement des processus d'assurance-qualité et l'amélioration des outils de planification interne tels que les nouveaux plans d'activité annuels, qui suivaient des « chemins critiques » aidant à gérer les travaux menés au titre du plan stratégique.

11. Ces renforcements étaient étayés par une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources, dont les principaux objectifs étaient les suivants : a) mobiliser une masse critique de ressources pour protéger les recettes ordinaires et inverser leur tendance à la baisse, et accroître la proportion des fonds qui n'étaient que minimalement réservés; b) adopter une approche plus coordonnée de la mobilisation des ressources autres que les ressources ordinaires pour les activités relatives aux politiques et aux programmes; c) diversifier la base de ressources de l'organisation, non seulement par l'obtention de fonds d'un ensemble élargi de gouvernements, mais aussi de sources extra-gouvernementales. L'Administratrice se félicitait de la perspective de continuer de travailler avec les États Membres à la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources et par le biais d'un dialogue structuré. Soulignant les engagements du PNUD en faveur de la transparence et de la responsabilisation, elle a mis l'accent sur le classement de l'organisation à la première place en tant qu'organisation d'aide au développement la plus transparente au monde, selon l'Indice de transparence de l'aide pour 2014.

12. L'Administratrice a souligné l'attachement de l'organisation à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, qui étaient des instruments extrêmement importants pour le progrès du développement humain et durable. L'hébergement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud par le PNUD était un élément central de son engagement à cet égard. Elle a mis l'accent sur la grande attention que le PNUD accordait à ses responsabilités et à son rôle directeur au sein du système des Nations Unies pour le développement et sur la façon dont le GNUD s'efforçait d'apporter un appui plus cohérent, plus efficace et plus efficient aux pays bénéficiaires de programmes alors qu'ils opéraient la transition aux objectifs de développement durable. Une place centrale dans cet effort était occupée par les mesures visant à améliorer la façon dont les membres du GNUD planifiaient, concevaient, exerçaient un suivi et agissaient collectivement, y compris en s'appuyant sur les enseignements tirés du programme « Unis dans l'action » et des pays volontaires, qui avaient éclairé la formulation de nouvelles procédures opérationnelles permanentes. Il était essentiel pour réussir d'assurer un financement prévisible et sûr du système des coordonnateurs résidents par le biais, notamment, de l'accord de partage des coûts à l'échelle du système conclu en 2014.

13. Les membres du Conseil d'administration ont remercié l'Administratrice pour sa déclaration et ont souhaité la bienvenue au Président et aux Vice-Présidents nouvellement élus pour 2015. Ils ont reconnu que 2015 était une année cruciale et, félicitant le PNUD pour ses travaux menés depuis le début de l'année, ont souligné le rôle central que l'organisation et le système des Nations Unies devaient continuer à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des futurs objectifs de développement durable. Le PNUD était bien placé pour apporter un appui à ses partenaires afin de les aider à comprendre et combattre les aspects multidimensionnels de la pauvreté et de l'inégalité, et à renforcer la gouvernance démocratique et la résilience afin de pérenniser les avancées en matière de développement. Ils souhaitaient que l'organisation continue de fournir ses compétences et apports techniques dans différents domaines pour aider à faire en sorte que les objectifs finals soient ambitieux, concrets, mesurables et réalisables. Ils considéraient que le PNUD était activement engagé dans les trois importantes conférences sur le financement du développement, la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique, ainsi que dans le sommet que

l'Assemblée générale tiendrait en septembre sur le programme de développement pour l'après-2015.

14. Ils ont loué le PNUD pour ses interventions dans les situations de conflit et de crise qui touchaient différentes régions, soulignant en particulier le conflit en République arabe syrienne et l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Ils ont mis l'accent sur les travaux cruciaux de relèvement précoce menés par l'organisation et ses interventions face aux crises, axés sur le développement à long terme et exécutés en collaboration avec les acteurs humanitaires. Ils souhaitent que le PNUD joue un rôle directeur pour que l'approche du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix soit intégrée et qu'il intègre la prise en compte des conflits dans ses domaines d'intervention au niveau des politiques et des programmes.

15. Dans leur ensemble, les délégations ont souligné que la mission essentielle de l'organisation – d'après son plan stratégique pour 2014-2017 et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies – devait demeurer l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'une croissance inclusive, préalables à la réalisation d'un développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés, vers lesquels tous les efforts déployés pour améliorer l'efficacité et l'efficacités devaient tendre. Le PNUD devait continuer à accorder une attention particulière au renforcement des capacités en aidant les pays à effectuer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable. Ils ont mis l'accent sur les besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement, notant que l'Année internationale des petits États insulaires en développement en 2014 s'était achevée par l'adoption des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Ils ont encouragé le PNUD à appuyer activement les activités en faveur de ces États et à assurer une répartition équitable, précise et prévisible des ressources ordinaires à cette région.

16. Les États Membres ont continué d'exprimer leur soutien aux réformes structurelles au moyen desquelles le PNUD était en mesure de répondre à sa finalité et d'exécuter ses tâches conformément à son plan stratégique et à l'examen quadriennal et à s'engager dans le processus lié au programme de développement pour l'après-2015. Ils ont souligné qu'il importait de mettre en place une solide culture de gestion de la performance, y compris une capacité renforcée d'établir des rapports basés sur des données factuelles, le contrôle financier, la gestion des ressources humaines et la bonne administration de la justice. De nombreux membres du Conseil d'administration, toutefois, ont également déclaré craindre que les réformes ne soient préjudiciables à l'équilibre au niveau du personnel du PNUD des pays développés et des pays en développement et ils ont souligné qu'il était important que l'organisation reste égalitaire et transparente tout au long du processus et fasse périodiquement le point avec les membres du Conseil d'administration.

17. Sur la question de l'appui budgétaire direct, les délégations étaient satisfaites des efforts déployés par le PNUD pour apporter des précisions sur la situation et faire preuve d'une plus grande prudence à la lumière de ses expériences au Burkina Faso et au Népal, sur lesquelles elles demandaient que des évaluations soient effectuées et des leçons tirées et documentées de façon à ce que le Conseil d'administration puisse décider du sort à réserver à cet instrument financier à

l'avenir. Ils ont en particulier loué les dispositions du PNUD visant à n'utiliser l'appui budgétaire direct qu'après avoir déterminé que c'est le meilleur moyen d'obtenir des résultats – lorsqu'il y a une vision partagée avec le gouvernement bénéficiaire sur les politiques et les valeurs, le respect du contrôle national et une évaluation soignée des risques. Ils ont indiqué que le PNUD ne devait utiliser l'appui budgétaire direct que pour des thèmes sectoriels particuliers directement liés au développement des capacités et pour actualiser ses procédures opérationnelles afin d'éliminer les goulets d'étranglement perçus et établir un cadre de gestion des risques mieux adapté aux activités d'appui budgétaire direct.

18. Des délégations, exprimant leur préoccupation continuelle face au déséquilibre entre ressources ordinaires (de base) et les autres ressources, ont appelé les États Membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base et à améliorer la qualité des autres ressources. Elles ont reconnu le problème de la masse critique, du point de vue tant des questions institutionnelles que des programmes, mais ont déclaré que cela ne devait pas avoir des effets préjudiciables sur les activités des programmes dans les pays en développement du fait de la réaffectation de ressources pour couvrir les frais opérationnels du PNUD. Il fallait donc s'attacher plutôt à aligner la pratique du PNUD sur les besoins des pays de programme tout en levant des ressources financières pour le budget-programme. Elles ont souligné que le financement des activités de développement ne devait pas être lié à des conditions ni affecté à des domaines d'intervention mais affectés en fonction des priorités nationales.

19. Les membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à continuer de chercher et mettre en place de nouveaux partenariats qui aillent au-delà de la coopération traditionnelle en faveur du développement pour tenir compte des nouvelles réalités géopolitiques, recouvrant la coopération Sud-Sud et triangulaire, la société civile et le secteur privé, ainsi que les collectivités locales et les partenariats territoriaux transfrontières. À ce propos, ils ont exprimé leur ferme appui aux activités du PNUD relatives à la coopération Sud-Sud et triangulaire et aux transferts de technologie au moyen d'approches novatrices, et certains États Membres ont demandé instamment au PNUD de fournir des ressources humaines et financières accrues au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

20. Le rôle du PNUD au sein du système des Nations Unies pour le développement a été clairement reconnu et fortement soutenu par les États Membres. Ils espéraient que ce rôle deviendrait encore plus visible dans le contexte du développement pour l'après-2015 et comptaient sur le PNUD pour conduire les activités menées par le GNNUD afin que les organismes des Nations Unies soient en mesure de relever les défis du développement pour l'après-2015.

21. Un groupe de délégations a discuté les avantages et les inconvénients des pratiques établies consistant à tenir alternativement les réunions annuelles du Conseil d'administration à New York et à Genève. Ces délégations ont demandé des informations plus détaillées sur les différentes options, qui soient fondées sur une analyse objective des faits et tiennent compte des vues non seulement des États Membres mais aussi des organismes des Nations Unies basés à New York et Genève. Replaçant la question dans le cadre élargi du débat sur la gouvernance du système des Nations Unies, elles ont prié instamment le Conseil d'administration de ne pas prendre de décision avant de disposer d'un tableau complet des avantages et des inconvénients de l'alternance.

22. L'Administratrice a répondu en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leur soutien et leur engagement en faveur du PNUD, y compris concernant son rôle à l'appui des activités relatives au programme pour l'après-2015. Elle a assuré au Conseil d'administration que l'élimination de la pauvreté était la priorité absolue de l'organisation et était au cœur de son plan stratégique. Le PNUD avait pleinement joué son rôle dans l'application de l'examen quadriennal, travaillant avec des membres du GNUD et avec le Département des affaires économiques et sociales, et avait contribué au rapport du Secrétaire général qui serait présenté au débat de 2015 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles.

23. L'Administratrice s'est félicitée de l'accent marqué placé par de nombreux membres du Conseil d'administration sur le rôle du PNUD dans la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre le changement climatique. Elle a souligné qu'il importait de trouver les synergies entre tous les grands cadres internationaux à venir : le programme de développement pour l'après-2015, le document final de la Conférence sur le financement du développement, le nouveau Cadre mondial pour la réduction des risques de catastrophe et l'accord mondial sur les changements climatiques. Elle a fait observer que le PNUD était engagé dans tous ces processus majeurs au niveau mondial.

24. L'Administratrice a souligné que le PNUD reconnaissait pleinement la nécessité d'une approche intégrée à l'égard de la consolidation de la paix, visant à renforcer les fondements du développement sur le long terme. La nouvelle structure organisationnelle du PNUD était conforme à cette approche et le PNUD était déterminé à travailler avec les partenaires de l'ONU en vue de faciliter à l'échelle du système des Nations Unies des approches cohérentes à l'égard de la consolidation de la paix et du renforcement de la résilience, y compris en comblant l'écart entre interventions humanitaires et activités de développement.

25. S'agissant de la restructuration et des ressources humaines du PNUD, l'Administratrice a insisté sur le fait que les changements structurels internes avaient été transparents et équitables, tout en soulignant, en réponse aux préoccupations formulées, qu'en décembre 2014 l'équilibre général entre le personnel originaire de pays développés et le personnel originaire de pays en développement dans les postes occupés avait évolué en faveur du personnel de pays du Sud. Le personnel était le plus grand atout de l'organisation et le PNUD cherchait à améliorer le recrutement, le perfectionnement et la gestion de la performance.

26. En ce qui concerne les petits États insulaires en développement, la Directrice a souligné que le PNUD intensifiait ses activités et s'engageait avec des partenaires en vue de trouver des solutions novatrices pour répondre à des besoins particuliers. Elle a également souligné que le PNUD encourageait activement la coopération Sud-Sud et triangulaire dans toutes ses activités et était pleinement résolu à héberger le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

27. S'agissant des questions de financement, l'Administratrice a souligné que le PNUD s'employait à corriger le déséquilibre entre ressources de bases et autres ressources au moyen d'une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources. Une augmentation des ressources de base rendues plus stables permettait au PNUD d'exécuter plus efficacement son plan stratégique, tandis qu'une plus grande part de ressources autres que les ressources de base peu préaffectées aidait le PNUD à

travailler de façon stratégique et à faire face rapidement aux crises. L'Administratrice a encouragé les États Membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base et à utiliser les nouveaux guichets de financement qui constituait un bon instrument pour les ressources peu préaffectées. Concernant l'appui budgétaire direct, le PNUD mettait l'accent sur les activités budgétaires sectorielles en apportant un appui à des institutions nationales spécifiques, appui affecté à certains secteurs et s'accompagnant d'un renforcement des capacités et des garanties nécessaires. Elle a demandé au Conseil d'administration d'autoriser la prorogation de la période pilote.

28. Dans le domaine de l'évaluation, le PNUD était déterminé à travailler avec les États Membres à l'élaboration et au renforcement d'une politique et d'une fonction solides, à l'organisation, en matière d'évaluation, avec un Bureau de l'évaluation véritablement indépendant, s'appuyant sur les normes internationales les plus élevées et les meilleures pratiques, renforcé au niveau de l'organisation par une solide culture de gestion axée sur les résultats. Afin de préserver l'indépendance des évaluateurs, le PNUD dissocie le paiement des consultants de la gestion des évaluations décentralisées, mettant en place une ligne directe pour signaler les traitements contestables d'évaluateurs et créant une base centralisant les évaluations achevées pour comparer les rapports finals présentés. La capacité de suivi et d'évaluation était essentielle; le PNUD a affecté des experts chargés du suivi et de l'évaluation dans les bureaux de pays, les effectifs du personnel variant en fonction de la taille du programme. La Directrice a noté qu'un examen réalisé par le Corps commun d'inspection en 2014 considérait que le PNUD était l'entité du système des Nations Unies qui obtenait les meilleurs résultats en matière d'évaluation et a souligné que le PNUD réservait un bon accueil aux examens externes indépendants mesurant ses résultats. En résumé, le PNUD était déterminé à mettre en place une culture de programmes de qualité et de suivi et de communication des résultats qui soient basés sur les faits aux niveaux mondial, régional et national.

29. Sur la question de la tenue des sessions du Conseil d'administration en alternance à New York et à Genève, la Directrice a noté que le PNUD reconnaissait que tenir les réunions à Genève offrait la possibilité d'entrer en contact avec d'autres interlocuteurs des Nations Unies et appréciait les préoccupations d'ordre financier que la tenue de réunions à Genève suscitait, mais que c'était une question que le Conseil d'administration devait régler en appliquant ses règles et procédures.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/1, intitulée « Rapport sur l'appui budgétaire direct (2008-2014) ».

III. Programmes de pays et questions connexes

31. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et les projets de descriptif de programme de pays pour le Chili (DP/DCP/CHL/3), le Guatemala (DP/DCP/GTM/3), Madagascar (DP/DCP/MDG/3) et le Mali (DP/DCP/MLI/3), ainsi que la deuxième prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie et la première prolongation de deux ans du programme de pays du Myanmar et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/2015/4 and corr.1).

32. Le Représentant permanent du Chili, le Représentant permanent du Guatemala, le Représentant permanent de Madagascar et le Représentant permanent du Mali ont parlé du descriptif de programme de pays de leurs pays respectifs. Le

Représentant permanent de la Colombie a parlé de la deuxième prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie.

33. La Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour le Chili et le Guatemala, ainsi que de la deuxième prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie, et en a parlé en détail dans une perspective régionale. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour Madagascar et le Mali et en a parlé en détail dans une perspective régionale.

34. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour le Chili, le Guatemala, Madagascar et le Mali.

35. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie et la première prolongation de deux ans du programme de pays du Myanmar et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

IV. Évaluation

36. Le Président du Conseil d'administration a présenté le point de l'ordre du jour et le document sur l'examen de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2015/5), précisant que puisqu'un résumé de l'examen avait été distribué aux États Membres à l'avance, l'examen ne ferait pas l'objet d'une présentation officielle.

37. L'Administratrice associée du PNUD a présenté la réponse de l'administration à l'étude concernant la politique d'évaluation du PNUD (DP/2015/6) et en parlé en détail.

38. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté la Réponse du Bureau indépendant d'évaluation à l'examen de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2015/7) et en a parlé en détail.

39. Soulignant l'importance qu'ils attachaient à une solide fonction d'évaluation, les membres du Conseil d'administration ont déclaré qu'ils appréciaient que le PNUD ait procédé à un examen sa politique d'évaluation, qui avait identifié un large éventail de problèmes, et ils se sont félicités des réponses distinctes du PNUD et du Bureau indépendant de l'évaluation. Ils ont souligné que la fonction d'évaluation devait être considérée comme un instrument nécessaire utile pour l'apprentissage et la responsabilité collective de l'organisation mais aussi individuelle.

40. Les États Membres attendaient avec impatience que ces problèmes soient dûment réglés, notamment au moyen a) d'un effort global continu dans l'ensemble de l'organisation visant à instaurer une culture de planification, de suivi et d'établissement de rapports axée sur les résultats qui améliorerait la réponse du personnel aux évaluations tout en préservant l'indépendance, la qualité et l'utilité des évaluations; b) d'une feuille de route clairement établie pour les préparatifs de la politique révisée d'évaluation; c) d'une série de consultations informelles du Conseil d'administration sur le projet de politique révisée avant la session annuelle.

41. L'ensemble de problèmes le plus difficile auquel la nouvelle politique doit faire face, comme les membres du Conseil d'administration l'ont noté, avait trait à

la qualité, à l'impartialité et à l'indépendance des évaluations décentralisées, les constatations les concernant indiquant l'absence chronique de données fiables sur les résultats des programmes. Cette situation privait le PNUD de données factuelles dont il avait besoin pour affecter les ressources et prendre des décisions en matière de programmation de façon judicieuse et privait les donateurs de données dont ils avaient besoin pour justifier les investissements, tandis que les pays de programme n'avaient qu'une connaissance limitée des contributions du PNUD à leur développement. La nouvelle politique devait fournir les directives nécessaires sur les moyens d'améliorer les évaluations décentralisées.

42. Les délégations ont appelé l'attention sur le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 (DP/2015/8). Tout en reconnaissant les conclusions encourageantes sur la gestion par le PNUD des ressources au niveau des pays, elles se sont déclarées préoccupées par le manque d'indicateurs de résultat, de données de référence et de cibles définies, ce qui soulignait le lien existant entre une gestion de qualité axée sur les résultats et la fonction d'évaluation. Elles attendaient avec impatience une politique clairement établie pour évaluer les résultats au niveau des pays qui articulerait les critères retenus pour déterminer s'il convient d'entreprendre une évaluation décentralisée. Cette politique devait délimiter les rôles et responsabilités en matière de contrôle, définir les mesures visant à assurer l'indépendance de l'évaluation à l'égard de la fonction de gestion, mettre en place des mécanismes visant à assurer des réponses efficaces à l'évaluation à tous les niveaux et le suivi des mesures de gestion, et être étayée par un plan d'action opérationnel. La nouvelle politique devait comprendre un mécanisme assorti de délais et de claires responsabilités pour suivre l'application des mesures de gestion à tous les échelons, dans l'organisation et au niveau décentralisé.

43. Le Bureau indépendant d'évaluation avait un rôle crucial à jouer dans la fourniture de directives et de normes et concernant les évaluations décentralisées, à l'appui de la gestion du PNUD dans les efforts qu'il déployait pour encourager une culture efficace d'évaluation et d'apprentissage et assurer la réalisation d'évaluations de qualité. La nouvelle politique devait préciser les responsabilités et les mécanismes visant à améliorer les directives d'application et définir le rôle du Bureau s'agissant de l'assurance-qualité des évaluations décentralisées.

44. Les délégations souscrivent aux propositions du Bureau indépendant d'évaluation relatives au renforcement des capacités en vue de faire face à la question de l'impartialité des évaluations décentralisées, mais elles ont dit qu'il convenait de faire plus pour régler les problèmes systémiques plus vastes. Elles reconnaissaient pleinement que procéder à un grand nombre d'évaluations décentralisées annuelles à faible budget n'était peut-être pas la meilleure approche et elles ont encouragé le PNUD à envisager de les remplacer par des rapports ou des examens de fin de projet, après lesquels le Bureau indépendant d'évaluation pourrait entreprendre des missions d'évaluation de la qualité dans un petit pourcentage de pays ayant réalisé ces examens.

45. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance critique d'un financement suffisant pour la fonction d'évaluation indépendante. La nouvelle politique devait définir les mécanismes utilisés pour affecter des ressources à tous les aspects de la fonction d'évaluation et au Bureau indépendant d'évaluation. Les délégations ont souligné la nécessité pour la direction du PNUD de consulter le

Conseil d'administration et de fournir à celui-ci de plus amples détails sur le financement du contrôle (y compris les postes budgétaires faisant une distinction entre les dépenses de suivi et d'évaluation et entre l'évaluation effectuée par le PNUD et l'évaluation décentralisée) et de faire en sorte, conformément à la politique en vigueur, que le Conseil d'administration approuve chaque année un programme de travail dont le coût a été chiffré pour le Bureau indépendant d'évaluation. En étroite collaboration avec le Conseil d'administration, le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation devaient étudier avec soin les coûts et avantages des différents scénarios visant à améliorer la politique et la fonction d'évaluation et partager le premier projet complet de la politique révisée avec le Conseil d'administration en temps voulu avant la session annuelle de 2015.

46. La nouvelle politique devrait également définir les fonctions de gouvernance du Conseil d'administration. Tout en reconnaissant, comme mentionné plus haut, que la politique d'évaluation devait décrire clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle et de conduite des évaluations et examens, et énoncer les mesures nécessaires pour garantir que la fonction d'évaluation soit indépendante de la fonction de gestion, des délégations ont souligné que les membres du Conseil d'administration devaient réfléchir avec soin pour décider dans quelle mesure ils devaient être impliqués dans l'exécution de la fonction d'évaluation. Certaines jugeaient nécessaire de renforcer encore le caractère indépendant du poste de directeur du Bureau indépendant d'évaluation et l'indépendance opérationnelle du Bureau. D'autres ont déclaré que le PNUD devait veiller à ce que le Conseil d'administration prenne formellement part au processus de recrutement du directeur, y compris l'approbation, au moyen d'un groupe indépendant nommé ou approuvé par le Conseil, la majorité des membres du Groupe étant des experts externes de l'évaluation.

47. L'Administratrice associée du PNUD a assuré aux membres du Conseil d'administration que le PNUD établirait une feuille de route et conduirait des consultations périodiques avec le Conseil d'administration afin de revoir la nouvelle politique d'évaluation. Elle a réaffirmé l'engagement du PNUD en faveur d'une solide fonction d'évaluation, qui, a-t-elle souligné, devait être indépendante pour définir son programme de travail, avoir un budget en ligne avec les moyens de l'organisation et la liberté de déterminer les conclusions et constatations de son analyse des évaluations. Elle a insisté sur le fait que la qualité des évaluations était aussi importante que l'indépendance des évaluateurs. Concernant les quatre principaux problèmes soulevés par les membres du Conseil d'administration – concernant la qualité des évaluations décentralisées, l'indépendance, le budget et le suivi – le PNUD s'attachait à renforcer ses évaluations décentralisées, ayant élaboré une stratégie annuelle pour qu'elles traitent des questions normatives, de capacité et de collecte de données factuelles dans l'ensemble de l'organisation. Le PNUD était déjà doté d'un système de suivi des évaluations baptisé Base de données sur les ressources en matière d'évaluation et les bureaux de pays étaient tenus de montrer qu'ils utilisaient les constatations des évaluations dans leurs programmes de pays respectifs.

48. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a réaffirmé l'engagement de l'organisation en faveur d'une fonction et d'une culture d'évaluation solides, en particulier au moyen d'une bonne capacité d'établissement de rapports au niveau du pays et d'évaluations éclairant les décisions de gestion stratégiques. À compter de 2015, dans les programmes du PNUD d'un montant

supérieur à 50 millions de dollars, les bureaux de pays seraient dotés de deux spécialistes du suivi et de l'évaluation. Pour les programmes compris entre 10 millions et 50 millions de dollars, les bureaux de pays seraient dotés d'un spécialiste du suivi et de l'évaluation travaillant à plein temps. Pour ceux dont le budget était inférieur à 10 millions de dollars, le centre régional de services compétent serait chargé de la fonction de suivi et d'évaluation. Étant donné que le PNUD ne pouvait vérifier indépendamment toutes ses évaluations, l'organisation optait pour un programme d'évaluations de haute qualité et plus ciblé. La nouvelle politique devait comprendre des mesures pour garantir des mécanismes efficaces pour une tolérance zéro à l'égard des pressions exercées sur les évaluateurs; un système d'évaluation décentralisé professionnalisé; la séparation totale entre les responsables des paiements versés aux évaluateurs et les responsables de la gestion des programmes; la garantie de l'intégrité des constatations et recommandations au moyen d'un dépôt pour conserver les documents que les évaluateurs fournissent à l'administration. Le PNUD était déterminé à renforcer l'indépendance, à améliorer la qualité, à maintenir les priorités de la cohérence budgétaire et à adopter les pratiques optimales en matière de gouvernance relative à l'évaluation et à la nomination de responsables. La direction se félicitait de noter que l'engagement du PNUD en faveur d'une solide culture d'évaluation avait été reconnu dans l'analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies que le Corps commun d'inspection avait réalisée en 2014. Selon le rapport, le PNUD était considéré comme obtenant d'excellents résultats, noté quatre sur cinq pour les critères, l'indépendance, la pertinence, le caractère stimulant, la fiabilité et la crédibilité des évaluations.

49. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, attendait avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil d'administration à l'élaboration de la nouvelle politique d'évaluation, qui serait certainement une expérience globale riche d'enseignements. Il a souligné que les problèmes qui se posaient en matière d'évaluation étaient complexes et qu'il fallait les classer par ordre de priorité en vue de bien s'employer à les régler. La contribution du Conseil d'administration était par conséquent fondamentale, le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation pouvaient déjà commencer à mieux harmoniser toutes les fonctions de contrôle au niveau de l'organisation; il avait hâte d'approfondir la coopération avec la direction en vue d'améliorer la responsabilisation et l'apprentissage afin que le PNUD accomplisse les progrès nécessaires.

50. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen de la politique d'évaluation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

V. Déclaration du Directeur exécutif et contrôle

51. Le Directeur exécutif du FNUAP, dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP), a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement, leur direction éclairée et leur orientation tout au long de l'année 2014, qui avaient joué un rôle essentiel dans la réussite de l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

20 ans après. Le Directeur exécutif a parlé en termes émouvants de la triste disparition de l'ancien Président du Conseil d'administration et Représentant permanent de la Suède, S. E. M. Mårten Grunditz, qui avait activement soutenu le FNUAP. Il a également félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2015, notant que cette année serait un tournant pour la communauté internationale, qui s'employait à arrêter définitivement le programme de développement pour l'après-2015 et les futurs objectifs de développement durable.

52. L'examen de la mise en œuvre du Programme d'action montrait les progrès accomplis en 20 ans, mais le Directeur exécutif a souligné que tout ensemble d'objectifs communs fixé à l'avenir ne pourrait être atteint que s'il était ancré dans les principes d'une croissance sans exclusive et du respect des droits de l'homme, sans lesquels de graves inégalités surgiraient. En 2014, le monde était confronté à un nombre de défis complexes sans précédent, allant de la crise en République arabe syrienne à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et à la violence sexiste, qui était bien ancrée mais avait également un caractère épidémique. L'année en cours offrait une très bonne occasion à la communauté internationale de s'unir autour d'un programme commun s'appuyant sur les principes d'une croissance sans exclusive et de respect des droits de l'homme. Il a souligné l'importance de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendrait à Addis-Abeba au mois de juillet et offrirait l'occasion d'effectuer les investissements appropriés axés sur les personnes, en particulier celles qui en avaient le plus besoin.

53. Le FNUAP restait fermement déterminé à exécuter son mandat : défendre la santé et les droits de tous en matière de sexualité et de procréation, faire en sorte qu'aucune femme ne meure en donnant la vie et aider les jeunes à réaliser pleinement leur potentiel dans la dignité et dans le respect des droits de l'homme. Le FNUAP, pour conduire son programme de changement, mettrait l'accent sur cinq priorités : a) renforcer la prestation de services de santé procréative de qualité, ayant trait en particulier à l'objectif 5 du Millénaire pour le développement; b) exécuter sa stratégie de développement pour les jeunes, en particulier les adolescentes; c) faciliter la coopération Sud-Sud et triangulaire; d) faire du FNUAP un centre d'excellence dans le domaine des données pour le développement; e) renforcer les activités humanitaires, en ciblant particulièrement la violence sexiste. La réussite passait par l'investissement dans la jeunesse, en particulier les adolescentes, en leur garantissant éducation et santé, en leur offrant les compétences à la vie courante qui conviennent et de véritables choix. Agir ainsi contribuerait à sortir des millions de personnes de la pauvreté, à élever le niveau de vie et à jeter les fondements d'un développement soutenu et résilient.

54. Pour atteindre ces objectifs, qui étaient énoncés dans son plan stratégique pour 2014-2017, et relever les défis du développement pour l'après-2015, le FNUAP s'efforçait d'être mieux à même d'atteindre ses objectifs en renforçant son engagement avec ses partenaires stratégiques et en investissant dans ses communications, la mobilisation des ressources et l'information, créant une nouvelle division pour la gouvernance et les affaires multilatérales, dotée d'une unité chargée du suivi de l'évolution de l'environnement et de deux bureaux de liaison, et une nouvelle division pour les communications et les partenariats stratégiques. Ces nouvelles divisions introduiraient une approche plus globale de ses engagements au titre de partenariats, permettant au FNUAP de mieux faire connaître ses réalisations, de mener des activités de plaidoyer concernant certaines questions et d'adapter sa stratégie de mobilisation des ressources au contexte du

développement pour l'après-2015. Le Directeur exécutif a noté que les changements étaient neutres du point de vue des coûts et que les programmes au niveau des pays en bénéficieraient, notamment du fait de la réaffectation de hauts fonctionnaires en dehors du Siège. Le FNUAP renforçait sa gestion dans les domaines des vérifications des comptes, des investigations, de l'évaluation et du contrôle, tout en faisant la promotion d'une culture d'éthique, d'intégrité et de respect mutuel.

55. Compte tenu des réalignements organisationnels, le Directeur exécutif, remerciant les États Membres pour leurs contributions financières, a appelé l'attention sur le fait que les ressources autres que les ressources de base (autres ressources) dépassaient les ressources de base (ressources ordinaires). Notant le problème que posait l'instabilité des taux de change au niveau mondial, il a encouragé les donateurs à maintenir leurs contributions de façon à ce que le Fonds puisse effectivement planifier ses activités. Le FNUAP a créé une nouvelle unité chargée de la gestion des ressources autres que les ressources de base pour garantir que ces ressources soient utilisées efficacement et affectées aux pays qui en avaient le plus besoin. Il ferait également rapport aux donateurs sur la valeur ajoutée pour lui des ressources autres que les ressources de base, manifestant leur attachement à la responsabilisation et aux résultats. Pour mettre en œuvre son ambitieux programme, le FNUAP coopérait avec un éventail de partenaires au niveau des pays et avec le secteur privé et facilitait la coopération Sud-Sud et les échanges techniques. Il était par conséquent essentiel de partager les données d'expérience. Les données pour le développement constitueraient donc une priorité pour l'organisation pour 2015 et au-delà – axée sur un flux régulier de données actualisées qui font autorité, accessibles et de haute qualité pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable – en travaillant avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires.

56. Le Directeur exécutif a déclaré que le FNUAP était résolu à conduire le changement avec les partenaires dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », en suivant ses procédures opérationnelles permanentes en tant qu'instrument d'application concret collectif pour le programme de développement pour l'après-2015. Il a appelé les États Membres à demander à l'ONU de rendre des comptes sur l'intégration et la cohérence de ses politiques, programmes, activités de financement et procédures opérationnelles, tout en veillant à ce que son programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable soient fondés sur le respect des droits de l'homme et une croissance sans exclusive.

57. Les membres du Conseil d'administration ont loué le Directeur exécutif pour son action énergique à la tête du FNUAP, en particulier pour guider la conduite de l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 20 ans après et aider à faire en sorte que les principes du Programme d'action soient une caractéristique majeure du programme de développement pour l'après-2015, notamment en utilisant un solide ensemble d'indicateurs. Des progrès substantiels avaient été accomplis depuis 1994, mais de nombreux défis persistaient, notamment la nécessité d'intensifier la mise en œuvre du Programme d'action et de mobiliser des ressources supplémentaires. Les délégations ont souligné leur soutien sans faille aux objectifs du développement durable reposant sur le respect des droits de l'homme et une croissance sans exclusive, pour la réalisation desquels le FNUAP avait un rôle unique à jouer en préservant et protégeant les droits des femmes et des filles en matière de santé

sexuelle et procréative, y compris l'accès à la planification familiale et aux services de santé et en facilitant un avenir prometteur pour les jeunes, en particulier les adolescentes. Ces délégations étaient désireuses de voir une réduction du nombre de femmes mourant pendant l'accouchement et d'enfants en bas âge et elles ont exprimé leur solide soutien aux activités menées par le Fonds pour mettre fin aux mutilations et ablations génitales féminines et aux mariages précoces et forcés.

58. Les délégations ont encouragé le FNUAP à continuer de travailler avec les pays de programme, à leur demande, pour intégrer les politiques relatives à la population dans l'ensemble de plans nationaux de développement et accroître ses activités de renforcement des capacités, en particulier pour appuyer la capacité des pays de programme de collecter et d'analyser des données. Elles approuvaient activement que la priorité soit accordée par le Fonds aux questions relatives aux enfants, en particulier dans la planification nationale du développement, au moyen d'investissements accrus dans l'éducation et la promotion de l'emploi des jeunes. Elles ont souligné l'importance du respect de la maîtrise nationale et des priorités nationales et se réjouissaient à la perspective d'une transparence et responsabilisation continues dans les domaines de la gestion financière et du suivi et de l'évaluation.

59. Les États Membres se sont félicités de la deuxième stratégie humanitaire du Fonds, qui mettait un accent généralisé sur l'égalité des sexes, était fondée sur des données ventilées par sexe et comprenait des interventions visant à combattre la violence sexiste dans les situations humanitaires. Les délégations considéraient que le FNUAP était un partenaire sur lequel elles pouvaient compter dans les situations humanitaires d'urgence, aidant les femmes à obtenir l'égalité d'accès aux produits de santé et à la planification familiale. À cet égard, elles appuyaient pleinement l'augmentation proposée du Fonds d'intervention humanitaire et la création d'une réserve aux fins des interventions humanitaires, car ces fonds permettraient au FNUAP de répondre plus rapidement aux demandes d'assistance des pays dans les situations d'urgence. De même, les délégations ont déclaré apprécier et appuyer les activités du FNUAP visant à subvenir aux besoins urgents de populations vulnérables en situation de crise, y compris l'accès aux services de santé procréative et mentale, en particulier en réponse à la violence sexiste. À ce propos, elles ont encouragé la direction à s'employer d'urgence à pourvoir au poste de coordonnateur de la lutte contre la violence sexiste.

60. Les délégations ont fait part de leur plein soutien aux changements à apporter à la direction proposés par le Directeur exécutif, déclarant que cela aurait des résultats positifs pour le FNUAP, notamment celui de le rapprocher des États Membres, d'améliorer la concertation avec le Conseil d'administration et de le rendre plus à même de répondre aux demandes accrues du programme de développement pour l'après-2015. Il a été noté que les récentes réformes internes avaient permis au FNUAP d'améliorer sa prestation de services, en particulier en augmentant les ressources de base affectées au programme mondial pour améliorer l'approvisionnement en produits de santé procréative. Dans ce contexte, trois propositions ont été faites : le FNUAP devait continuer à s'employer à élargir sa base de financement du programme mondial; faire une priorité de la mise en œuvre de son nouveau système pour améliorer la gestion des programmes, la collecte des données, l'évaluation et l'établissement de rapports; accélérer la mise au point définitive de la stratégie de gestion des risques.

61. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil d'administration d'appeler l'attention sur le mandat unique du FNUAP, tant dans le domaine du développement que dans les situations de crise et de soutenir les mesures qu'il propose pour renforcer la capacité d'intervention humanitaire. Il a noté le nombre sans précédent de crises complexes de niveau 3 en 2014, situation à laquelle les États Membres et l'ONU devraient continuer de faire face dans un avenir prévisible. Le Fonds renforçait sa surcapacité temporaire en cas de crise en vue non seulement de fournir les services de santé fort nécessaires mais aussi de faciliter le passage à une stabilité à plus long terme. Le FNUAP participerait à la troisième conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en mars 2015 afin de garantir que les droits en matière de santé sexuelle et procréative soient pris en compte dans le document final.

62. Abordant la question de la dynamique des populations, le Directeur exécutif a souligné l'importance que le FNUAP plaçait sur les efforts déployés pour inciter les jeunes à édifier des sociétés et des communautés résilientes composées de populations en bonne santé. Notant sa présidence du Conseil de l'agenda mondial sur le dividende démographique du Forum économique mondial (2014-2016), il a appelé l'attention sur la pensée contemporaine mettant l'accent sur la continuité de la vie et sur le vieillissement dans toute approche du développement.

63. S'agissant du contrôle, le Directeur exécutif a noté que le FNUAP continuerait à constituer son profil de responsabilité et a rappelé l'engagement du Fonds en faveur de la transparence dans l'établissement de rapports destinés non seulement aux donateurs mais aussi aux bénéficiaires. Il a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs généreuses contributions financières, mais a souligné que le financement demeurait problématique. Il a encouragé les États Membres à travailler avec le FNUAP en vue de combler le déficit de financement, en particulier pour la composante du programme mondial relative à la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative ainsi que pour le budget ordinaire, et à rattacher leurs contributions au dollar des États-Unis.

64. En conclusion, le Directeur exécutif a réaffirmé que le Fonds était déterminé à s'engager avec tous ses partenaires pour faire en sorte que les principes et les priorités du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement soient pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 et les futurs objectifs de développement durable.

Contrôle

65. La Directrice du Bureau des services d'audit et des investigations du FNUAP a présenté le rapport du Directeur exécutif sur la politique révisée de contrôle (DP/FPA/2015/1). Elle a salué la contribution apportée par d'autres services du FNUAP, en particulier le service juridique, à l'élaboration de la politique.

66. Les membres du Conseil d'administration ont loué le FNUAP pour la politique révisée de contrôle et se sont félicités du processus consultatif dynamique conduit par le Fonds avec les délégations. Ils ont également loué son rôle directeur dans l'instauration d'un état d'esprit clair et sans ambiguïté pour un contrôle efficace et ont exprimé leur satisfaction à l'égard de l'engagement dont la direction avait fait preuve en faveur de la transparence, de la responsabilité et du dialogue avec les États Membres, ainsi qu'avec la Directrice du Bureau des services d'audit et des

investigations, pour la conduite du processus de révision, en collaboration avec le Bureau de l'évaluation et le Bureau de la déontologie.

67. Les délégations ont fait l'éloge du concept élargi de contrôle et la notion de responsabilités partagées entre organes directeurs, directions et autres entités exerçant des fonctions fiduciaires, ont loué les mesures prises pour améliorer la transparence de l'information et ont souligné la tendance à préciser les rôles et responsabilités au sein du FNUAP dans les domaines de l'audit, des investigations et de l'évaluation. Elles ont noté que ces mesures contribueraient à forger une culture plus ferme de responsabilisation et de bonne gouvernance, qui, à terme, améliorerait l'efficacité et la qualité de l'exécution des programmes de pays.

68. Les délégations attendaient avec impatience que cette politique soit effectivement appliquée, ce qui, ont-elles noté, établirait des normes élevées d'intégrité et de professionnalisme et que des améliorations continuent d'être apportées à l'exécution des programmes au moyen d'un système d'assurance global transparent et rigoureux. Elles ont souligné qu'une application effective nécessitait que la direction évalue avec soin et adapte en conséquence les arrangements, capacités et ressources de l'organisation. Elles ont demandé que le point soit fait périodiquement sur l'application de la politique et elles se tenaient prêtes à engager un dialogue en cas de besoin en vue de faire face à toute déficience.

69. La Directrice du Bureau des services d'audit et des investigations du FNUAP a remercié les délégations pour leur soutien et a déclaré qu'elle avait hâte de travailler avec elles à l'application et à l'amélioration plus poussée de la politique de contrôle.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/2, intitulée « Politique révisée de contrôle ».

VI. Questions financières, budgétaires et administratives

71. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté le rapport intitulé « Intensifier le financement de l'action humanitaire du Fonds des Nations Unies pour la population » (DP/FPA/2015/2).

72. Les membres du Conseil d'administration se sont déclarés préoccupés par le nombre sans précédent de conflits et de crises complexes en 2014 et de leurs graves conséquences, dont le mouvement de masse de réfugiés et de déplacés. Notant que le nombre des crises simultanées avait surchargé le système des Nations Unies, ils ont appelé l'attention en particulier sur l'insuffisance des fonds affectés aux services relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation dans les situations de crise et ont souligné le rôle unique joué par le FNUAP dans la fourniture de ces services et dans la direction conjointe de ces efforts visant à combattre la violence sexiste dans les situations de conflit. Ils ont encouragé le FNUAP à adopter une approche ciblée basée sur ses avantages comparatifs, notamment en opérant une claire répartition des tâches avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

73. De même, le FNUAP avait un rôle de premier plan à jouer dans l'intégration de l'ensemble des questions relatives à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, ainsi qu'à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, à un stade précoce des processus de planification des interventions humanitaires, de

leur mise en œuvre et de la mobilisation connexe des ressources. Dans le même ordre d'idées, les délégations ont noté avec satisfaction la bonne notation du FNUAP pour ses rôles normatif et tribunitien dans les situations humanitaires, mais elles ont souligné qu'il importait de renforcer sa capacité de gestion des risques en même temps que ses interventions humanitaires et la communication de l'information sur les résultats.

74. Les membres du Conseil d'administration ont appuyé la double approche proposée visant à accroître la dotation annuelle pour les opérations d'urgence, la faisant passer d'un maximum de 5 millions à 10 millions de dollars, et à instituer une réserve aux fins des interventions humanitaires d'un montant ponctuel de 10 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires. Il y avait toutefois une demande tendant à obtenir des informations plus détaillées sur la structure de financement sous-jacente, ainsi que sur ses incidences éventuelles sur l'application du plan stratégique pour 2014-2017 et sur les programmes au niveau des pays. Cette information devait comprendre une évaluation des conséquences que cela aurait sur les autres domaines stratégiques ainsi que le scénario à plus long terme prévu pour les futurs besoins de développement et les interventions humanitaires du FNUAP. Il a été noté en outre que l'Organisation des Nations Unies devait élaborer des stratégies de développement durable et d'aide humanitaire, visant à prévenir les crises avant qu'elles ne se produisent.

75. Réaffirmant le rôle indispensable de l'ONU en tant que coordonnateur mondial dans le système des interventions humanitaires, les délégations se félicitaient de l'engagement du FNUAP de collaborer et de coordonner ses interventions humanitaires avec les autres entités du système des Nations Unies au moyen de mécanismes de coordination humanitaire, s'efforçant de garantir une efficacité et une efficacité encore meilleures. Elles ont encouragé le FNUAP à jouer un rôle crucial dans l'harmonisation des mesures de prévention au moyen de la feuille de route qui traduisait sur le plan opérationnel l'Appel à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation d'urgence; à participer activement à des discussions avec les autres entités du système des Nations Unies en vue d'élaborer des solutions à l'échelle du système, en s'appuyant en particulier sur les compétences et l'expérience du secteur privé; à prendre part à l'élaboration des directives sur les interventions contre la violence sexiste dans un contexte humanitaire; et à participer activement aux préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui se tiendrait en 2016.

76. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a répondu aux délégations en les remerciant et en leur exprimant son appréciation pour leur solide soutien. Mentionnant le nombre sans précédent de crises humanitaires dans le monde, elle a fait observer qu'il fallait procéder à des ajustement pour que le FNUAP puisse poursuivre la mise en œuvre efficace de son plan stratégique pour 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration et en même temps faire face aux multiples crises humanitaires complexes qui avaient surgi. Elle a souligné que le plan stratégique du FNUAP ne reposait pas sur des contextes particuliers mais sur un objectif stratégique central – les droits fondamentaux des femmes et des filles dans tous les contextes – dont les priorités n'avaient pas changé. Ce qui avait changé, c'était la nécessité d'une intensification rapide pour faire face aux crises imprévues et ajuster les modalités opérationnelles en conséquence. Elle a fait observer que la réserve humanitaire ponctuelle représenterait seulement 0,5 % du budget annuel et seulement 0,025 % des ressources pour toute la durée du plan

stratégique; ses incidences, toutefois, seraient immenses et permettraient aux personnes qui en avaient le plus besoin de bénéficier de l'exécution efficace du plan stratégique.

77. Elle a réaffirmé l'engagement sans faille du Fonds en faveur de la coordination étroite avec les mécanismes des Nations Unies dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire. Durant les deux années écoulées, le FNUAP avait renforcé son alignement sur le système humanitaire des Nations Unies, sa collaboration avec lui et ses contributions à celui-ci au moyen de réunions d'urgence au niveau des directeurs, de la collaboration sur le terrain et de sa participation active aux comités directeurs interinstitutions et aux préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui devait se tenir en mars 2015, et du Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui devait se tenir en 2016, tout en codirigeant les travaux relatifs aux interventions humanitaires relevant de l'initiative du Secrétaire général sur le renouvellement de l'engagement en faveur de toutes les femmes et de tous les enfants.

78. Elle a assuré aux délégations que les crédits ouverts pour le Fonds d'intervention humanitaire et la réserve aux fins des interventions humanitaires seraient versés conformément au modèle de fonctionnement approuvé par le Conseil d'administration dans l'esprit du système d'allocation des ressources, dans lequel « fragilité » et « crise » étaient des critères. Elle se réjouissait à l'idée de poursuivre l'engagement avec le Conseil d'administration sur ces questions.

79. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/3, intitulée « Intensifier le financement de l'action humanitaire du FNUAP ».

VII. Programmes de pays et questions connexes

80. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/7) et le Mali (DP/FPA/CPD/MLI/7), ainsi que la deuxième prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie, la première prolongation de deux ans du programme de pays du Myanmar et la première prolongation de un an de l'Iraq et de la République démocratique populaire lao (DP/FPA/2015/4).

81. Ensuite, Jean Gabriel Randrianarison, Secrétaire Général du Ministère de l'économie et de la planification de Madagascar, a présenté le descriptif de programme de Madagascar, et le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont parlé en détail respectivement du descriptif de programme pour Madagascar et pour le Mali. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont parlé en détail de la prolongation du descriptif pour la Colombie, et le Directeur régional adjoint pour l'Asie et le Pacifique a parlé en détail de la prolongation du descriptif pour le Myanmar.

82. Les délégations ont remercié le Conseil d'administration d'examiner leurs programmes et le FNUAP pour son appui. Elles ont loué le FNUAP pour son élaboration de descriptifs de programme de pays en étroite collaboration avec les autorités nationales, pour les enseignements qu'il tire des cycles précédents et pour son alignement avec les plans et stratégies de développement nationaux. Elles

accordaient une grande valeur à l'appui technique du Fonds et à la fourniture de services relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, y compris la promotion de la planification familiale fondée sur les droits de l'homme, en particulier pour les femmes et les filles, ainsi que l'accent qu'il mettait sur la jeunesse et son action pour combattre la violence sexiste.

83. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour Madagascar et le Mali.

84. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de neuf mois du descriptif de programme de pays de la Colombie et la prolongation de deux ans du descriptif de programme du Myanmar.

85. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation de un an des descriptifs de programme de pays de l'Iraq et de la République démocratique populaire lao.

Débat consacré à l'UNOPS

VIII. Déclaration du Directeur exécutif

86. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible – en anglais – sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNOPS), la Directrice exécutive a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement et leur appui tout au long de 2014 et a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2015. Soulignant l'importance du ferme appui du Conseil d'administration, elle a affirmé que la situation financière et opérationnelle de l'UNOPS était stable. L'année 2015 marquait le vingtième anniversaire de l'instauration de l'UNOPS en tant qu'organisme des Nations Unies indépendant autofinancé, et son rôle demeurait clair : fournir des services de conseil et d'exécution et des services transactionnels dans les domaines de la gestion des projets, des infrastructures et des achats, tout en appuyant les objectifs de ses partenaires en matière de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix.

87. Notant l'importance de l'année 2015, durant laquelle les États Membres élaboreraient le programme de développement pour l'après-2015 et les futurs objectifs de développement durable, la Directrice exécutive a réaffirmé que l'UNOPS était déterminé à travailler à l'exécution avec tous ses partenaires. Conformément à son mandat, l'UNOPS a contribué à ce que le système des Nations Unies réponde aux besoins dans une perspective de gestion s'appuyant sur les pratiques optimales et les connaissances techniques dans ses domaines de spécialité. L'UNOPS embrassait le changement comme un principe, souvent aidé par les technologies modernes qui améliorent les processus, les méthodologies et les instruments et, à terme, assurent l'efficacité et l'efficacé des solutions de développement. En 2015, l'UNOPS mettrait en œuvre son programme d'innovation et d'amélioration des modes de fonctionnement en vue de transformer les technologies qui étayaient sa plateforme d'exécution.

88. Affirmant que l'UNOPS était prêt à évaluer ses activités d'après les normes externes indépendantes, la Directrice exécutive était heureuse d'indiquer qu'à la fin de 2014 l'UNOPS avait été la première entité des Nations Unies à être certifiée par

le Référentiel OHSAS de gestion de la sécurité et de la santé sur les lieux de travail. Cette certification s'ajoutait à de nombreuses autres que l'UNOPS avait obtenues, y compris pour ses systèmes de gestion de la qualité, ses pratiques de gestion de projets, ses pratiques d'achat viables et ses pratiques en matière d'infrastructure et de systèmes de gestion environnementale – toutes certifiées par rapport aux normes internationales les plus élevées. L'engagement de l'UNOPS en faveur de ces normes externes et son adoption de celles-ci assuraient son aptitude à atténuer les risques opérationnels. Pour cette raison, l'UNOPS soumettait au Conseil d'administration, pour approbation, une proposition visant à renforcer son Comité consultatif pour les questions d'audit et à créer un Groupe d'experts consultatif stratégique distinct pour dispenser des conseils sur les pratiques optimales et les normes connexes. L'approbation du Conseil d'administration alignerait plus avant les mécanismes de gouvernance et de responsabilisation de l'UNOPS avec ceux d'autres entités des Nations Unies.

89. La coopération et la mise en place de partenariats revêtaient une importance fondamentale pour l'UNOPS. Il attendait avec impatience la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui devait se tenir à Sendai (Japon) en 2015, où il aurait la possibilité de partager les enseignements tirés et les pratiques optimales découlant de son programme de gestion des catastrophes en faveur de la résilience, largement reconnu, qui était axé sur les infrastructures. L'UNOPS attachait une grande valeur à la satisfaction des partenaires en tant qu'indicateur clef de sa réussite et qu'outil pour réexaminer ses priorités. L'information en retour récemment communiquée par les partenaires révélait des niveaux de satisfaction élevés, avec une augmentation notable du nombre des partenaires qui recommandaient l'UNOPS. Afin de renforcer encore sa responsabilité et sa transparence, l'UNOPS avait répondu à l'appel du Secrétaire général relatif à une révolution des données et collaborait avec le PNUD dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide visant à adopter des solutions dans le domaine du développement qui reposent sur des données et des observations factuelles.

90. L'UNOPS avait à cœur de tirer parti de ses compétences spécialisées pour jouer un rôle actif en établissant un lien entre ses partenaires et des solutions novatrices pour le développement durable dans un large éventail de domaines. Notant que les donateurs changeaient, la Directrice exécutive a encouragé les investisseurs privés à financer le développement économique durable au moyen d'investissements qui accordent la priorité au développement social et environnemental.

91. Les membres du Conseil d'administration ont loué la Directrice exécutive et l'UNOPS pour la tradition continue de direction énergique. Ils ont réaffirmé leur appui au mandat unique de l'organisation, qui, en tant qu'entité autofinancée, avait fait ses preuves et montré que l'ONU pouvait exécuter des projets de développement en respectant les normes les plus élevées sans recourir au financement par les États Membres. Ils se sont félicités des efforts continus déployés par l'UNOPS pour améliorer la qualité des services qu'il fournissait et améliorer la transparence et la responsabilisation. Ils ont déclaré apprécier les mesures prises pour évaluer ses travaux en prenant comme référence les normes internationales les plus élevées en matière d'ingénierie et de gestion des projets, domaines dans lesquels l'UNOPS avait gagné une réputation largement méritée pour son efficacité et son efficacité, ainsi que pour sa transparence.

92. Les délégations ont encouragé l'UNOPS à continuer de tirer parti de ses avantages comparatifs en accordant la priorité aux opérations et à la poursuite de l'excellence en matière de gestion et d'exécution de projets tout en prêtant une grande attention à la stabilité financière, à l'amélioration de la qualité des activités et au renforcement des contrôles internes et des formations. Elles ont félicité l'UNOPS de s'efforcer d'accroître encore la durabilité et comptaient qu'il poursuivrait ses services efficaces de gestion et d'achat à l'appui des pays en développement. Elles appréciaient hautement que l'UNOPS, par principe, mette l'accent sur la maîtrise et la direction nationales s'appuyant sur le développement des capacités, un facteur essentiel dans la réalisation du développement durable.

93. De même, les délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'UNOPS en vue d'améliorer le contrôle en renforçant son Comité consultatif pour les questions d'audit et en instituant un Groupe stratégique consultatif d'experts, mesures qui plaçaient la barre plus haut pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elles étaient satisfaites que le mandat du Comité dont la création était proposée fût en ligne avec celui du Comité consultatif pour les questions d'audit du PNUD, car ainsi les fonctions de contrôle du Comité n'empièteraient pas sur celles du Conseil d'administration. Ces mesures contribueraient également à accroître la capacité de l'UNOPS d'améliorer sa gestion de l'organisation et des risques. Elles ont trouvé encourageant que l'UNOPS élabore une nouvelle stratégie de réduction des risques de catastrophes et ont demandé des informations sur ses plans d'application. S'agissant des efforts visant à assurer des données de qualité concernant le programme de développement pour l'après-2015, elles ont demandé des compléments d'information sur les activités de l'UNOPS dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

94. Accueillant favorablement la nouvelle stratégie de coopération de l'organisation visant à la fois à élargir et resserrer ses partenariats avec les autres entités des Nations Unies, les gouvernements et le secteur privé, les délégations espéraient bien recevoir des informations sur la façon dont la stratégie était élaborée et quand l'UNOPS la présenterait au Conseil d'administration. L'UNOPS était à l'avant-garde en suivant des approches novatrices – notamment en intégrant la viabilité environnementale au niveau opérationnel, en assurant la promotion de la parité des sexes dans ses effectifs et en formant les nationaux – ce qui en faisait un partenaire attractif pour exécuter les éléments relatifs au renforcement des capacités du programme de développement pour l'après-2015.

95. La Directrice exécutive a répondu aux membres du Conseil d'administration en les remerciant pour leur appui aux efforts déployés par l'UNOPS en vue de parvenir à l'excellence. L'UNOPS était enthousiaste à l'égard de la nouvelle stratégie de réduction des risques de catastrophes, qu'il présenterait à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en 2015. La stratégie a introduit une nouvelle méthode pour évaluer les dommages mais, ce qui était plus important, était axée sur les moyens d'assurer un relèvement résilient. De nombreux partenaires avaient accepté la proposition de l'UNOPS tendant à élargir le partenariat avec lui, pratique qu'il poursuivrait en vue d'élargir ses partenariats, en s'appuyant sur son engagement en faveur de la transparence. Concernant les achats, l'UNOPS était prêt à fournir au Conseil d'administration des informations supplémentaires sur ses modalités d'achat dans le cadre de la conciliation des priorités relatives au développement et de la qualité des services. En guise de conclusion, elle a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé la

proposition tendant à renforcer le Comité consultatif pour les questions d'audit et à instituer un groupe consultatif d'experts et a déclaré qu'elle avait hâte de travailler avec les délégations tout au long de 2015.

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/4, intitulée « Renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS ».

Débat consacré aux questions communes

IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

97. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 (DP/2015/8 et annexes). La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2013 : état de l'application des recommandations » (DP/FPA/2015/3 et annexes). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 (DP/OPS/2015/1).

98. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié les progrès accomplis par les organisations dans l'application des recommandations précédentes, en particulier les priorités relatives à l'audit pour 2012-2013. Dans l'ensemble, ils se sont félicités de l'opinion sans réserve que chaque organisme avait reçue pour 2013, la deuxième année où ils appliquaient les Normes comptables internationales (normes IPSAS), et étaient satisfaits de noter le nombre moins élevé des recommandations hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2014-2015. Soulignant l'importance de l'application effective des recommandations, les délégations ont noté que le taux d'application était resté peu élevé à la fois pour le PNUD et le FNUAP durant l'exercice, y compris s'agissant des recommandations en suspens depuis longtemps. Elles ont invité instamment les organismes à accélérer l'application des recommandations en 2015 et ont demandé un vigoureux engagement au niveau de la direction afin d'assurer la responsabilité à l'égard du processus et de réduire le niveau général de risque. Cela dit, le Conseil d'administration a loué le PNUD pour les progrès sensibles qu'au mois de janvier 2015 il avait accomplis concernant les recommandations en suspens depuis longtemps.

99. Les États Membres ont salué les mesures prises par le PNUD et le FNUAP pour renforcer les achats en améliorant l'efficacité, la transparence, la responsabilité et la conformité. Ils ont encouragé les deux à continuer de renforcer les achats au moyen de nouvelles réformes, en particulier concernant la planification des achats, les capacités et la conformité (en étroite coordination avec les autres organisations du système des Nations Unies pour le développement) afin d'améliorer l'efficacité des bureaux de pays. Saluant les améliorations apportées par le FNUAP à son outil d'évaluation des prestations des fournisseurs, ils ont demandé au Fonds d'examiner de près ces procédures afin d'assurer la poursuite de la conformité et de l'efficacité de toutes les unités commerciales. Les délégations ont encouragé à la fois le PNUD et le FNUAP à continuer leurs efforts de

renforcement de la gestion des actifs. De plus, elles se sont félicitées des progrès accomplis par les deux organisations pour maîtriser les obligations au titre des avantages du personnel et elles comptaient recevoir des informations sur leurs expériences positives.

PNUD

100. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le PNUD pour ses efforts assidus qui l'avaient conduit à occuper la première place du classement des organisations de développement selon l'Indice de transparence de l'aide de l'organisme *Publish What You Fund*. Ils ont loué le plan de l'organisation axé sur les points ci-après : les huit priorités relatives à l'audit pour l'exercice 2014-2015; l'approche harmonisée des transferts de fonds et le processus d'assurance pour l'exécution nationale; l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets; la fraude dans la passation des marchés.

101. Les délégations ont reconnu les problèmes que l'organisation rencontrait pour appliquer l'approche harmonisée des transferts de fonds et les modalités de l'exécution nationale – principalement l'absence d'évaluations effectuées sur l'approche harmonisée des transferts de fonds au niveau des pays et les déficiences au niveau du suivi des partenaires d'exécution dans le cadre de l'exécution nationale. Reconnaissant que le PNUD mettait en place un cadre révisé de l'approche harmonisée des transferts de fonds et créait une base de données pour le suivi de l'exécution, ils l'ont encouragé à coordonner ses travaux en vue d'accroître la cohérence avec les efforts menés à un niveau plus large afin d'améliorer la qualité et les résultats des programmes.

102. Les membres du Conseil d'administration ont noté un ensemble de problèmes que le PNUD rencontrait dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des programmes et projets et ont indiqué qu'ils suivraient de près les progrès accomplis dans ce domaine, en particulier les résultats obtenus par les bureaux de pays, et ils ont souligné qu'il importait d'encourager une culture de responsabilisation dans l'ensemble du PNUD. Ils ont demandé instamment au PNUD de prendre des mesures pour donner suite à la récurrence des rapports d'audit assortis d'une réserve concernant des partenaires d'exécution et d'accorder une priorité élevée à l'assurance qualité de la programmation et de la gestion axée sur les résultats au niveau des pays. De manière générale, ils ont encouragé le PNUD à renforcer sa capacité de gérer et de travailler avec les partenaires d'exécution.

103. Sur la question de la fraude, notant l'appréciation du Comité des Commissaires aux comptes selon laquelle le PNUD devait réévaluer les risques de fraude et instituer de puissantes contre-mesures – malgré les améliorations résultant du renforcement du système central des états de paie et de la clarification de la division des pouvoirs – les délégations comptaient recevoir des informations plus détaillées dans les prochains rapports. Tout en étant conscientes des problèmes à résoudre, elles attendaient du PNUD qu'il continue d'exercer sa vigilance pour repérer et prévenir les irrégularités en matière d'achat et d'autres pratiques frauduleuses. Elles attendaient avec intérêt des mises à jour concernant les mesures qui seraient prises à l'avenir pour maximiser les possibilités de recouvrement.

FNUAP

104. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des progrès enregistrés par le FNUAP dans la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notant que les niveaux globaux des liquidités avaient augmenté entre 2012 et 2013. Tout en reconnaissant la nécessité pour le FNUAP de détenir des soldes de trésorerie suffisants, ils ont souligné qu'il était important de bien gérer ceux-ci. Ils étaient satisfaits de l'évaluation du cycle d'audit axé sur les risques qui avait été entreprise et attendaient avec intérêt de nouvelles améliorations qui seraient apportées à l'étendue du cycle d'audit interne. À ce propos, les délégations ont souligné trois domaines principaux : la transformation opérationnelle, la gestion des ressources humaines et la présentation de l'information financière.

105. Les membres du Conseil d'administration étaient satisfaits des progrès enregistrés par le FNUAP dans le renforcement de la capacité des bureaux de pays et bureaux régionaux, mais ils craignaient que certaines questions touchant à la régionalisation ne soient préjudiciables à l'efficacité des bureaux extérieurs, en particulier la définition précise des rôles, le suivi de la performance et l'alignement des bureaux de pays et des bureaux régionaux. Ils ont reconnu le dynamisme de l'étude de viabilité, mais ils ont demandé des éclaircissements sur le processus général de restructuration de l'organisation. Ils ont demandé instamment au FNUAP de fournir des formations et des ressources supplémentaires pour renforcer les contrôles internes et la gestion des risques au niveau des bureaux de pays et d'étudier les possibilités de déléguer des tâches aux centres de service – mesures qui pourraient donner suite aux recommandations relatives à la gestion des stocks, au contrôle, aux achats et à la collaboration avec les partenaires d'exécution. Concernant la gestion des ressources humaines, notant en particulier les efforts déployés par le FNUAP pour réduire le nombre de postes vacants, les délégations attendaient avec intérêt une évaluation des incidences possibles sur l'exécution des programmes.

106. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour le lancement de son système mondial d'élaboration de programmes, qui renforcerait la transparence et la gestion des partenaires d'exécution. Reconnaisant les activités essentielles de renforcement des capacités menées par le Fonds avec les partenaires d'exécution, les délégations ont souligné la nécessité de prendre des mesures efficaces face aux risques connexes. Ils étaient satisfaits des progrès enregistrés par le FNUAP dans le contrôle des consultants et du personnel temporaire et attendaient avec intérêt une mise à jour de l'examen par le Fonds des règles qui régissaient sa collaboration avec les titulaires de contrats de louage de services et la création d'un nouveau fichier de consultants. Concernant la présentation de l'information financière, les membres du Conseil d'administration, se félicitant de l'information révisée sur les coûts institutionnels et les dépenses au titre des programmes, ont demandé qu'à l'avenir les mises à jour sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient présentées avec le rapport financier et les états financiers vérifiés du Fonds.

107. L'Administratrice associée du PNUD a répondu aux délégations en les remerciant pour leurs observations et leur a assuré que le PNUD chercherait la réponse à leurs préoccupations, en particulier concernant les achats, et qu'elles seraient régulièrement tenues informées des progrès accomplis.

108. Le Directeur adjoint du Bureau de la gestion du PNUD a axé sa réponse sur l'approche harmonisée des transferts de fonds. Il a souligné que le PNUD avait entrepris un examen d'ensemble de ses modalités d'exécution, au premier rang desquelles se trouvait l'exécution nationale, dont l'une des composantes était l'approche harmonisée des transferts de fonds. Le PNUD traitait les questions de transfert de fonds au moyen d'une approche en cinq points : a) mettre en œuvre des procédures donnant de bons résultats; b) modifier les procédures en cas de besoin, en aidant les bureaux de pays à assurer les activités connexes d'évaluation, de suivi et d'achat; c) engager un dialogue plus efficace avec les partenaires d'exécution et les pays de programme en vue d'analyser les meilleures options, dans le plein respect de la prise en main par le pays et du rôle joué par l'organisation dans le domaine du renforcement des capacités; d) réexaminer la politique de l'organisation en matière de prévention de la fraude, en l'harmonisant avec les pratiques optimales et en encourageant l'adoption au niveau national de politiques de lutte contre la fraude, axées également sur le recouvrement des fonds; e) intégrer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans l'ensemble du processus d'élaboration des programmes de pays, du début à la fin, et dans les descriptifs de programme.

109. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a mis l'accent dans sa réponse sur la mobilisation des ressources et l'exécution, les capacités des bureaux régionaux et bureaux de pays, la gestion des ressources humaines et les achats. Concernant la question de la conservation des soldes de trésorerie du Fonds au début de 2015, elle a indiqué que les taux d'exécution en 2014 avaient été plus élevés que jamais, tant pour les ressources de base que pour les autres ressources, du fait d'une reprise de l'exécution, qui reflétait la capacité renforcée des bureaux régionaux et des bureaux de pays et un contrôle amélioré. Le nombre des constatations des vérificateurs externes engagés pour évaluer la conformité par les partenaires d'exécution avait fortement diminué, ce qui représentait une tendance positive générale. Pour faire fond sur ces tendances positives, le FNUAP avait commencé en 2014 à instituer des examens trimestriels des portefeuilles tant du côté des programmes que de celui de la direction, pour discuter des taux d'exécution et de vacance, axés sur les causes des résultats obtenus en matière d'exécution. La Directrice exécutive adjointe a noté que la régionalisation, conjuguée à la restructuration de l'organisation, serait pleinement mise en œuvre en 2015, ce qui renforcerait les capacités du Fonds dans tous ses domaines d'intervention : ressources humaines, mobilisation des ressources, communications et suivi et évaluation. Le FNUAP mettait à jour son manuel institutionnel en vue de préciser les rôles et responsabilités aux différents échelons, ainsi que le niveau de contrôle escompté. Concernant la gestion des ressources humaines, le FNUAP avait créé un nouveau poste d'analyste des ressources humaines en vue de lutter contre les facteurs internes bloquant le recrutement. Au niveau de la programmation, le Fonds s'employait à mettre en évidence les domaines techniques dans lesquels il y avait le plus de postes vacants de façon à mieux concentrer ses efforts de recrutement dans ces domaines. Elle a remercié les délégations pour l'appui qu'elles apportaient au système mondial d'élaboration de programmes, visant à combattre les obstacles à l'exécution. Concernant les achats, le FNUAP était désireux de collaborer à des modalités d'achat conjointes avec d'autres entités des Nations Unies.

110. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a répondu aux questions posées concernant la gestion de trésorerie, la présentation de l'information

financière et l'excellence opérationnelle. Assurant aux délégations que le FNUAP suivait de près les entrées et les sorties de trésorerie, il a encouragé les donateurs à rapidement verser leurs contributions annoncées, car cela facilitait la planification des programmes du FNUAP. Concernant la formation, le Fonds avait lancé un cours de comptabilité certifié destiné à tous ses comptables visant à les doter des compétences relatives aux Normes comptables internationales pour le secteur public. De même, le FNUAP avait fourni une formation sur la gestion des inventaires à toutes les personnes référentes pour évaluer les risques et y faire face. Le Fonds avait commencé son projet d'excellence opérationnelle en 2013 en vue d'examiner les principaux processus métier (dans les domaines de la finance, des achats, des voyages et des ressources humaines) et de décider comment il conduirait ces processus de façon plus efficiente et efficace à l'appui de l'exécution des programmes, en particulier dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Concernant les capacités des bureaux de pays, le FNUAP prenait des mesures concrètes en vue d'aligner les compétences sur le modèle de fonctionnement de l'organisation et les priorités nationales.

111. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a axé sa réponse sur la publication par l'UNOPS de toutes les données relatives sur son site Web durant les cinq années précédentes, initiative qui l'avait conduit à chercher à obtenir la certification au titre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, qu'il avait obtenue en 2012.

112. Le Directeur de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a noté que les participants du Groupe avaient présenté fidèlement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes telles qu'énoncées dans ses rapports respectifs aux trois organisations. Tant le PNUD que le FNUAP avaient enregistré des progrès notables dans l'application des recommandations actuelles et passées, comme étayé par la diminution du nombre de recommandations d'une année à l'autre. Il a noté, toutefois, qu'il y avait des écarts temporels au niveau des réponses et auto-évaluations des organisations. Il y avait également certains décalages par rapport aux attentes, en particulier s'agissant des recommandations récurrentes. Dans le cadre de l'accent mis sur la transparence, le Comité des commissaires aux comptes avait créé un modèle que les organisations devaient suivre pour signaler la fraude afin de garantir l'uniformité concernant les questions abordées. Une version finale du modèle serait prête pour mars 2015. Le Comité des commissaires aux comptes a encouragé les organisations à présenter leurs états financiers annuels plus tôt que prévu dans leur Règlement financier et règles de gestion financière pour laisser plus de temps aux vérificateurs des comptes pour mener à bien leurs travaux afin d'éviter la publication d'opinions de qualité insuffisante.

113. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/5, intitulée « Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 ».

Annexe

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

(2 février 2015)

A. Tirer ensemble des leçons pour renforcer l'innovation et mieux aider les personnes démunies

1. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM. Il a également souhaité la bienvenue au Secrétaire général des Nations Unies, qui participait à cette réunion pour la première fois.

2. Le Secrétaire général a commencé la réunion avec quelques commentaires, soulignant le rôle de plus en plus important des entités régionales et le besoin de renforcer au niveau international les compétences des États membres ainsi que le soutien dont ils bénéficient. Il a notamment fait ressortir quatre points, précisant que :

- L'innovation n'était pas une fin en soi;
- Les partenariats étaient essentiels à l'optimisation des connaissances, des compétences, des meilleures pratiques et des ressources;
- L'innovation nécessitait un environnement favorable et adapté;
- Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies devaient donner une place plus importante à l'innovation, mais aussi parfois permettre l'échec.

3. Les hauts représentants des six organismes des Nations Unies ont discuté des possibilités et des difficultés que présentaient la mise en place et le renforcement des idées, des processus et des produits innovants. Cette réunion était l'occasion pour les six organismes de discuter pour la première fois d'innovation, de prise de risques et de gestion des risques, de partenariats ainsi que de financement avec leur conseil d'administration.

4. Le débat était organisé en plusieurs segments, comprenant notamment une « foire aux erreurs », exercice visant à amener les participants à apprendre de leurs erreurs, puis d'une séance de questions-réponses avec les représentants des États membres. Les six organismes ont partagé leurs expériences en matière d'innovation et ont insisté sur l'importance de l'innovation dans la mise en place de programmes. En outre, les participants ont proposé plusieurs manières d'améliorer l'innovation à l'avenir, notamment en renforçant le lien avec les résultats et grâce au partage de connaissances et à une meilleure communication avec les parties prenantes. Ils ont insisté sur la nécessité d'établir un lien entre les différents aspects des opérations des Nations Unies, en particulier l'aide humanitaire et le développement.

5. Les représentants des États membres ont participé activement tout au long de la séance et émis divers commentaires, mentionnant notamment que :

- L'innovation était un domaine dans lequel les gouvernements devaient investir;
- Le lien entre l'innovation et les résultats devait être renforcé;
- L'innovation pouvait contribuer à évaluer plus efficacement les progrès en matière de développement;
- Le programme de développement pour l'après-2015 était une occasion pour les organismes des Nations Unies d'harmoniser leurs méthodes.

6. De plus, certains États membres ont exprimé leur vision de la voie à suivre, déclarant que les Nations Unies devaient :

- Encourager le partage de données parmi l'ensemble des organismes des Nations Unies afin d'améliorer l'utilisation des mégadonnées et des méthodologies de prévision stratégique;
- Tirer avantage de l'expertise de divers acteurs dans la mesure où la diversité constituait un élément essentiel de l'innovation;
- Mettre à l'épreuve de nouvelles idées tout en assurant des processus de contrôle et d'évaluation rigoureux afin de prévoir les réussites et les échecs.

7. En conclusion, les dirigeants des six organismes participants ont souligné l'importance de créer un environnement favorable à l'innovation qui permette d'obtenir et de maintenir des effets plus inclusifs, d'établir des partenariats et de renforcer la coopération et l'échange parmi les organismes des Nations Unies qui s'occupaient du développement. Ils ont convenu de la nécessité d'intégrer l'innovation à leurs cultures organisationnelles et de l'importance pour les dirigeants de permettre l'échec en termes d'innovation.

8. Pour conclure, la Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF a remercié les délégations et les six organismes des Nations Unies pour leur participation, et salué leur volonté d'aborder cette réunion matinale avec un esprit novateur.

B. Les approches novatrices de la conception et de la mise en œuvre de programmes destinées à soutenir la réalisation des objectifs de développement pour l'après-2015

9. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS a souhaité la bienvenue aux représentants des six organismes des Nations Unies et aux intervenants.

10. L'Administratrice du PNUD a souligné que les Nations Unies révisaient actuellement leurs méthodes de travail afin d'appuyer au mieux les États Membres dans la mise en application du programme de développement pour l'après-2015. Ce processus de révision amenait les organismes concernés à rassembler leurs efforts pour adapter leurs services aux besoins de leurs partenaires, notamment celui de renforcer un ensemble d'approches novatrices auxquelles ils avaient recours de manière croissante dans le cadre de leurs activités de développement. Elle a notamment fait valoir que les nouvelles technologies permettaient aux Nations

Unies d'atteindre un public de plus en plus large, et que le fait d'amener les utilisateurs à identifier des difficultés et à y trouver des solutions pourrait grandement contribuer à la mise en œuvre réussie du programme de développement pour l'après-2015. Enfin, les procédures opérationnelles harmonisées de l'initiative « Unis dans l'action » ont réorienté la démarche visant à simplifier et coordonner les activités des Nations Unies au niveau des pays.

11. L'ancien Coordonnateur résident des Nations Unies au Monténégro a présenté quelques approches innovantes mises à l'essai par les Nations Unies dans ce pays. Par exemple, une initiative de l'équipe de pays des Nations Unies avait amené les jeunes à identifier les défis liés au chômage des jeunes au Monténégro et à contribuer à y trouver des solutions. L'une des principales leçons apprises était que l'innovation demandait du temps et qu'il fallait être prêt à essayer et à se tromper.

12. La Directrice du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies et ancienne Coordonnatrice résidente en Zambie a, quant à elle, partagé les leçons apprises dans ce pays. Elle a souligné le fait que l'ensemble de l'équipe de pays devrait s'investir collectivement, particulièrement au niveau des politiques. Une participation accrue du public était également apparue comme un facteur essentiel. La Directrice a aussi mentionné l'importance de simplifier les procédures et processus au niveau local, citant à cet égard la mise en œuvre des procédures opérationnelles harmonisées et rappelant que les organismes des Nations Unies devraient, dans un effort commun, s'engager à renforcer et soutenir les capacités nationales. Ces innovations assureraient le bon fonctionnement des nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, grâce à la participation de toutes les parties prenantes aux étapes de conception et de mise en œuvre, dans les principaux domaines, c'est-à-dire l'acquisition et l'analyse des données, la participation des citoyens, la planification du développement durable et le développement des activités. Dans leurs commentaires, les délégations ont déclaré que :

- L'innovation était nécessaire pour relever les défis considérables et multidimensionnels tels que l'éradication de la pauvreté et les changements climatiques;
- Les États membres avaient besoin d'aide et de ressources adaptées pour réaliser les objectifs de développement durable, tandis que les pays où étaient mis en œuvre les programmes devaient veiller à mobiliser les ressources publiques et privées au niveau national;
- Le programme de développement pour l'après-2015 portait sur la prestation de services, ce qui nécessitait de bénéficier de financements. Les possibilités de réduction des coûts devaient être étudiées plus avant dans le contexte du système actuel de gouvernance;
- Les discussions portant sur l'adaptation des services aux besoins ne devaient pas donner lieu à davantage de bureaucratie;
- Il était nécessaire de réexaminer les possibles disparités sur la question des changements climatiques et du développement durable au sein du système des Nations Unies;
- Le repositionnement des Nations Unies devrait avoir pour objectif le renforcement de ses avantages comparatifs, par exemple dans les domaines des

statistiques et des données, tout en consolidant les acquis de ses systèmes et approches existants.

13. La réponse de l'assemblée comprenait les points suivants :

- Des défis majeurs se présenteraient à l'avenir dans le cadre du programme pour l'après-2015, plus urgent, plus complexe et de plus grande envergure en comparaison aux objectifs du Millénaire pour le développement;
- Le système de développement des Nations Unies devrait être plus efficace et favoriser davantage la collaboration grâce à une expertise en matière de politiques pour des résultats durables.

14. Au cours du compte rendu, la Directrice exécutive de l'UNOPS a fait remarquer que le fait de profiter des possibilités qu'offraient les technologies en matière de consultation du public au niveau international permettait de tenir compte de davantage d'informations pour orienter la prise de décisions. Les activités de développement axées sur les personnes ne devraient pas constituer un exercice isolé. Les organismes des Nations Unies devraient maintenir le cap et continuer à s'adapter, à apprendre à anticiper et à rester ouverts à l'innovation.

15. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS a conclu la réunion en remerciant les délégations et les six organismes pour leur participation active et leurs riches échanges.

Deuxième partie

Session annuelle de 2015

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York du 1^{er} au 9 juin 2015**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2015 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'ONU, à New-York, du 1^{er} au 9 juin 2015.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2015 (DP/2015/L.2) et approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2015 (DP/2015/9).
3. Les décisions que le Conseil d'administration a adoptées à sa session annuelle de 2015 figurent dans le document DP/2015/25, qu'il est possible de consulter sur le site Web du Conseil d'administration.
4. Dans sa décision 2015/15, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour sa dernière session de 2015 :

Deuxième session ordinaire de 2015 : du 31 août au 4 septembre 2015.
5. Les délégations ont discuté des avantages et des inconvénients de la tenue de la session annuelle en alternance à New York et à Genève. Le Conseil d'administration n'a pas pris de décision concernant le lieu où ses sessions annuelles se tiendront.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administrateur et examen de son rapport annuel

6. Dans ses observations liminaires au Conseil d'administration (consultables sur le site Web du Conseil d'administration), l'Administratrice a souligné que l'année 2015 offrait une occasion très rare d'établir un programme de développement transformateur. Le PNUD était déterminé à exécuter son plan stratégique pour 2014-2017 et à contribuer à faire aller de l'avant le programme de développement pour l'après-2015. Elle a appelé l'attention sur la réponse aux crises du PNUD dans des pays allant du Népal et du Soudan du Sud à la République arabe syrienne et au Yémen et a souligné le travail effectué par le PNUD en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone pour lutter contre l'Ebola. Elle a mis l'accent sur les activités menées par le PNUD à l'appui des accords mondiaux conclus en 2015 et du programme de développement pour l'après-2015. Le PNUD était déterminé à être le chef de file au niveau du système des Nations Unies dans la conception d'une stratégie de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, dite stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS), visant à intégrer les objectifs de développement durable dans la planification nationale, à accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et à fournir un appui concernant la formulation des politiques et une assistance aux pays de programme.
7. L'Administratrice a fait un exposé au Conseil d'administration sur les progrès accomplis par l'organisation, tels que décrits dans son rapport intitulé « Rapport annuel sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2014 » (DP/2015/11 et annexes), y compris la fiche de résultats en termes de développement exprimés en pourcentage des objectifs d'étape de 2014. En 2014, le PNUD a atteint ou dépassé

la plupart des objectifs d'étape. Le PNUD procédait à une restructuration interne, afin que l'organisation soit à la hauteur des objectifs visés, mais les ressources ordinaires (de base) avaient de nouveau diminué en 2014, cette diminution étant aggravée par l'évolution défavorable des taux de change. Le PNUD s'employait à étendre cette base, visant à doubler le nombre de ses contributeurs aux ressources de base d'ici à 2018. L'Administratrice a souligné que le PNUD arrêterait définitivement sa stratégie de coopération triangulaire Sud-Sud d'ici à septembre 2015 et qu'il était déterminé à héberger le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

8. Le PNUD demeurait entièrement acquis à la transparence et à la responsabilisation, améliorant sa politique en matière de divulgation de l'information, la procédure de recours et ses rapports d'audit interne. Le PNUD était voué à son rôle de coordination au niveau des Nations Unies, étant coprésident du Groupe de travail sur les objectifs de développement durable du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), constituant un mécanisme successeur de la Campagne Objectifs du Millénaire pour le programme de développement pour l'après-2015 et prenant part aux dialogues du Conseil économique et social sur le positionnement à plus long terme du système de développement des Nations Unies. Elle a appelé l'attention sur le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2014 (DP/2015/11/Add.1) et ses annexes statistiques (DP/2015/11/Add.2).

9. Les membres du Conseil d'administration ont félicité l'Administratrice pour sa direction et ont souligné le rôle essentiel que jouait le PNUD en aidant à définir le programme de développement pour l'après-2015, les objectifs de développement durable et les accords de financement connexes; ils ont loué l'engagement du PNUD en faveur des voies de développement durable, d'une gouvernance inclusive et efficace et le renforcement de la résilience. Ils ont encouragé le PNUD à rester en contact avec les États Membres tout au long du processus, en particulier avec les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement. Ils ont exprimé leur ferme appui aux activités de relèvement précoce et de renforcement de la résilience menées par le PNUD dans les situations de crise humanitaire et dans les États fragiles et ils ont félicité l'organisation pour ses interventions essentielles, notamment après le tremblement de terre au Népal, face à la crise des réfugiés syriens et à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

10. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance des compétences spécialisées du PNUD, de sa direction et de ses approches novatrices, en particulier dans les domaines suivants : stimulation de l'action mondiale concernant le programme de développement pour l'après-2015 au moyen l'enquête My World et de consultations au niveau des pays; l'établissement de liens entre le développement et les interventions humanitaires et le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles; le renforcement des capacités d'adaptation des pays les moins avancés au changement climatique et d'atténuation de ses effets; la promotion de la gouvernance et des droits de l'homme en mettant, dans une optique à long terme, l'accent sur les causes profondes; la restructuration du système des Nations Unies en vue de le rendre adapté à ses objectifs. Les membres du Conseil d'administration ont demandé des éclaircissements sur la diminution de la satisfaction des partenaires du PNUD concernant sa direction du système des coordonnateurs résidents, dont il est fait état dans le rapport, et ils ont déclaré qu'ils

craignaient que la réduction des ressources de base ne compromette son niveau d'engagement.

11. Les délégations ont loué la qualité du rapport annuel et les progrès enregistrés par le PNUD par rapport aux valeurs cibles du plan stratégique, s'agissant en particulier de l'état de droit, de l'accès à la justice, de la violence sexiste, de la gestion pacifique des conflits et du renforcement de la cohésion sociale après les conflits et les catastrophes naturelles. Elles ont encouragé le PNUD à redoubler d'efforts dans les domaines de la gouvernance et de la fourniture de services de base. Elles étaient satisfaites du format de communication de l'information concernant le plan stratégique, le premier basé sur le cadre intégré de résultats et de ressources : un pas vers une plus grande transparence et une gestion axée sur les résultats, de pair avec la fiche de résultats. Elles ont noté avec satisfaction les améliorations apportées par l'organisation au niveau de la collecte des résultats et de communication de l'information les concernant et avaient hâte de voir comment les prochains rapports refléteraient une meilleure assurance qualité et des processus d'affaires rationalisés au niveau des pays. Elles ont encouragé le PNUD à continuer de renforcer les capacités d'établissement de rapports fondés sur les faits et attendaient avec intérêt le solide cadre intégré de résultats et de ressources donnant forme aux décisions relatives au programme et l'examen à mi-parcours de 2016, améliorant encore l'alignement sur les objectifs de développement durable. Elles ont encouragé le PNUD à jouer un rôle en matière de développement des capacités de suivi, d'évaluation et de responsabilisation pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays.

12. Les délégations appréciaient le travail du PNUD et sa capacité de répondre de façon flexible aux besoins des pays de programme et de faire en sorte que le système des Nations Unies fournisse une assistance aux pays de programme à leur demande et conformément aux priorités définies au niveau national. Elles ne doutaient pas que le PNUD continuerait à appliquer une approche différenciée aux besoins des pays de programme, y compris les pays à revenu intermédiaire, en faisant fond sur l'appropriation nationale et l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement (résolution 67/226 de l'Assemblée générale), axé sur l'élimination de la pauvreté et sur le développement des capacités, en aidant les pays à passer au programme de développement pour l'après-2015.

13. Des membres du Conseil d'administration se sont déclarés préoccupés par la diminution continue des ressources de base et ses effets négatifs potentiels sur la programmation et ont souligné la nécessité de corriger le déséquilibre entre ressources de base et les autres ressources. Ils ont encouragé tous les membres à respecter leurs engagements en faveur d'un financement de base prévisible et non préaffecté, tout en encourageant les donateurs émergents à contribuer. Les délégations ont souligné que l'affectation des ressources au titre d'arrangements de programmation devait être ancrée dans des critères objectifs, une méthodologie équitable et des données fiables vérifiées, s'appuyer sur les mesures multidimensionnelles de la pauvreté et de la vulnérabilité et axée sur les pays qui en avaient le plus besoin. Elles comptaient examiner différentes options permettant d'assurer un financement de qualité durant les dialogues structurés en septembre 2015.

14. Les membres du Conseil d'administration accordaient une importance élevée à l'engagement du PNUD dans les dialogues du Conseil économique et social sur le

repositionnement sur le long terme du système des Nations Unies pour le développement et à son aptitude à relever les défis dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ils ont demandé que le PNUD mette en place un mécanisme pour accueillir des réunions et ateliers techniques avec les États Membres parallèlement aux dialogues en vue d'encourager l'échange de vues. Ils ont souligné le rôle important que joue le PNUD dans la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire et l'ont invité à fournir des ressources humaines et financières accrues au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

15. Les délégations ont félicité l'Administratrice et le Bureau des ressources humaines pour leur gestion de la restructuration organisationnelle tout en les encourageant à veiller à ce que la gestion du recrutement et de la performance soit efficace et solide. Elles ont accueilli favorablement les efforts faits par le PNUD pour mieux aligner les politiques sur les programmes, réduire les doubles emplois, améliorer les fonctions de soutien essentielles, passer à la qualité et à la mise en œuvre des programmes et renforcer la capacité centrale dans les domaines prioritaires, tout en soulignant le rôle clef de l'évaluation. Un groupe de délégations a appelé l'attention sur le déséquilibre perçu dans le personnel du PNUD entre pays développés et pays en développement à l'issue de la restructuration interne et a invité instamment le PNUD à assurer une représentation géographique équitable.

16. En réponse, l'Administratrice a souligné l'engagement du PNUD en faveur de l'élimination de la pauvreté et sa volonté de communiquer de meilleures informations sur les résultats. Les activités du PNUD de la phase des secours à celle de l'aide au développement bénéficieraient grandement d'une attention portée aux facteurs de crise, en s'employant à réduire les risques de catastrophe et à prévenir les conflits. La restructuration du PNUD et un nouveau groupe de réponse aux crises garantissaient une réponse plus rapide aux crises. L'égalité des sexes était essentielle pour le développement et une priorité de niveau élevé pour le PNUD; l'Administratrice a souligné la nécessité de disposer de plus de données ventilées par sexe. Le PNUD avait intégré l'établissement de rapports sur les examens quadriennaux dans son plan stratégique et mis en place un solide processus de suivi. La nouvelle stratégie Sud-Sud du PNUD était axée sur l'incorporation de la coopération Sud-Sud dans tous les programmes et l'utilisation de cette modalité dans le cadre des partenariats.

17. Elle a réaffirmé l'engagement du PNUD en faveur d'une fonction d'évaluation indépendante robuste et a appelé l'attention sur les efforts visant à mettre le Bureau indépendant d'évaluation à l'abri des réductions des ressources de base. Concernant l'affectation de ressources de base selon le statut différencié du pays, le Conseil d'administration avait déjà adopté une approche dans sa décision 2014/11; l'Administratrice a demandé instamment qu'une nouvelle discussion se tienne durant l'examen du budget de 2016. Elle a souligné que 90 % des ressources de base provenaient de 22 États Membres et qu'il fallait que le fardeau soit mieux partagé. Elle a communiqué au Conseil d'administration des chiffres indiquant que l'équilibre géographique du personnel dans les bureaux régionaux et au siège avait évolué en faveur de la représentation des pays en développement. Le PNUD avait dirigé le renforcement du centre d'évaluation des coordonnateurs résidents, qui comprenait une attention spéciale accordée à la réalisation d'un meilleur équilibre entre les sexes et d'une réserve élargie d'organismes. En concluant, elle a souligné l'engagement du PNUD en faveur d'une solide culture éthique.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/7 sur le rapport de l'Administratrice intitulé « Rapport annuel sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2014 ».

19. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2014 (DP/2015/11/Add.1) et de son annexe statistique (DP/2015/11/Add.2).

III. La problématique hommes-femmes au PNUD

20. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport annuel sur l'application, en 2014, de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (DP/2015/2) et de ses annexes.

21. Les membres du Conseil d'administration ont salué la haute qualité du rapport, ont accueilli avec satisfaction les résultats obtenus en 2014 et loué le PNUD pour le haut niveau d'intégration de la problématique hommes-femmes et de communication d'information sur celle-ci dans le plan stratégique, qui indique également les incidences futures possibles. Ils ont demandé instamment au PNUD de continuer d'intégrer l'égalité des sexes dans toutes les activités et ont exprimé un vif soutien aux outils concernant l'égalité des sexes, tels que le label égalité des sexes, dont le PNUD devrait étendre l'utilisation et faire utiliser par les autres entités des Nations Unies.

22. Les délégations se sont félicitées de l'importante contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notant que les résultats obtenus avec le marqueur de l'égalité hommes-femmes dans les domaines du relèvement rapide, du développement durable et de l'emploi et de la protection sociale, mais étaient d'avis qu'il était possible de faire plus, en particulier s'agissant de la communication d'information sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de la gestion des risques climatiques. Elles avaient hâte d'en savoir plus sur la politique d'assurance qualité du PNUD et des processus obligatoires de vérification de la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Prenant acte des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, les délégations ont demandé des éclaircissements sur les réalisations et sur les problèmes qui perduraient. Elles ont noté avec appréciation les progrès accomplis, exprimés par rapport aux objectifs d'étape de 2014, dans le domaine de la violence sexiste, en particulier dans le contexte des crises et des conflits.

23. Les délégations ont salué le travail de l'Équipe de la problématique hommes-femmes, ont demandé au PNUD de pourvoir les postes de conseiller pour la problématique hommes-femmes en temps voulu et de faire en sorte que les bureaux de pays aient une capacité dans ce domaine, comme prévu par la décision 2014/1. Elles ont encouragé le PNUD à faire en sorte que les allocations budgétaires atteignent 15 % du total pour les résultats 2 et 3 relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et lui ont demandé de faire le point régulièrement sur le progrès accomplis et de recruter un conseiller chargé uniquement de la problématique hommes-femmes dans les pays où le portefeuille de projets dépasse les 25 millions de dollars; elles ont demandé à être informées du lancement du fonds d'affectation spéciale souple pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elles ont noté avec satisfaction que le rapport sur l'égalité des sexes était

en ligne avec les indicateurs du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Elles ont salué la réalisation par le PNUD de 80 % des résultats escomptés dans le domaine de la problématique hommes-femmes en 2014 et l'ont encouragé à continuer de communiquer l'information sur les résultats obtenus en fonction de chaque indicateur afin d'identifier les problèmes. Elles ont demandé des informations sur l'évaluation effectuée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur la communication d'informations par le PNUD sur la problématique hommes-femmes.

24. Les délégations, soulignant le rôle de chef de file du PNUD dans la coordination du système des coordonnateurs résidents et de son mandat, avec ONU-Femmes, en vue de renforcer l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies, ont souligné qu'il importe de coordonner les programmes et de l'assistance technique relatifs à la problématique hommes-femmes avec les autres entités des Nations Unies. Elles ont demandé qu'à l'avenir les rapports annuels rendent compte des efforts conjoints ayant trait à la problématique hommes-femmes. Tout en saluant les efforts faits par le PNUD pour réaliser la parité hommes-femmes au niveau de l'organisation, en particulier au niveau des postes de direction et des coordonnateurs résidents, elles ont encouragé l'ensemble du système des Nations Unies à faire plus.

25. Un groupe de délégations a souligné que le PNUD n'avait pas pour mandat, au titre de son plan stratégique pour 2014-2017, de travailler avec les lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels et intersexués, notant que les activités relatives à ces personnes seraient contraires aux valeurs culturelles de leurs sociétés respectives. D'autres délégations appuyaient pleinement le travail effectué par le PNUD avec tous les groupes vulnérables, y compris ces personnes, qui était ancré dans le principe d'universalité énoncé dans le programme de développement pour l'après-2015 et l'ont encouragé à mener ces activités au niveau des pays en accord avec le gouvernement hôte.

26. En réponse, l'Administratrice associée du PNUD a souligné que les résultats par rapport au plan d'action à l'échelle du système fournissaient des détails sur les réussites et les insuffisances du PNUD en matière d'allocation des ressources, de dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et de parité hommes-femmes. Concernant l'allocation par le PNUD de ressources en faveur de la problématique hommes-femmes, le PNUD a cherché à améliorer sa communication de l'information en vue de saisir son travail en la matière au niveau des résultats dans les domaines où cette problématique était intégrée. L'Administratrice associée a noté que le PNUD examinait son approche de la réponse aux crises afin de faire en sorte que la problématique hommes-femmes soit prise en compte, et elle a souligné que l'organisation suivait dans le domaine du développement une approche fondée sur les droits de l'homme qui englobait tous les groupes vulnérables sans exception.

27. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné qu'en vertu de son mandat, le PNUD s'employait à lutter contre toutes les formes de discrimination et à assurer la protection des groupes vulnérables, y compris les lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels et intersexués et agissait au niveau des pays, conformément au principe de la maîtrise nationale et toujours en accord avec le gouvernement hôte.

28. Le Conseil d'administration n'a pas pris de décision sur le rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes en 2014 (DP/2015/12).

IV. Rapport sur le développement humain

29. Conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a fait le point sur les consultations pour le rapport sur le développement humain 2015, dont le thème était « Repenser le travail pour le développement humain »; il a indiqué que le thème du rapport en 2016 serait Repenser la notion de développement humain et ses mesures.

30. Le Conseil d'administration a félicité le Bureau du Rapport sur le développement humain pour sa précieuse contribution au débat sur le développement dans le monde et était satisfait du processus de consultation qu'il avait entrepris pour le rapport de 2015. Les membres du Conseil d'administration attendaient avec intérêt la publication annuelle, en particulier son analyse et ses conclusions axées sur le thème important « Repenser le travail pour le développement humain ». Reconnaissant que l'année 2016 marquait le vingt-cinquième anniversaire du rapport, le Conseil d'administration a fait observer que le thème proposé pour 2016, « Repenser la notion de développement humain et ses mesures », était opportun et essentiel pour le programme de développement pour l'après-2015 et pour évaluer les objectifs de développement durable. Le Conseil d'administration a demandé des éclaircissements sur la portée et les orientations des questions qui seraient traitées dans le rapport de 2016, a souligné son importance pour les pays les moins avancés, en particulier s'agissant des données, et a demandé au Bureau du Rapport sur le développement humain d'aider à renforcer les capacités statistiques au niveau national. Il a été demandé d'accroître la complémentarité et de réduire les écarts avec les données nationales.

31. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a indiqué, à la lumière des changements intervenus dans le monde durant les 25 dernières années et des nouvelles perspectives de développement, qu'il était important de réexaminer à la fois la notion et les mesures du développement humain de façon à ce que le rapport puisse continuer de contribuer au débat et au dialogue sur le développement en évolution, tenir compte de nouvelles réalités et fournir des outils pour évaluer les résultats en matière de développement. Il a mentionné que dans ce champ élargi, de vastes consultations avec divers acteurs détermineraient les thèmes et les questions sur lesquels le rapport porterait. Le Forum mondial sur le développement humain de 2016 permettrait au Bureau du Rapport sur le développement humain d'obtenir une vision, des conseils et des orientations pour le rapport 2016.

32. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les consultations relatives au Rapport sur le développement humain 2016 conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

V. Programmes de pays et questions connexes

33. Au nom de l'Administratrice associée du PNUD, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et les prolongations des programmes de pays pour la République populaire démocratique de Corée, l'Éthiopie, le Kirghizistan, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Yémen (DP/2015/13). Le Directeur régional adjoint du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté les

descriptifs de programme de pays pour l'Arménie (DP/DCP/ARM/3 et Corr.1) et le Turkménistan (DP/DCP/TKM/2).

34. Faisant observer qu'il était fondamental que les programmes de pays soient alignés sur les priorités et les cycles de programmation nationaux, une délégation a noté que son gouvernement avait pris les arrangements nécessaires pour aligner les programmes de pays du PNUD et du FNUAP avec le plan national de développement du pays pour 2014-2018.

35. Le Conseil d'administration, conformément à sa décision 2014/7, a examiné et approuvé les descriptifs de programme de pays pour l'Arménie et le Turkménistan. Le descriptif de programme de pays pour l'Ouganda (DP/DCP/UGA/3) qui devait être examiné et approuvé par le Conseil d'administration, a été retiré.

36. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation de six mois du programme de pays de l'Éthiopie, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016; de la première prolongation d'un an du programme de pays de la République-Unie de Tanzanie, du 1^{er} juillet au 30 juin 2016; de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Mozambique, de la République populaire démocratique de Corée et du Yémen, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016; de la première prolongation d'un an du programme de pays du Kirghizistan, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (DP/2015/13).

VI. Évaluation

Politique d'évaluation révisée

37. Le Directeur du Bureau d'évaluation indépendant du PNUD a présenté la politique d'évaluation révisée du PNUD (DP/2015/15); l'Administratrice associée du PNUD a présenté la vision sur la mise en œuvre de la politique révisée et sur la professionnalisation de la fonction d'évaluation décentralisée.

38. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur ferme appui à une solide fonction d'évaluation et ont apprécié l'élaboration par le PNUD de la politique révisée en étroite collaboration avec les États Membres. Ils ont noté que la nouvelle politique comprenait de nombreux paramètres nécessaires – une définition claire des rôles et responsabilités, des contrôles croisés appropriés, des propositions visant à renforcer les évaluations décentralisées, une chaîne plus stricte de responsabilisation des cadres supérieurs – qui garantissaient une fonction d'évaluation efficace; ils avaient hâté qu'elle devienne opérationnelle. Ils soutenaient vivement l'indépendance opérationnelle du Bureau indépendant d'évaluation et ont souligné qu'il devait disposer de ressources suffisantes et d'un programme de travail dont le coût était chiffré. Ils ont souligné que la responsabilisation, l'apprentissage, l'impartialité, la crédibilité et l'utilité étaient les principes clefs d'une solide fonction d'évaluation et ont fait observer qu'en période de contraintes financières, les évaluations étaient plus utiles que jamais car elles identifiaient où les ressources et les activités avaient les incidences les plus fortes. Ils ont encouragé le PNUD à incorporer les révisions de la politique, notamment un programme de travail dont le coût est chiffré, dans ses processus budgétaire afin de réunir des ressources.

39. Tout en saluant les améliorations de la politique, certaines délégations ont souligné qu'une décision du Conseil d'administration devait traiter des points

suiuants : a) un consensus sur le processus de nomination du Directeur du Bureau indépendant d'évaluation; b) le pourcentage cible pour le budget des évaluations, similaire à celui du FNUAP et de l'UNICEF, de 1 % à 3 % du budget-programme; c) une stratégie pluriannuelle dont le coût serait chiffré, visant à renforcer les évaluations décentralisées dans un délai de six mois afin d'en garantir la qualité.

40. Un groupe de délégations a souligné l'importance de l'évaluation pour l'apprentissage et la correction des orientations et a fait plusieurs recommandations, notamment que la politique révisée énonce que le PNUD doit appliquer les recommandations du rapport d'évaluation en respectant les échéances en faisant rapport au Conseil d'administration sur l'application desdites recommandations. La direction a été invitée à consulter le Conseil d'administration sur les recommandations non appliquées. Soulignant l'importance critique de l'indépendance opérationnelle du Bureau indépendant d'évaluation, ces délégations ont recommandé aussi que la politique révisée précise le rôle de chef de file du Conseil d'administration dans la nomination du Directeur du Bureau indépendant d'évaluation et que la durée du mandat, son renouvellement et l'établissement de rapports soient placés sous la supervision du Conseil d'administration, son Président ayant le pouvoir d'approbation finale. Enfin, elles ont recommandé que le pourcentage à atteindre pour le budget programme pour l'évaluation soit plafonné à 5 % à 7%, conformément aux pratiques internationales. Le groupe a souligné que la politique révisée devait être arrêtée définitivement d'urgence, en tenant compte de la contribution des États Membres, notant avec préoccupation que le PNUD n'avait pas encore incorporé leurs recommandations.

41. Soulignant que reporter la prise d'une décision sur la politique révisée ne ferait que retarder la réalisation de progrès et serait préjudiciable aux pays de programme, de nombreuses délégations ont affirmé qu'elles étaient déterminées à approuver la politique révisée à la session. Un groupe de délégations, toutefois, a prié le PNUD de conduire de nouvelles consultations avec les membres du Conseil d'administration afin de parvenir à un consensus d'ici à la fin juin 2015 et le Conseil d'administration de reporter l'adoption d'une décision à la deuxième session ordinaire de 2015. Le Président du Conseil d'administration a encouragé les membres du Conseil d'administration à trouver un terrain d'entente et à parvenir à un consensus lors de la session.

42. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a expliqué les modalités selon lesquelles l'organisation avait abordé les cinq éléments de l'examen de la politique. Premièrement, s'agissant du risque de voir la fiabilité des évaluations compromise, la politique proposait des paiements séparés, la professionnalisation de la fonction évaluation, l'élaboration d'une stratégie relative aux évaluations décentralisées et l'évaluation indépendante par le Bureau indépendant d'évaluation des évaluations décentralisées afin d'assurer leur indépendance, leur fiabilité et leur utilité. Deuxièmement, il n'y avait pas de retards dans les évaluations indépendantes imputables à des différends déraisonnables, processus pour lequel le PNUD avait mis en place un système de suivi et de surveillance, après avoir reçu l'accord du Bureau indépendant d'évaluation exprimé dans le cadre de la réponse de l'Administration. Troisièmement, concernant le manque d'assurance qualité indépendante des évaluations entreprises par des fonds et programmes associés, le Bureau indépendant d'évaluation avait assumé la responsabilité d'entreprendre des évaluations de la qualité des évaluations des Volontaires des Nations Unies et du Fonds d'équipement des Nations Unies.

Quatrièmement, concernant la mise à jour des concepts afin d'assurer leur pertinence, le Bureau indépendant d'évaluation les avaient mis en ligne avec les normes des Nations Unies en se conformant aux normes internationales. Cinquièmement, concernant l'indépendance opérationnelle du Bureau indépendant d'évaluation, le PNUD avait fourni au Conseil d'administration tous les détails et éclaircissements lui permettant de parvenir à adopter une décision.

43. L'Administratrice associée du PNUD, soulignant les consultations approfondies qui s'étaient tenues à ce jour sur la politique révisée et l'information communiquée aux membres du Conseil d'administration, a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une décision à la session. En cas de report, le PNUD était prêt à poursuivre les discussions avec les membres du Conseil d'administration en vue de renforcer la politique et d'aller de l'avant.

44. Étant donné les désaccords restants et l'incapacité à forger un consensus en vue d'adopter une décision à la session, le Conseil d'administration a décidé de retirer le point sur la politique d'évaluation révisée du PNUD (DP/2015/15) de l'ordre du jour de la session du Conseil.

Rapport annuel sur l'évaluation

45. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le rapport annuel sur l'évaluation 2014 (DP/2015/16 et Corr.1); l'Administratrice associée du PNUD a ensuite présenté la réponse de l'Administration.

46. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation pour s'être conformés aux plus hautes normes de qualité en procédant aux évaluations, ce qui exigeait des ressources financières élevées et des ressources humaines de haute qualité, et ils ont appelé l'attention sur trois questions. Premièrement, notant que les vacances de poste avaient eu des incidences négatives sur la capacité opérationnelle, ils ont invité instamment le Bureau indépendant d'évaluation à pourvoir les postes vacants et à appliquer son programme de perfectionnement professionnel afin de renforcer les compétences de son personnel. Ils ont demandé des éclaircissements sur les conséquences des réductions budgétaires et ont réaffirmé la nécessité de disposer d'un programme de travail dont le coût a été chiffré. Notant l'accroissement de la capacité d'évaluation des bureaux de pays, ils ont demandé des informations sur les critères utilisés pour nommer les spécialistes du suivi et de l'évaluation. Deuxièmement, sur le suivi des conclusions des évaluations, ils ont salué le fait que la nouvelle politique prévoit que les réponses de l'Administration soient assorties de délais mais se sont déclarés préoccupés par la forte proportion d'action prévues qui étaient en retard. Demandant instamment des contrôles effectifs de la qualité des évaluations décentralisées, ils se sont déclarés satisfaits d'apprendre que le Bureau indépendant d'évaluation avait révisé ses directives relatives au contrôle de la méthodologie d'évaluation. Troisièmement, ils ont demandé une meilleure synchronisation des évaluations au niveau des pays avec celles des résultats des activités de développement afin d'assurer la mise à jour des programmes de pays; ils ont proposé que le PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation élaborent une stratégie concrète pour les évaluations des programmes de pays en fin de cycle avant la présentation au Conseil d'administration des nouveaux programmes de pays. Ils ont encouragé PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation à conduire des évaluations conjointes avec d'autres entités des Nations Unies.

47. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a noté, concernant les postes vacants, que le Bureau indépendant d'évaluation perdait souvent du personnel qui était recruté par d'autres organisations internationales et qu'il était difficile de trouver les personnes ayant les compétences requises en matière d'évaluation indépendante pour occuper ces postes. Si le nouveau directeur adjoint était arrivé le 1^{er} mai, deux postes aux échelons supérieurs allaient devenir vacants prochainement. Concernant le programme de travail dont le coût serait chiffré, différents changements intervenus au niveau budgétaire et des thèmes avaient retardé son élaboration; d'ici la fin de la deuxième session ordinaire de 2015, le Bureau indépendant d'évaluation tiendrait une séance informelle pour parler des évaluations qu'il pouvait ou ne pouvait pas réaliser compte tenu des contraintes budgétaires et de la nécessité de se conformer aux normes de qualité les plus élevées. Concernant les évaluations des résultats des activités de développement, une couverture complète représentait la réalisation de 40 évaluations de ce type par an alors que le Bureau indépendant d'évaluation parvenait actuellement à en effectuer 6 à 8; les raisons étaient notamment les retards enregistrés dans la conduite des consultations avec les parties prenantes. La nouvelle méthodologie aurait pour effet d'accélérer la réalisation de ces évaluations et d'en réduire le coût. Concernant les enseignements tirés, malgré des efforts concertés, les évaluations conjointes étaient difficiles à réaliser et causaient par nature des retards du fait de la coordination interorganisations, mais le Bureau indépendant d'évaluation continuerait de coopérer avec les partenaires dans le cadre d'entreprises conjointes.

48. L'Administratrice associée du PNUD a affirmé aux délégations que le PNUD était résolu à se conformer aux recommandations découlant des évaluations dans les délais impartis et qu'il présenterait un programme dont le coût serait chiffré à la deuxième session ordinaire de 2015. L'Administration du PNUD travaillerait de concert avec le Bureau indépendant d'évaluation en vue d'analyser les recommandations qui n'avaient pas été appliquées et de décider les mesures appropriées à prendre.

49. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a assuré aux délégations que le PNUD disposait de mandats types pour les spécialistes du suivi et de l'évaluation, adaptés aux besoins et à la capacité financière des pays. Selon les années d'expérience et les compétences requises, les spécialistes étaient recrutés à la classe P-3 ou à la classe équivalente d'administrateur recruté sur le plan national, parfois à la classe P-4 ou P-5 ou à la classe équivalente d'administrateur recruté sur le plan national. Dans tous les cas, les candidats étaient recrutés à l'issue d'un processus rigoureux comprenant une vérification de leurs diplômes universitaires et de leurs connaissances en matière d'évaluation. Le mandat était annexé à la proposition visant à renforcer les capacités pour les évaluations décentralisées; les ressources de bases jouaient un rôle important dans le recrutement de personnes dotées de la bonne combinaison de compétences techniques. Le Directeur a souligné qu'au PNUD le nombre de spécialistes du suivi et de l'évaluation et de conseillers pour les politiques avait régulièrement augmenté durant les années précédentes dans les bureaux de pays et les centres régionaux. En 2014, de nombreux bureaux de pays avaient dispensé une formation au suivi et à l'évaluation à leur personnel et aux homologues du pays, mis en place des partenariats avec le gouvernement en vue de renforcer les statistiques nationales et augmenté les investissements dans la fonction suivi et évaluation.

Évaluations thématiques

50. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de la contribution des Rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain aux politiques publiques (DP/2015/17) et l'évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation nationale des objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2015/19). Le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté les réponses respectives de l'Administration (DP/2015/18 et DP/2015/20).

51. Les membres du Conseil d'administration appréciaient les évaluations et jugeaient encourageants l'autorité intellectuelle qu'ils reconnaissaient au PNUD et les outils de haute qualité utilisés à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont accueilli avec satisfaction les recommandations visant à améliorer le travail du PNUD et les intentions exprimées de renforcer le développement et l'application des enseignements tirés. Ils ont reconnu que le PNUD avait réussi à placer les objectifs du Millénaire pour le développement au cœur du débat sur le développement mondial et à fournir un appui à la réalisation de 450 rapports de pays. Ils ont noté que si les crises et d'autres facteurs empêchaient la pleine intégration des objectifs dans les plans nationaux de développement, il y avait des domaines concernés par la non-réalisation des objectifs où le PNUD aurait pu avoir une certaine influence; ils ont recommandé que le PNUD analyse les conditions propices à l'application des politiques et qu'il utilise les conclusions aux fins de la prise de décisions stratégiques.

52. Ils ont salué l'analyse du partenariat en matière d'évaluation et ont demandé quelles étaient les vues du PNUD concernant les moyens de renforcer les partenariats avec le secteur privé, qui étaient limités, afin d'améliorer les résultats qui seraient obtenus en matière d'objectifs de développement durable; ils ont demandé que le point soit fait sur le travail accompli par le PNUD en vue de créer des synergies avec les commissions régionales et la Banque mondiale dans le domaine des statistiques et des données. Tout en saluant la valeur ajoutée par le PNUD pour aider les pays à élaborer les rapports nationaux sur les objectifs de développement durable, ils ont indiqué qu'il fallait plus de temps pour donner forme à cette valeur ajoutée aux niveaux régional et mondial, ajoutant qu'il était prématuré de formuler des recommandations sur le rôle du PNUD pour le programme de développement pour l'après-2015. Ils ont reconnu que le rôle du système des Nations Unies serait plus clair dans le cadre des préparatifs du programme de développement pour l'après-2015 et ont demandé instamment une coopération accrue entre les partenaires sur le programme mondial. Ils ont demandé des informations sur les incidences financières des mesures proposées par le PNUD en réponse aux conclusions des évaluations.

53. Concernant les rapports régionaux sur le développement humain, des délégations ont souligné l'importance de l'action d'un Bureau du Rapport sur le développement humain indépendant pour orienter les discussions sur le développement dans le monde vers une approche centrée sur l'être humain. Elles appréciaient les efforts faits par le PNUD, comme noté dans la réponse de l'Administration en vue de diffuser les conclusions des rapports.

54. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a souligné que le Groupe consultatif de l'évaluation avait conclu que les évaluations thématiques

étaient extrêmement concrètes et d'une grande qualité. Il a précisé que le Bureau indépendant d'évaluation préférait formuler des recommandations moins nombreuses mais plus ciblées. Il a appelé l'attention sur les très hautes compétences des experts chargés du contrôle de la qualité des évaluations.

55. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement avait été une entreprise complètement nouvelle qui s'était avérée être un apprentissage par la pratique mettant en évidence la nécessité : a) d'un cadre de financement, ce qui a conduit à la Conférence internationale sur le financement du développement; b) d'un instrument de plaidoyer, ce qui a conduit à la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des instruments similaires allaient à présent précéder la réalisation des objectifs de développement durable en vue de faciliter celle-ci. Le troisième élément était l'absence d'appui financier multilatéral de la Banque mondiale, qui avait créé son propre mécanisme (les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté), constituant de facto un cadre normatif distinct. L'expérience avait montré que les citoyens souhaitaient prendre part au processus ouvert et transparent du programme de développement pour l'après-2015. Le PNUD était prêt à travailler avec les délégations à la mise en place d'un cadre d'examen des évaluations et à l'appui des évaluations aux niveaux mondial, régional et national.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/8 sur le rapport annuel sur l'évaluation 2014; le rapport sur l'évaluation de la contribution des Rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain aux politiques publiques et la réponse de l'Administration; et le report sur l'évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation nationale des objectifs du Millénaire pour le développement et la réponse de l'Administration.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

57. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour. La Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2014 (DP/2015/21) et a présenté les perspectives pour 2015.

58. Les membres du Conseil d'administration ont félicité la Secrétaire exécutive pour sa direction et ont réaffirmé leur ferme soutien au FENU dans le cadre du système de développement des Nations Unies et dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ils ont souligné la capacité essentielle du Fonds d'octroyer des subventions, des prêts et des crédits de qualité accrue aux partenaires des secteurs public et privé et aux collectivités locales dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays fragiles et touchés par un conflit. Ils ont mis l'accent sur la capacité du Fonds de promouvoir l'innovation et de s'adapter à des situations évoluant rapidement – ce qui était particulièrement utile pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a été demandé que le FENU veille à ce que le but ultime de ses activités soit la réduction de la pauvreté.

59. Notant la nécessité pour l'aide publique au développement de cibler les plus démunis, des délégations ont souligné la capacité unique du FENU de fournir des

éléments clefs de ce qu'il est convenu d'appeler « l'aide intelligente » : encourager la capacité des pays de produire leurs ressources intérieures et de mobiliser d'autres sources de financement, tant publiques que privées, intérieures qu'internationales. Avec son mandat inclusif en matière d'investissements, le Fonds était bien placé pour aider les pays les moins avancés à mobiliser, affecter et investir des ressources aux fins de l'investissement local. S'appuyant sur d'étroites relations de partenariat avec le secteur privé, le FENU avait la capacité de mobiliser des ressources et des connaissances spécialisées dans des domaines où le secteur privé était jusque-là absent.

60. Les délégations ont exprimé leur appréciation de l'intégration par le FENU des approches en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation économique des femmes, de sécurité alimentaire, de prestation de services de base et d'adaptation au changement climatique dans la planification locale. L'attention a été appelée sur l'initiative mondiale Clean Start du FENU – qui fait partie du Cadre de partenariat pour une croissance sans exclusive et un développement durable et constitue l'une des initiatives du Fonds en faveur d'une énergie durable pour tous – qui offrait du capital-risque et des conseils techniques aux fins du microfinancement d'institutions et d'entreprises énergétiques pour reproduire des solutions faisant appel à des sources d'énergie bon marché et propres, offrant la possibilité de les utiliser à plus grande échelle et d'avoir des effets sur les marchés de l'énergie ciblant la base de la pyramide.

61. Les membres du Conseil d'administration appréciaient le fort attachement du Fonds à l'égard de programmes de qualité, de la transparence et de la responsabilité en matière de résultats, et étaient favorables à son changement organisationnel de 2014 visant à rendre l'organisation adaptée au programme de développement pour l'après-2015. Ils ont appelé l'attention sur le bilan louable du Fonds qui avait atteint en moyenne un rapport entre le financement au titre des ressources ordinaires et les ressources d'investissement intérieures et autres de 1 à 10, ce rapport étant de 4 à 10 pour le financement au titre des autres ressources. Les membres du Conseil d'administration ont lancé un vigoureux appel en faveur de financements cruciaux en faveur du FENU de façon à ce qu'il puisse mener ses activités essentielles dans les pays les moins avancés et ils ont noté avec préoccupation la diminution des ressources de base de 2013 à 2014, ce qui s'est soldé par un manque de 25 millions de dollars nécessaires au maintien de sa présence dans 40 pays les moins avancés. Ils ont demandé que le FENU organise des consultations informelles périodiques avec les membres du Conseil d'administration en vue de sensibiliser à son mandat et de faire connaître ses contraintes budgétaires.

62. En réponse, la Secrétaire exécutive du FENU a souligné que le Fonds était prêt à travailler avec les États Membres à la construction de modèles qui lui permettraient de fournir ses services au plus grand nombre de pays les moins avancés durant la période de reclassement et de les aider à atteindre des objectifs de croissance inclusive. Le FENU avait hâte de travailler avec les membres du Conseil d'administration sur des scénarios d'extension de sa présence dans 40 pays les moins avancés et à s'engager dans des partenariats novateurs visant à mettre au point des solutions aux problèmes de développement.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/9 sur le rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2014.

Débat consacré au FNUAP

VIII. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel

64. Le Directeur exécutif du FNUAP, dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible en anglais sur le site Web du FNUAP), a souligné que 2015 était une année essentielle pour le prochain programme de développement. Le FNUAP avait enregistré de bons progrès en 2014, la première année de mise en œuvre de son plan stratégique pour 2014-2017, comme décrit dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2015/5 (Part I) et annexes), l'examen statistique et financier [DP/FPA/2015/Add.1 (Part I)] et le rapport du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2014 [DP/FPA/2015/5 (Part II)].

65. Alors que le monde était en bonne voie pour atteindre nombre des objectifs du Millénaire pour le développement, les inégalités croissantes menaçaient les progrès réalisés et rendaient plus ardues les défis à relever dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 pour atteindre ceux qui sont les plus démunis en s'appuyant sur un développement durable inclusif et porteur de transformation, comme reconnu par la Conférence internationale sur la population et le développement. Les jeunes étaient au cœur de la solution; tirer parti du dividende démographique déclencherait une croissance et un progrès social rapides. Pour réussir, il fallait que les pays investissent dans : a) la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, y compris la planification de la famille et les services de contraception; b) le développement du capital humain, l'autonomisation, l'éducation et l'emploi des jeunes; c) les adolescentes, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles; et d) l'analyse basée sur des faits des tendances démographiques en vue de saisir les occasions de changer les structures démographiques. Le soutien des États Membres était essentiel pour permettre au FNUAP de s'occuper de ces questions et de faire en sorte qu'elles soient intégrées dans le programme de développement pour l'après-2015. Le FNUAP s'efforçait d'améliorer l'obtention de résultats en renforçant son cadre de résultats, un nouveau modèle d'affaires et de meilleurs arrangements de financement.

66. En 2014, le FNUAP a répondu à 34 crises humanitaires et à cinq situations d'urgence de niveau 3 (en Iraq, aux Philippines, en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Soudan du Sud), mettant en œuvre sa stratégie humanitaire de nouvelle génération, y compris le dispositif minimum d'urgence. Le Fonds a atteint environ 5,4 millions de femmes et de filles dans le cadre de crises dans le monde entier, leur fournissant un soutien psychosocial et des services de santé procréative, y compris dans le domaine de la violence sexiste. Le FNUAP était présent sur le terrain en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, pays touchés par l'épidémie d'Ebola. En 2014, le FNUAP a lancé sa feuille de route pour accélérer la réalisation du programme de survie de la mère et du nouveau-né afin d'atteindre les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement, et il a continué de faire des progrès réguliers concernant 89 % de son plan stratégique.

67. Le Directeur exécutif a mis l'accent sur les activités du Fonds visant à renforcer l'efficacité des programmes, à améliorer la mobilisation, la gestion et

l'alignement des ressources et à conduire la capacité d'adaptation, notamment au moyen de changements organisationnels visant à rendre le FNUAP mieux adapté à ses objectifs. Il a noté l'évaluation positive du FNUAP faite par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales en 2014 et a mentionné en particulier le lancement du système de programmation mondial. En 2014, le Fonds avait mobilisé les produits les plus élevés provenant des contributions de son histoire, qui avaient dépassé le milliard de dollars. Le FNUAP continuait à diversifier sa base de ressources et à renforcer son engagement avec des donateurs non traditionnels; le Directeur exécutif a souligné la nécessité de cibler les ressources autres que les ressources de base de façon stratégique.

68. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur soutien indéfectible aux activités du Fonds et à la direction du Directeur exécutif. Ils ont loué le FNUAP pour les progrès accomplis durant la première année d'application de son plan stratégique pour 2014-2017, notant qu'il avait atteint 80 % de ses objectifs. Cela montrait que le nouveau système de gestion des programmes du Fonds et le cadre intégré de résultats et de ressources permettaient de fournir de meilleures preuves des incidences de ses activités, y compris aux niveaux mondial et régional. Notant l'évaluation faite par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales en 2014 de la tendance positive du Fonds en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles, les délégations ont encouragé le FNUAP à renforcer sa collecte des données, l'analyse et l'évaluation des risques pour améliorer la planification fondée sur les faits, la communication de l'information et l'évaluation au moyen de formations, et à améliorer les indicateurs de produit durant la période conduisant à l'examen à mi-parcours du plan stratégique en 2016. Une délégation a appelé le FNUAP à analyser les problèmes de mise en œuvre et les coûts y relatifs en vue d'assurer une mise en œuvre plus efficace et plus efficiente, tandis qu'une autre a demandé que le Fonds présente dans ses prochains rapports annuels les progrès réalisés en matière de produits par rapport aux réalisations escomptées, avec les coûts connexes et à présenter un texte explicatif plus axé sur les résultats et plus analytique.

69. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour son engagement en faveur de Family Planning 2020, un instrument important pour assurer aux femmes et aux filles l'accès à des services contraceptifs sûrs, mais ils ont fait observer que l'initiative avait besoin de ressources accrues et d'une plus grande sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation pour assurer sa pleine réussite. Ils ont demandé au FNUAP d'identifier les déficiences du programme mondial et à mobiliser la communauté internationale en vue de les combler. Ils ont souligné que des progrès significatifs dans les principaux domaines d'intervention passaient par l'intégration universelle de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation. Certains ont indiqué que l'avortement sans risques devrait faire partie de cet ensemble de même qu'un renforcement des mesures visant à assurer l'inclusion des populations marginalisées.

70. Les délégations considéraient le FNUAP comme un partenaire clef pour ce qui est d'aider les pays en retard dans la réalisation des cibles A et B de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement, de défendre les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de tirer parti du dividende démographique dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, vu le fort accent qu'il mettait sur les jeunes. Selon elles, une priorité

clef du FNUAP en 2015 était d'aider les États Membres à identifier les moyens concrets de réaliser les objectifs de développement durable et les cibles connexes relatives à la population et au développement – en particulier concernant la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes, dont l'absence dans les objectifs du Millénaire pour le développement avait été une fâcheuse erreur. Elles encourageaient le Fonds à continuer à améliorer les indicateurs de performance dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

71. Les délégations ne doutaient pas que le FNUAP continuerait à tenir compte des besoins et priorités des pays de programme et resterait fidèle au principe de la prise en main par les pays tout en aidant ces derniers à développer leurs capacités. Elles ont noté avec appréciation les efforts de mobilisation de fonds faits par le FNUAP, qui s'étaient traduits par les revenus de contributions les plus élevés de son histoire et une augmentation de ses ressources de base en 2014 et elles ont encouragé le Fonds à étudier différentes voies de financement et l'élargissement des partenariats. Elles ont demandé aux États Membres de respecter leurs engagements de financement et d'accroître leurs contributions aux ressources de base tout en invitant le FNUAP à prendre des mesures face aux effets négatifs des fluctuations des taux de change.

72. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par l'incapacité de la Commission de la population et du développement à parvenir à un consensus à sa quarante-huitième session et ont proposé que le FNUAP collabore avec la Commission en vue de revoir sa méthodologie et ses procédures. Elles considéraient le FNUAP comme le défenseur du Programme d'action de la CIPD, réalisation qui était essentielle pour que le programme de développement pour l'après-2015 soit transformateur et ont demandé instamment au FNUAP d'être le chef de file de la réponse de la communauté internationale.

73. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP pour ses activités relatives à la santé procréative et aux droits en matière de procréation dans le cadre d'interventions humanitaires, en particulier dans les pays touchés par l'épidémie d'Ebola et elles l'ont encouragé à continuer à montrer la voie en intégrant la prévention de la violence sexiste lors de la planification et de la mise en œuvre des interventions humanitaires, dans le cadre de son rôle de coordonnateur interorganisations de la lutte contre la violence sexiste. Elles ont félicité le Fonds d'avoir mobilisé des chercheurs de sujets contacts et des fournitures et du matériel pour la prévention des infections et d'avoir apporté un appui aux femmes et aux filles en leur dispensant des services de santé et de droits en matière de procréation. Elles ont noté avec satisfaction l'intégration de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Elles ont félicité le FNUAP pour sa capacité unique de mobiliser les énergies autour d'un programme et d'un appui communs en faveur de la coopération Sud-Sud.

74. En réponse, le Directeur exécutif a mis l'accent sur la réponse rapide du Fonds au tremblement de terre de mai 2015 au Népal. Le FNUAP était prêt à aider les États Membres à forger un consensus au niveau de la Commission de la population et du développement; la volonté politique nécessitait à la fois l'obtention de résultats par le FNUAP sur le terrain et l'intégration par les pays de programme des principes de la CIPD dans leur planification nationale. Il a réaffirmé qu'il importait

de tirer parti du dividende démographique, car cela produirait un deuxième dividende démographique relatif au vieillissement (la capacité d'une société donnée de prendre en charge ses personnes âgées) – une question importante à laquelle le FNUAP était prêt à travailler avec les États Membres. Le Fonds était prêt également à travailler avec ses partenaires à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et à la mobilisation des ressources intérieures à cette fin.

75. Il a souligné que le FNUAP avait amélioré son efficacité opérationnelle et renforcé son exécution des programmes en prenant plusieurs initiatives : la réalisation d'une étude sur ses activités humanitaires et la mise en place de procédures rigoureuses de sélection de ses partenaires d'exécution, en mettant l'accent sur la responsabilisation et la gestion financière. Dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le FNUAP s'employait à mettre fin aux mariages d'enfants. Concernant l'amélioration du seuil des cibles de l'indicateur de résultats, le Fonds analyserait en 2016 son rapport annuel en fonction de l'objectif de 80 %. À l'issue de sa restructuration, le Fonds était mieux équipé pour mobiliser des ressources et mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD; le FNUAP avait hâte de discuter du projet de stratégie de mobilisation des ressources avec le Conseil d'administration.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/10 sur le Rapport du Directeur exécutif : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017.

77. Le Conseil d'administration a pris note du rapport statistique et financier 2014 (DP/FPA/2015/5 (Part I)/Add.1).

78. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du FNUAP sur les recommandations de 2014 du Corps commun d'inspection [DP/FPA/2015/5 (Part II)].

IX. Évaluation

79. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel sur l'évaluation pour 2014 (DP/FPA/2015/6 et annexes) et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a présenté la réponse de l'Administration (DP/FPA/2015/CRP.1). Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des efforts faits par le FNUAP pour traduire la politique révisée d'évaluation dans la pratique en matière de renforcement des capacités relatives à la planification et à la gestion et au suivi et à l'évaluation internes. Ils étaient satisfaits de la diversité accrue des évaluations nationales et régionales, qui se traduisait par plus d'approches fondées sur les faits et ont encouragé vivement le Bureau de l'évaluation, en coordination avec la direction, à fournir des orientations claires pour la planification et la gestion des évaluations stratégiques, conformément à des critères préétablis, aux niveaux central et décentralisé.

80. Les délégations se sont félicitées de l'amélioration de la notation de la qualité des évaluations, notant que la qualité des évaluations et la fiabilité des informations étaient essentielles pour que le FNUAP puisse s'adapter à l'évolution des besoins des pays. Elles soutenaient vigoureusement les efforts faits par le Bureau de

l'évaluation pour intégrer les outils de communication de l'information sur les indicateurs d'évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les mécanismes existants d'assurance qualité. Elles ont accueilli avec satisfaction l'évaluation conjointe sur les programmes communs relatifs à l'égalité des sexes et ont encouragé le FNUAP à continuer de coopérer avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes en vue de faire fond sur les enseignements tirés et les progrès accomplis dans le cadre des efforts faits pour rendre les programmes communs cohérents, efficaces, utiles et durables dans les contextes nationaux. Soulignant l'importance de la diffusion et de l'institutionnalisation des enseignements tirés des évaluations, elles considéraient le système de suivi de la réponse de l'Administration comme un instrument clef que le FNUAP devait renforcer en vue de déterminer dans quelle mesure il utilisait les résultats des évaluations pour appuyer la prise de décisions au niveau de l'organisation.

81. Soulignant que le budget des évaluations était tombé en-dessous du seuil plancher de 3 % du budget-programme, les délégations ont accueilli favorablement les efforts faits par le Bureau de l'évaluation et de la direction pour trouver une approche pratique visant à ventiler et suivre les dépenses relatives aux évaluations en les séparant des dépenses de suivi. Elles soutenaient les efforts déployés pour faire en sorte que les programmes financés par d'autres ressources que les ressources de base affectent des ressources suffisantes aux évaluations afin de soulager le budget de l'institution. Soulignant que la vaste couverture des évaluations de qualité dépendait des ressources de base et des autres ressources et des compétences humaines, elles accueillaient favorablement, outre les administrateurs auxiliaires et les détachements, la stratégie proposée relative au développement des capacités. Le renforcement des capacités nationales était une pratique qui nécessitait des ressources importantes et, partant, une approche cohérente accordant de l'importance au réseautage dans le domaine des compétences nationales et régionales. Elles ont encouragé le Bureau de l'évaluation à travailler par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et d'EvalPartners et à tirer parti des possibilités offertes en 2015 qui était l'Année de l'évaluation, à étudier des approches conjointes à même d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités visant à renforcer les capacités au niveau régional et national.

82. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a réaffirmé que le Bureau visait à continuer d'améliorer la planification et la gestion des évaluations dans l'ensemble de l'organisation. Cela ressortirait du plan de travail et du budget relatifs à l'évaluation qui seraient présentés à la deuxième session ordinaire de 2015. Les nouveaux plan de travail et budget énonceraient les principes du financement des évaluations afin d'assurer la clarté et la transparence et d'équilibrer l'allocation des ressources d'évaluation provenant des budgets des institutions et des organisations. En 2015-2016, le Bureau travaillait à l'élaboration de d'orientations générales relatives à l'évaluation et à l'amélioration du système d'assurance qualité des évaluations, y compris pour les évaluations conduites par le Bureau de l'évaluation. Le Directeur a reconnu l'importance des évaluations conjointes et des activités conjointes à l'appui des évaluations indépendantes à l'échelle du système des Nations Unies; en 2015, le FNUAP participait activement à une des deux évaluations pilotes à l'échelle du système axées sur l'appui des Nations Unies aux capacités statistiques au niveau des pays. La stratégie prévue de

développement des capacités était une phase cruciale dans la mise en place des capacités d'évaluation au niveau du siège, des régions et des pays, qui aidait à renforcer les capacités d'évaluation nationales et pour laquelle le Bureau était engagé avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

83. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme), soulignant les engagements dans le cadre du plan stratégique pour 2014-2017, a appelé attention sur ses théories du changement plus solides, fondées sur des indicateurs, qui comprenaient la constitution d'une chaîne de résultats depuis le niveau mondial jusqu'au niveau des pays, ce qui rattachait les activités menées au niveau des pays à la théorie. Grâce à cette chaîne, le FNUAP pouvait suivre de façon impartiale, objective et mesurable comment il se conformait à ses théories du changement et si ces théories étaient étayées par le changement escompté. Le Fonds pouvait aussi avec cette chaîne déterminer la réussite de l'approche plus en amont du plan stratégique axée sur le développement des capacités nationales. De même, les investissements du FNUAP sur les plans financier et humain au niveau des évaluations étaient incorporés dans le cadre intégré des résultats et le budget, si bien qu'il pouvait s'adapter plus aisément en faisant fond sur les enseignements tirés des évaluations. Le FNUAP était attaché à des évaluations des programmes de pays et des évaluations thématiques de qualité à même d'éclairer la prise de décisions à tous les niveaux.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/11 : Rapport annuel sur l'évaluation, 2014.

X. Programmes de pays et questions connexes

85. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a donné un aperçu des nouveaux descriptifs de programme de pays pour l'Arménie (DP/FPA/CPD/ARM/3), l'Ouganda (DP/FPA/CPD/UGA/8) et le Turkménistan (DP/FPA/CPD/TKM/4) et des prolongations du programme de pays pour le Liban, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie et le Yémen (DP/FPA/2015/9). Elle a souligné l'importance de la prise en main nationale et du processus consultatif entrepris par les gouvernements avec l'appui du FNUAP durant l'élaboration des programmes de pays.

86. À l'issue de sa déclaration, les directeurs régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Europe orientale et l'Asie centrale ont présenté les programmes de pays relevant de leurs régions respectives; ensuite, les directeurs régionaux pour les États arabes et pour l'Asie et le Pacifique ont présenté les trois prolongations de programme de pays relevant de leurs régions respectives, pour approbation.

87. Faisant observer qu'il était fondamental que les programmes de pays soient alignés sur les priorités nationales et les cycles de programmation nationaux, une délégation a déclaré que son gouvernement avait pris les arrangements nécessaires pour aligner les programmes de pays du PNUD et du FNUAP avec le plan de développement national du pays pour 2014-2018.

88. Par sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays pour l'Arménie, l'Ouganda et le Turkménistan.

89. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays du Liban, la prolongation de deux ans du programme de pays de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la quatrième prolongation du programme de pays de la République arabe syrienne. Il a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de la Somalie, de la République Unie de Tanzanie et du Yémen.

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel de la Directrice exécutive

90. La Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté son rapport annuel (DP/OPS/2015/2 et annexes), soulignant les progrès accomplis par rapport au plan stratégique pour 2014-2017, l'accent mis sur la durabilité, la précision et l'excellence, ainsi que les compétences spécialisées dans la mise en place de capacités de gestion et d'exécution. En 2014, l'UNOPS a fourni des services, dans des contextes de développement, d'interventions humanitaires et de consolidation de la paix, axés sur le développement des capacités nationales, une croissance économique équitable, la justice sociale et l'inclusion, ainsi que l'atténuation des effets sur l'environnement.

91. La demande des services de l'UNOPS a été stable en 2014, le Bureau apportant un appui à plus de 1 200 projets dans plus de 80 pays, souvent dans des conditions difficiles. L'UNOPS a aidé à étendre la capacité des partenaires en matière de construction et de relèvement; d'aménagement urbain; d'approvisionnement en fournitures médicales; de formation dans les domaines de la santé, des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes – y compris en créant des emplois pour la main-d'œuvre locale. La moitié de l'exécution par l'UNOPS en 2014 a concerné le système des Nations Unies, au premier chef pour le Département des opérations de maintien de la paix. Son étude de 2014 sur les partenaires a indiqué un taux de satisfaction de plus de 75 %. En 2015, l'UNOPS a été nommé à la présidence du Programme international de relèvement à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et a reçu le label d'or en matière d'achats responsables. Le Bureau aidait les pays à mettre en place de nouveaux partenariats et à avoir accès à des modes de financement novateurs auprès de donateurs non traditionnels et d'investisseurs du secteur privé, y compris au titre d'investissements d'impact.

92. L'UNOPS était désireux d'investir dans l'établissement de rapports sur la durabilité dans le cadre de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et d'étudier les moyens de lutter contre le changement climatique. L'UNOPS formait régulièrement son personnel à la gestion des projets, aux activités relatives aux infrastructures et aux achats et avait mis en place un programme à l'intention des nouveaux dirigeants visant à développer les talents. L'UNOPS étudiait les innovations techniques et améliorait ses systèmes informatiques en vue de disposer de processus intégrés souples plus intelligents propices à une portée mondiale et une gestion des risques efficace. Il travaillait ardemment à renforcer ses systèmes pour la gestion des risques stratégiques et opérationnels et la conformité à l'échelle de l'organisation.

93. Les membres du Conseil d'administration ont félicité l'UNOPS pour sa performance en 2014 et ont accueilli avec satisfaction son taux accru d'exécution des projets, en particulier dans des conditions difficiles. Ils ont loué la gestion financière responsable de l'organisation, l'utilisation de normes internationales, l'extension de ses activités au domaine de la réduction des risques de catastrophe, les activités de gestion des risques et les efforts faits pour améliorer la formation du personnel et ses conditions de travail. Notant ses efforts visant à intégrer la problématique hommes-femmes, ils ont demandé des informations sur les conclusions de l'enquête relative à cette problématique. Ils ont apprécié que, en 2014, plus d'un tiers des projets du Bureau aient créé des emplois rémunérés pour la main locale et ont encouragé le Bureau à poursuivre cette tendance en vue de renforcer les incidences sur le développement.

94. Les délégations ont encouragé l'UNOPS à étendre les partenariats à volets multiples avec les acteurs locaux du développement tout au long du cycle des projets de façon à en maximiser les avantages que peuvent en retirer les citoyens au niveau local; l'étude par l'UNOPS des initiatives relatives aux investissements d'impact était une mesure positive. Elles ont souligné que l'UNOPS ne travaillait pas comme les autres organismes des Nations Unies, tirant ses recettes des services dispensés en contrepartie de frais de gestion flexibles; les services d'achat de l'UNOPS faisaient réaliser des économies. Elles ont encouragé les entités du système des Nations Unies à s'en remettre à lui pour leurs besoins en matière d'achats. Elles étaient désireuses d'apprendre comment l'UNOPS procédait en vue d'établir des services communs avec les organismes des Nations Unies, vu ses compétences spécialisées en matière d'achats et des possibilités qu'il offre pour agir dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action ».

95. Concernant l'établissement de rapports sur les résultats, les délégations ont loué ses rapports sur la durabilité et ont noté l'accent mis sur les produits dans le rapport annuel et ont demandé des éclaircissements sur la façon dont l'UNOPS comptait élaborer le cadre de résultats conformément aux nouveaux modèles des Nations Unies pour mesurer les résultats et les incidences. Elles ont demandé une mise à jour sur les efforts faits par l'UNOPS pour mettre au point un instrument de contrôle de la durabilité et se sont demandé si les organismes des Nations Unies pourraient utiliser cet instrument dans le cadre des activités de suivi relatives aux objectifs de développement durable. Elles ont demandé à l'UNOPS d'apporter des précisions sur les défis futurs, l'établissement des priorités et les plans concernant des activités relatives à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience dans les pays sujets à des catastrophes.

96. En réponse, la Directrice exécutive a souligné qu'étant une organisation à but non lucratif, l'UNOPS se heurtait à des problèmes nécessitant une gestion rigoureuse des risques. Il était essentiel d'étudier de nouvelles approches et modalités de partenariat pour que le Bureau soit fort et performant et que les activités ne soient pas mises en danger dans ses domaines d'intervention. L'UNOPS s'efforcera de se conformer aux plus hautes normes de qualité au moyen de certifications internationales et étudierait de nouvelles façons de relever les défis. L'Initiative mondiale sur les rapports de performance s'inscrivait dans son action plus vaste visant à élaborer un instrument de contrôle de la durabilité aux fins de la planification et de l'établissement de rapports. L'UNOPS disposait d'un outil en ligne pour suivre ses activités d'achat, y compris ses achats en commun et ses services communs avec des organismes des Nations Unies. Il s'efforçait d'améliorer

les rapports relatifs aux achats et ferait rapport sur cela à la deuxième session ordinaire de 2015. Il était désireux d'étudier avec ses partenaires de meilleurs moyens d'œuvrer en faveur de la réduction des risques de catastrophes et du renforcement de la résilience dans les pays sujets aux catastrophes et de faire rapport sur ces activités.

97. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

Débat consacré aux questions communes

XII. Audit et contrôle internes

98. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes pour 2014 (DP/2015/22 et annexes). Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté son rapport sur les activités du FNUAP en matière d'audit interne et d'investigation en 2014 (DP/FPA/2015/7, DP/FPA/2015/7/Add.1 et annexes). Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a présenté le rapport d'activité de l'UNOPS pour 2014 (DP/OPS/2015/3). Des exposés ont été faits, suivis chacun par les réponses de l'Administration, présentées respectivement par l'Administratrice associée du PNUD, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS.

99. Les membres du Conseil d'administration, soulignant l'importance du contrôle, ont félicité les trois bureaux pour leur professionnalisme, leurs normes élevées, leur engagement en faveur de l'amélioration de la qualité des fonctions d'audit et d'investigation et leur rôle clef dans l'évaluation du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de leurs organisations respectives. Soulignant la priorité de l'application des recommandations découlant des audits, ils ont accueilli avec satisfaction les progrès de chacune des organisations dans le traitement des questions d'audit interne et les mesures prises pour corriger les déficiences. Ils ont salué la transparence et l'accessibilité de leurs rapports et la possibilité pour le public de les consulter.

100. Un groupe de délégations : a) a accueilli avec satisfaction les détails figurant dans les rapports sur les risques, l'application du plan de travail d'audit et les activités d'investigation et de conseil, mais a estimé que les rapports gagneraient à inclure des commentaires sur le caractère approprié et l'efficacité de la gouvernance, le cadre de gestion et de contrôle des risques évalué, sous forme d'une opinion limitée à l'audit axé sur le risque entrepris. Cela alignerait les rapports sur les normes internationales, renforcerait leur valeur sur le plan interne et aiderait les délégations à mieux comprendre les risques systémiques, qui mettaient en péril les objectifs stratégiques, et les risques mineurs, qui étaient plus aisés à éliminer. Cela permettait d'effectuer des choix en meilleure connaissance de cause en matière d'appétence pour le risque et de la dotation en ressources. Dans les cas où il n'était pas possible d'émettre une opinion, les délégations ont demandé des éclaircissements et se sont demandées s'il serait possible d'élaborer une opinion à l'avenir; b) a, concernant la dotation en ressources, notant l'inclusion des effectifs et de la dotation en ressources, souligné que la direction du PNUD et du FNUAP devaient considérer comme une priorité l'allocation de ressources financières et

humaines adéquates à leurs bureaux d'audit et d'investigation et demandé qu'elles incluent dans leurs prochains rapports une déclaration précisant si les ressources étaient suffisantes pour mener les activités de façon effective; c) s'est félicité de l'approche axée sur les risques, en particulier les évaluations des risques du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP et espérait qu'il en serait de même à l'avenir dans les rapports du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, tout en notant que pour les domaines à haut risque le cycle d'audit du FNUAP était plus long que celui des autres entités des Nations Unies.

101. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat du modèle des « trois lignes de défense » dans la gestion et le contrôle effectifs des risques pour le système des Nations Unies et attendaient avec intérêt une évaluation déterminant si la première et la deuxième lignes de défense du PNUD et du FNUAP offraient une assurance suffisante. Elles ont apprécié le cadre adopté pour les audits internes conjoints des activités conjoints des Nations Unies tout en soulignant que les audits conjoints étaient essentiels pour assurer la responsabilité dans le cadre de mécanismes de financement pluripartenaires, qui devraient devenir une source importante de financement pour le programme de développement pour l'après-2015.

102. Les membres du Conseil d'administration ont appelé l'attention sur un certain nombre de problèmes récurrents dans la gestion des programmes et des inventaires et la gestion financière, les capacités du personnel, la réalisation et l'exécution nationales, les achats et dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action ». Ils ont accueilli avec satisfaction les mesures que prenait chaque organisation pour faire face à ces problèmes, les ont encouragées à redoubler d'efforts et étaient désireux de savoir s'il était envisagé d'effectuer plus d'audits des processus, en particulier concernant les questions à haut risques. Ils se sont déclarés préoccupés par les vacances de postes récurrentes dans les bureaux d'audit et d'investigation et ont encouragé les organisations à examiner conjointement les procédures de recrutement et à tenir au courant le Conseil d'administration.

103. Les délégations ont trouvé opportun le suivi par les organisations de la fraude et des allégations d'irrégularités et ont apprécié l'attention accrue accordée à la fraude externe et interne, l'augmentation du nombre d'affaires réglées, le nombre de rapports d'investigation établis et de lettres d'observations adressées; elles se sont félicitées du partage renforcé des enseignements tirés des investigations. Tout en notant les problèmes, les membres du Conseil d'administration ont salué le montant des fonds détournés effectivement recouvré et ont demandé instamment aux organisations de prendre des mesures en vue de procéder à des recouvrements; ils ont demandé que les prochains rapports contiennent des détails sur les recouvrements des années précédentes.

PNUD

104. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction la confirmation par le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD qu'il était en mesure de mener effectivement les activités d'audit et d'investigation prévues avec les ressources disponibles. Concernant l'approche axée sur les risques, ils ont apprécié les initiatives du Bureau de l'audit et des investigations, notamment le lancement d'un modèle d'enquête préventive et la réalisation à titre d'essai d'audit opérationnels visant à résoudre les problèmes avant qu'ils ne s'étendent et le travail

ciblé sur les systèmes et les processus aux fins de l'efficacité, de l'efficience et de l'appui aux objectifs stratégiques. Ils ont apprécié le travail sur l'élaboration de cadres directeurs et des orientations et l'appui au respect des normes environnementales et sociales. Ils ont mentionné les déficiences récurrentes du PNUD identifiées par les audits en matière d'achats et ont souligné qu'il était important pour les procédures, décisions et pratiques y relatives de faire preuve de transparence, d'équité et de conformité aux règles. Ils ont encouragé le PNUD à intensifier l'application des recommandations d'audit en souffrance, en particulier concernant les ressources humaines.

FNUAP

105. Les membres du Conseil d'administration ont félicité la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP pour son rôle actif en qualité de Vice-Présidente des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies aux fins de la réalisation d'audits conjoints et de personne référente pour le Groupe des Nations Unies pour le développement.

106. Ils étaient satisfaits de la forte diminution des recommandations d'audit concernant la gouvernance et la gestion des opérations des bureaux de pays, mais préoccupés par les notations d'audit dans le cadre de la gestion des programmes, y compris pour les projets exécutés par des entités nationales. Ils ont accueilli avec satisfaction les efforts faits pour corriger les problèmes de gestion de la performance dans les bureaux de pays et le manque d'harmonisation entre les bureaux nationaux et les bureaux régionaux et ils attendaient avec intérêt la version révisée du manuel institutionnel. Ils ont encouragé le FNUAP à prendre des mesures pour assurer à l'échelle de l'organisation la conformité avec les directives existantes concernant la gestion du programme. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient préoccupés par l'absence d'approche globale en matière de gestion des risques et ont demandé que le point soit fait sur la mise en place d'un système global de la gestion du risque institutionnel, invitant instamment la direction à coordonner sa stratégie de gestion des risques avec les révisions du cadre de contrôle interne.

107. Concernant les enquêtes, des inquiétudes ont été formulées à propos du nombre global d'affaires restées en suspens et de plaintes ayant trait au harcèlement, à l'abus d'autorité, à la fraude, aux irrégularités financières et aux conflits d'intérêts; les membres du Conseil d'administration ont demandé instamment au FNUAP d'appliquer une politique de tolérance zéro à leur égard. Notant la complexité croissante des enquêtes, qui par nature prennent beaucoup de temps, les délégations se sont inquiétées du recours par le Bureau des services d'audit et d'investigation à des consultants externes.

108. Concernant les capacités des bureaux, notant les effets négatifs que les postes vacants avaient sur la capacité d'entreprendre des audits et des investigations internes (en 2014 l'étendue de l'audit et la durée du cycle d'audit étaient inférieures aux niveaux prévus dans la charte révisée et dans les autres organisations) et les problèmes posés par le suivi du fait du nombre croissant des enquêtes, les délégations ont demandé que le FNUAP mette en réserve des ressources suffisantes pour les audits internes et les enquêtes et ont souligné la nécessité de disposer de procédures de recrutement et d'entrée en fonctions qui soient efficaces. Elles attendaient avec intérêt un exposé à la deuxième session ordinaire de 2016 sur les mesures que la direction prendrait pour faire en sorte que le Bureau des services

d'audit et d'investigation soit en mesure de s'acquitter de son mandat en matière d'audits internes et d'investigation et fournisse assurance et couverture, conformément à la décision 2015/5, en prêtant dûment attention à l'équilibre entre les activités de base et les services consultatifs.

UNOPS

109. Les délégations étaient satisfaites du suivi amélioré des recommandations d'audit, mais préoccupées par l'augmentation du nombre des recommandations relatives aux achats. Elles ont encouragé la direction à inverser cette tendance et à appliquer des procédures renforcées. Elles ont demandé que le Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS fasse régulièrement rapport sur les résultats de l'examen du cadre juridique pour les affaires où la conformité n'était pas assurée afin de procéder à des ajustements et de renforcer la capacité de mener des enquêtes en vue de lutter contre la fraude, les irrégularités financières et les conflits d'intérêts. Notant l'augmentation du nombre de recommandations des audits internes, elles ont encouragé l'UNOPS à rationaliser ses efforts pour améliorer cette situation, notamment en améliorant l'efficacité, la transparence, la responsabilité et la maximisation des ressources financières, technique et humaines. Elles ont demandé instamment à l'UNOPS de continuer à collaborer avec les organismes des Nations Unies dans ces domaines et de renforcer les synergies afin d'accroître la responsabilisation. Selon elles, le Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS devait assumer les mêmes fonctions que les comités analogues du PNUD et du FNUAP et ses membres devaient être nommés comme ceux de ces derniers.

Réponses de l'Administration

110. En réponse, l'Administratrice associée du PNUD a souligné que le PNUD mettait en œuvre une série d'initiatives concernant les questions relatives aux achats, y compris le renforcement des capacités du personnel, l'examen des politiques, une approche plus affinée de l'espace réel, un appui ciblé aux pays à haut risque et le transfert du personnel à d'autres régions. Concernant la fraude, elle a noté que sur les 6,1 millions de dollars de pertes enregistrées, 5,2 millions avaient trait à une autre entité des Nations Unies, si bien que la perte enregistrée par le PNUD ne s'élevait qu'à 900 000 dollars. Le PNUD était déterminé à améliorer la planification et le contrôle des achats et à donner suite aux recommandations découlant des audits et des enquêtes.

111. La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a souligné, à propos de l'affectation de ressources à l'audit et aux enquêtes, que le FNUAP s'employait résolument à travailler avec le Conseil d'administration afin de trouver un modèle de financement lors de la présentation de son budget révisé pour 2016. Le FNUAP garderait le Conseil d'administration informé des enseignements tirés de sa gestion du risque institutionnel et prônait résolument une culture de gestion du risque à l'échelle de l'organisation. Elle a souligné qu'une augmentation du nombre de dossiers n'impliquait pas nécessairement une augmentation du nombre des irrégularités constatées, en particulier en ce qui concerne les allégations, notamment, de fraude et de conflit d'intérêts; le FNUAP suivait de près cette question, en s'appuyant sur sa politique de tolérance zéro, afin de traiter les allégations étayées.

112. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a souligné que le Bureau était résolu à donner suite recommandations relatives aux achats et a réaffirmé qu'une augmentation du nombre de dossiers n'impliquait pas nécessairement une augmentation du nombre des recommandations relatives aux achats. De fait, le Bureau accueillait avec satisfaction l'augmentation du nombre des recommandations relatives aux achats car il s'agissait d'un domaine d'intervention clef. Il a mis l'accent sur le fait que le Bureau était déterminé à rétablir son Comité consultatif pour les questions d'audit aux fins de l'amélioration de la gouvernance.

113. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a noté que le PNUD était prêt à fournir au Conseil d'administration les informations relatives aux ressources et il a simultanément appelé l'attention sur toutes préoccupations touchant à l'efficacité des bureaux. Il souscrivait à la proposition tendant à partager une évaluation des risques plus complète avec le Conseil d'administration dans les rapports annuels et, tout en acceptant de fournir une opinion d'audit, faisait observer qu'il était essentiel que celle-ci soit fondée sur les audits axés sur le risque réalisés.

114. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a appelé l'attention sur deux types d'opinion d'audit : a) *limitée*, axée sur les processus de direction, de gestion et de contrôle des risques sur la base des activités entreprises; b) *positive*, qui saisit l'ensemble de l'univers institutionnel, exprimant une assurance sur la capacité des processus de direction, de gestion et de contrôle des risques d'atteindre les objectifs de l'entité. Cette dernière était difficile à produire, compte tenu des ressources et du travail nécessaires, mais possible à envisager tant que les attentes en matière d'assurance limitée ou positive sont gérées à l'avance. Concernant l'adéquation des ressources, le Bureau des services d'audit et d'investigation était prêt à travailler avec la direction et le Conseil d'administration, dans le cadre des discussions sur le budget, sur l'étendue des audits; les atouts de la première et de la deuxième lignes de défense étaient liés à l'étendue des audits. Les prochains rapports comprendraient les normes d'audit au lieu de se référer à la charte; les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies avaient contribué à l'élaboration de nouveaux instruments juridiques pour les activités conjointes des Nations Unies, qui étaient près d'être achevés. Concernant les enquêtes, elle a souligné que le nombre accru des dossiers n'était pas obligatoirement lié à des problèmes de comportement mais pouvaient orienter vers différentes hypothèses possibles (selon que les personnes se sentaient ou non plus à l'aise pour intervenir), et a confirmé la politique stricte de tolérance zéro du Fonds.

115. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/13 sur les rapports d'audit interne et d'enquête du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

XIII. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

116. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté le rapport du Bureau sur les activités menées par lui en 2014 (DP/2015/23) et l'Administratrice associée du PNUD a présenté la réponse de l'Administration. Le conseiller en déontologie du Bureau de la déontologie du FNUAP a présenté le rapport du Bureau de la déontologie 2014 (DP/FPA/2015/8) et la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a présenté la réponse de l'Administration. Le Conseiller

juridique de l'UNOPS a présenté les activités menées par le Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2014 (DP/OPS/2015/4) ainsi que la réponse de l'Administration.

117. S'agissant du PNUD, les membres du Conseil d'administration ont apprécié les contributions du Bureau de la déontologie à la promotion d'une culture d'éthique, d'intégrité et de responsabilité au niveau de l'organisation et lui ont demandé instamment de continuer à travailler avec la direction afin de faire en sorte que cette culture soit ancrée dans l'organisation. Ils ont félicité le Bureau d'avoir continué à élaborer des approches novatrices en dépit du manque de ressources et ont demandé instamment à la direction de faire une priorité du financement du Bureau de la déontologie de façon à ce qu'il puisse fonctionner efficacement, en particulier face à la demande croissante de formation et de conseils en matière d'éthique. Ils ont accueilli avec satisfaction les initiatives nouvelles et en cours, telles que les webinaires, les réseaux de formation par les pairs, les cours en ligne et le lancement du nouveau Code d'éthique, qui aidait à se conformer aux meilleures pratiques grâce à des présentations plaisantes pour les utilisateurs et adaptées au contexte éthique unique des Nations Unies. Notant l'augmentation de 28 % du nombre total de requêtes en 2014, ils ont félicité le Bureau de la déontologie pour sa vigoureuse campagne de sensibilisation, y compris la promotion par la direction d'une culture du parler franc et d'application des recommandations du Bureau de la déontologie. Tout en saluant les efforts en cours, des délégations ont demandé instamment à la direction de répondre à la perception du personnel selon laquelle les personnes occupant les postes de direction n'avaient pas à se conformer aux mêmes normes déontologiques que le reste du personnel et ont demandé que le point soit fait régulièrement sur les mesures qu'il prenait.

118. Concernant le FNUAP, les délégations, saluant l'engagement du Directeur exécutif à l'égard des activités du Bureau de la déontologie, ont demandé instamment à la direction de créer un milieu de travail qui encourage les comportements éthiques et une culture du parler franc. Reconnaissant que l'année 2014 avait été difficile pour le Bureau du fait des vacances de poste internes et des transitions, elles ont déclaré apprécier sa détermination à mener les activités dont il était chargé. Les délégations étaient satisfaites de la conformité du personnel à la politique relative à la déclaration de situation financière, tout en encourageant le Bureau de la déontologie à veiller à ce que le personnel comprenne bien ses obligations. Les membres du Conseil d'administration attendaient avec intérêt le cours en ligne de 2015 sur la déontologie et ont encouragé le Bureau à appliquer les enseignements tirés et les meilleures pratiques de façon à ce que le cours soit plus facile d'emploi et mieux adapté au contexte déontologique particulier du Fonds.

119. Concernant l'UNOPS, les délégations ont salué la détermination de l'organisation à informer le personnel de leur protection contre les représailles assurée au titre de la politique relative à la protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements, une mesure essentielle qui empêchait les irrégularités, assurait la promotion d'une culture de responsabilité et encourageait le parler franc. Elles ont apprécié l'étendue élargie de l'enquête de 2014 sur l'intégrité, la déontologie et la fraude et ont encouragé l'UNOPS et le Bureau de la déontologie à faire fond sur ses résultats en vue de renforcer les services relatifs à la déontologie. Notant l'importance de la coordination des activités relatives à la déontologie menées au niveau des Nations Unies, elles ont accueilli avec satisfaction la

participation du déontologue en qualité de vice-président du Réseau Déontologie des organisations multilatérales.

120. Globalement, les membres du Conseil d'administration ont demandé instamment aux administrations respectives des trois organisations de protéger les fonctionnaires qui dénoncent des manquements contre les représailles et de faire en sorte que les auteurs d'irrégularités aient à répondre de leurs actes.

121. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/14 sur les rapports des Bureaux de la déontologie respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2015

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 31 août au 4 septembre 2014**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 31 août au 4 septembre 2015.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa deuxième session ordinaire de 2015 (DP/2015/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2015 (DP/2015/24). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2016 (DP/2015/CRP.2), ainsi que le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2016.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2015 figurent dans le document publié sous la cote DP/2016/2, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil.

4. Dans sa décision 2015/22, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2016 :

Première session ordinaire :	25-29 janvier 2016
Session annuelle :	20-24 juin 2016 (Genève) ou 6-10 juin 2016 (New York)
Deuxième session ordinaire :	6-9 septembre et 12 septembre 2016

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et dialogue structuré sur le financement

III. Questions financières, budgétaires et administratives

IV. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administratrice du PNUD a abordé une série de sujets se rapportant au cadre général du Programme de développement durable à l'horizon 2030, que l'Assemblée générale devait adopter ce même mois. Ces sujets étaient les suivants : a) l'important *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2015*, qui constitue le rapport final du Secrétaire général sur la question; b) les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'était tenue à Addis-Abeba et où les États Membres étaient parvenus à un consensus sur un nouveau cadre pour le financement du développement; c) l'appui du PNUD à la mise en œuvre des nouveaux accords mondiaux conclus en 2015, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le consensus d'Addis-Abeba sur le cadre de financement du développement et les résultats attendus de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendrait en décembre 2015; d) le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies et la conduite par le PNUD du système des coordonnateurs résidents, notamment à l'appui de la coopération Sud-Sud; e) l'attachement constant du PNUD

à la transparence et à l'application du principe de responsabilité; f) le dialogue structuré sur le financement (examiné dans la seconde partie de la présente section); g) le rôle joué par le PNUD dans les situations de conflit, de crise et de catastrophe, notamment en Colombie, au Commonwealth de la Dominique, en Haïti, en Iraq, en Libye, en Malaisie, au Myanmar, au Népal, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Roumanie, au Soudan du Sud et au Yémen, ainsi que dans les pays touchés par le virus Ebola, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

6. Pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le PNUD utiliserait l'approche dite « MAPS » (mainstreaming, acceleration and policy support) – simplification, accélération et appui aux politiques – selon laquelle : a) il aiderait les gouvernements à tenir compte du nouveau programme dans les plans nationaux de développement; b) il aiderait les pays à progresser plus rapidement vers la réalisation des cibles afférentes aux objectifs de développement durable; c) il mettrait les compétences pratiques du système des Nations Unies en matière de développement durable et de gouvernance à la disposition des gouvernements tout au long de la mise en œuvre des mesures destinées à atteindre les objectifs de développement durable. Le PNUD s'employait, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), à élaborer des instructions concernant les rapports nationaux sur les objectifs de développement durable. En outre, une nouvelle série de programmes de pays, soumis au Conseil pour approbation, avait fait l'objet d'un examen rigoureux et étaient les premiers à assurer le relais entre le plan stratégique pour 2014-2017 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. En ce qui concerne les questions de financement du développement durable, l'Administratrice du PNUD, notant qu'au lendemain du consensus d'Addis-Abeba, l'aide publique au développement et le renforcement des capacités nationales de mobilisation des ressources conservaient toute leur importance, a souligné l'appui prêté par le PNUD aux pays de programme, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, pour les aider à accéder à tout un ensemble de possibilités de financement. Le PNUD participait en outre de façon très active aux préparatifs de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Paris en décembre 2015, en se livrant à des activités de partage de connaissances et de compétences et de renforcement des capacités à l'intention des négociateurs des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, en organisant des dialogues régionaux sur les contributions prévues déterminées au niveau national, en élaborant des cadres de politique et de réglementation propices aux investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, ainsi qu'aux mesures d'atténuation des effets des changements climatiques, et en appuyant la préparation de projets à soumettre au Fonds vert pour le climat, auprès duquel il était l'un des 20 organismes accrédités.

8. L'Administratrice du PNUD a appelé l'attention sur les conséquences que les décisions des États Membres en matière de financement avaient globalement pour le PNUD et pour sa capacité d'atteindre les objectifs définis dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et de jouer à cet égard un rôle de chef de file dans le système de développement des Nations Unies. Tout en soulignant que le PNUD mettait tout en œuvre, ayant notamment procédé récemment à une réorganisation interne et lancé sa campagne dite des « 100 partenaires », pour adapter son modèle d'activité à

l'évolution des types de financement, l'Administratrice a demandé aux membres du Conseil d'accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires (de base), qui constituaient le seul moyen de garantir que le PNUD conserve son caractère hautement stratégique et performant. En outre, le PNUD remplissait ou dépassait les critères d'excellence qu'il s'était fixés en matière de transparence et de responsabilité, notamment grâce à sa plateforme consacrée à la transparence – open.undp.org – et à la mise en place d'une procédure d'appel plus indépendante en ce qui concerne la divulgation de l'information.

9. S'agissant des questions de cohérence, le PNUD faisait preuve d'un grand dynamisme, au sein du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, en mettant sur pied un mécanisme d'innovation pour la conception des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), en mettant en place une plateforme Web à l'intention des équipes de pays aux fins d'établir les capacités, les outils et les moyens d'orientation dont dispose le système de développement des Nations Unies pour chaque objectif de développement durable, y compris le système de gestion mondiale de l'information à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays, et en facilitant la mise en œuvre en cours des procédures opérationnelles normalisées à l'appui du nombre croissant de pays « unis dans l'action ». Le PNUD continuait de participer aux dialogues du Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies et était en train de parachever sa stratégie de coopération Sud-Sud.

10. Les membres du Conseil, saluant l'esprit de coopération et de multilatéralisme avec lequel les États Membres avaient mis au point et adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ont souligné le rôle décisif que le système de développement des Nations Unies et le PNUD étaient appelés à jouer dans la mise en œuvre du programme. Ils ont instamment demandé que les organismes des Nations Unies continuent de se tenir prêts à aider les États Membres à exécuter cette tâche. Ils demanderaient tout particulièrement au PNUD d'appuyer les efforts que déploient ces derniers pour réaliser les objectifs de développement durable et produire les résultats attendus par leurs citoyens tout en continuant son travail indispensable en faveur du renforcement de la résilience, de la gouvernance démocratique et du relèvement, conformément à l'objectif de développement durable n° 16 concernant l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Étant donné l'ampleur de la tâche que représentait le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ils ont cependant estimé nécessaire de poursuivre la réforme du système de développement des Nations Unies afin que celui-ci soit mieux adapté aux besoins, comme cela avait été relevé dans les dialogues du Conseil économique et social.

11. Un groupe de délégations – appelant l'attention sur le mandat du PNUD au titre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale) – a noté avec regret que plusieurs aspects de ce mandat n'avaient pas été exécutés, en particulier en ce qui concerne le concept de masse critique des ressources de base et le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Tout en saluant la campagne des « 100 partenaires » du PNUD, ces délégations ont averti que l'insuffisance des ressources de base, qui avaient enregistré en 2014 une contraction sans précédent de 11 %, compromettait le principe de l'universalité du système de développement des Nations Unies, ainsi

que la capacité du PNUD d'exécuter son plan stratégique pour 2014-2017 et de s'acquitter de son mandat de mise en œuvre des mesures de développement durable. Elles ont préconisé une amélioration de la quantité, de la qualité et de la prévisibilité des ressources de base affectées à tous les pays de programme. Les ressources complémentaires, quant à elles, devaient être affectées de façon souple et conformément au plan stratégique du PNUD et aux priorités nationales, sur la base de programmes définis en fonction de la demande et pris en charge au niveau national. Le groupe était préoccupé par une éventuelle surreprésentation des pays donateurs et a préconisé une représentation plus démocratique des pays en développement au Conseil d'administration, ainsi qu'une représentation géographique plus équitable au sein des structures de gouvernance du PNUD et du système des coordonnateurs résidents.

12. Soulignant que l'élimination de la pauvreté, sous toutes ses formes, devait être l'objectif primordial du PNUD, ainsi que le prévoyait son plan stratégique pour 2014-2017 et conformément aux objectifs de développement durable, ce même groupe de pays a demandé au PNUD de donner des compléments d'information sur ses programmes de lutte contre la pauvreté, sur la base d'indicateurs transparents de progrès ne se limitant pas au revenu par habitant, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Ils ont en outre rappelé d'autres préoccupations qui avaient été soulevées durant la session annuelle de 2015, concernant : a) la suppression des trois indicateurs liés à la gouvernance, qui figuraient dans le projet de cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2014-2017, et, par la suite, l'approbation par le Conseil d'administration de la version modifiée du cadre intégré durant la session en cours, qui respecte pleinement la marge d'action nationale; b) l'indépendance opérationnelle du Bureau indépendant d'évaluation, indispensable à sa crédibilité, et notamment la question du contrôle par le Conseil d'administration du processus de recrutement du directeur du Bureau. À cet égard, ils ont demandé au Conseil d'accélérer, durant la session en cours, la mise au point de la politique d'évaluation révisée. Le groupe de pays a également rappelé qu'il conviendrait à son avis, afin d'élargir la participation des pays en développement, de tenir les sessions annuelles du Conseil exclusivement à New York et non, comme c'est le cas actuellement, en alternance à New York et à Genève.

13. Un autre groupe de délégations a préconisé de mettre sur pied un vaste plan d'action pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, en vue d'élaborer une stratégie globale et intégrée de lutte contre la pauvreté adaptée à leurs besoins propres. Soulignant que 70 % des pauvres recensés dans le monde vivaient dans des pays à revenu intermédiaire, ils ont fait valoir que la tendance à la réduction des financements et des activités de programme dans ces pays risquait de compromettre des gains obtenus à grand-peine sur la voie du développement. Un autre groupe de délégations, s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement, dont beaucoup sont également des pays à revenu intermédiaire, a souligné que ceux-ci sont particulièrement exposés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et a demandé que le PNUD les aide à renforcer leurs capacités et appuie leur développement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement de 2015 et aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement de 2014. Ce même groupe de pays a également insisté sur l'importance qu'il accordait à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, ainsi qu'au rôle qui

revenait au PNUD pour les promouvoir grâce à un accroissement des ressources financières et humaines mobilisées à cet effet et à un renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux.

14. Un certain nombre de membres du Conseil ont préconisé que le PNUD continue de jouer un rôle central pour renforcer le lien entre les activités et financements afférents respectivement au développement et aux interventions humanitaires, comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Ils ont insisté sur le rôle qui revient au PNUD pour aider les pays à renforcer leur résilience face aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux crises ou conflits provoqués par l'homme, et à se reconstruire de façon plus efficace et plus résistante. Ils ont engagé le PNUD à continuer de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies pour faire en sorte que le Sommet humanitaire mondial de 2016 adopte un ordre du jour ambitieux, dont dépendrait la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. Dans sa réponse, l'Administratrice a souligné l'importance capitale de l'élimination de la pauvreté, qui constitue l'objectif primordial du plan stratégique du PNUD, et a assuré que celui-ci prenait des dispositions pour être en mesure d'exécuter le programme de développement pour l'après-2015. Elle a mis l'accent sur l'importance du rôle joué par le PNUD dans les premiers efforts de relèvement et dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2016, auquel il participerait et à l'occasion duquel il espérait que les partenaires parviendraient à une percée sur le front du financement, compte tenu en particulier du triplement, ces dix dernières années, des fonds mobilisés au titre de l'action humanitaire et des contraintes que cela exerçait sur les ressources disponibles au titre du financement. Elle a appelé l'attention sur la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement ainsi que sur les besoins spéciaux des pays à revenu intermédiaire. En ce qui concerne le financement, répondant aux préoccupations exprimées par divers membres du Conseil, elle a souligné que les ressources de base étaient indispensables pour que le PNUD puisse exécuter son mandat relatif au programme de développement pour l'après-2015 et jouer son rôle de chef de file du système des Nations Unies pour le développement. En ce qui concerne les préoccupations exprimées au sujet des indicateurs de gouvernance dans le cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources du PNUD pour la période 2014-2017, l'Administratrice a fait observer que ces indicateurs seraient appliqués au niveau des pays de façon strictement conforme aux souhaits des États Membres et au principe de la maîtrise nationale.

Dialogue structuré sur le financement; questions financières, budgétaires et administratives; engagements de financement pris à l'égard du PNUD

16. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour, qui comprenait notamment l'examen annuel de la situation financière pour 2014 (DP/2015/26), des informations détaillées concernant cet examen (DP/2015/26/Add.1) et l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2015 et au-delà (DP/2015/27). Trois exposés ont suivi, au cours desquels le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté le dialogue structuré sur le financement, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, les guichets de financement thématique, et le Directeur adjoint et Chef du Service

financier du Bureau de la gestion du PNUD, la situation financière en 2014 ainsi que les projections pour 2015 et après. De leur côté, le Représentant permanent du Bénin, le Représentant permanent adjoint du Chili et le Représentant permanent adjoint de la Norvège ont présenté leurs points de vue sur l'évolution de la nature de leur coopération avec le PNUD, compte tenu des changements de la situation financière.

17. Les membres du Conseil, invoquant le consensus obtenu en 2015 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement, espéraient que les délégations parviendraient de même à un accord quant au financement futur du PNUD. Tout en soulignant qu'ils étaient disposés à poursuivre les discussions dans un esprit de franchise et de pragmatisme dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, ils ont insisté sur le fait que le PNUD devait continuer de s'efforcer d'assurer la solidité, la stabilité et la fiabilité des ressources de base, ce qui à leur avis était une condition essentielle pour que le Programme puisse être, comme il s'y emploie, à la hauteur des objectifs visés et prête son appui aux pays de programme, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, tout en tenant compte des besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire. Une bonne planification financière et la transparence étaient indispensables, d'autant que les flux de financement allaient sans aucun doute continuer d'être nombreux et divers, et il fallait que les membres du Conseil et le PNUD s'emploient de concert à combattre la fragmentation des ressources. À cet égard, les membres du Conseil ont jugé encourageant de constater qu'en 2014, le PNUD avait maintenu une position d'actif net positive à son bilan et que son solde de trésorerie en fin d'année, en ce qui concerne les ressources de base, était supérieur au seuil prescrit par le Conseil d'administration.

18. Appelant l'attention sur le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources et sur le fait que les ressources de base avaient continué de diminuer, à un taux de 11 % en 2014 – ce qui à leur avis reflétait les réalités budgétaires mondiales et la nouvelle situation du financement du développement, dans laquelle les donateurs traditionnels et nouveaux recherchaient des moyens novateurs d'obtenir des résultats – les membres du Conseil ont formulé l'espoir que le dialogue structuré permettrait de trouver un moyen de sortir de cette impasse. Ils craignaient d'une manière générale qu'une diminution ininterrompue des ressources de base ne finisse par compromettre la capacité du PNUD d'obtenir les résultats escomptés et par annuler les progrès obtenus à grand-peine sur la voie du développement. Notant qu'en 2014, 56 États Membres seulement avaient versé des contributions au PNUD, alors que 120 États Membres avaient contribué au financement de trois autres organismes de développement des Nations Unies, un groupe de pays a souligné qu'il était impossible d'envisager un financement viable et prévisible du PNUD si 10 donateurs seulement apportaient quelque 84 % des ressources de base, comme cela avait été le cas en 2014. Ce groupe de pays a en conséquence exhorté les pays émergents et les autres pays en développement à apporter des contributions, qui s'ajouteraient aux fonds mobilisés auprès du secteur privé, tout en appréciant les efforts déployés par le PNUD pour élargir la base de ses donateurs dans le cadre de la campagne des « 100 partenaires ».

19. Mettant l'accent sur la nécessité d'adopter de nouvelles approches en vue d'améliorer la qualité des ressources, autres que les ressources de base, affectées à des financements thématiques, les délégations ont accueilli avec satisfaction la

proposition du PNUD tendant à réformer et à consolider ses instruments de financement afin de les rendre plus souples et plus attrayants et notamment le projet de mettre en service en 2016 quatre grands guichets de financement thématique. Elles ont réaffirmé qu'elles tenaient à ce que les financements soient transparents et efficaces au niveau des pays et à ce que leur qualité s'améliore d'une manière générale. Elles ont fait observer que pour assurer la réussite des guichets de financement, il fallait que le PNUD soit à même d'attirer des financements de qualité sans que cela ait lieu au détriment des ressources de base. Le PNUD devait rattacher ces instruments de financement à ses avantages comparatifs et aux priorités de son plan stratégique, tout en s'attachant à établir une gouvernance simplifiée et plus efficace et des modes de présentation des rapports plus utiles. Les délégations avaient bon espoir que de nouveaux contributeurs se manifesteraient lorsque les nouveaux mécanismes de financement seraient en place. Elles se sont félicitées de l'établissement d'un Fonds multi-institutions pour la réalisation des objectifs de développement durable, à l'appui de l'initiative MAPS (stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques), approuvée par le Groupe des Nations Unies pour le développement, et de tous les efforts qui tendaient à l'adoption, à l'échelle du système des Nations Unies, d'une approche visant à tirer le meilleur parti de ressources limitées et à partager les expériences et les charges, notamment par des opérations communes d'achat. Soulignant l'importance qu'ils attachaient à l'efficacité de l'aide, les délégations ont noté avec satisfaction que pour la dixième année consécutive, les comptes du PNUD avaient été approuvés sans réserve par les vérificateurs et que le PNUD restait déterminé à réduire autant que possible le coût de ses opérations. Elles attendaient avec intérêt l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017, en particulier dans la perspective du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030.

20. En réponse, l'Administratrice associée a souligné l'importance de toutes les modalités de financement pour le PNUD, et tout particulièrement celle des contributions pluriannuelles à long terme aux ressources de base qui permettaient à celui-ci d'exécuter son plan stratégique pour 2014-2017 et de jouer son rôle de coordonnateur du système des Nations Unies pour le développement. Elle a en outre mis l'accent sur l'importance que revêtaient les guichets de financement thématique pour assurer une programmation de meilleure qualité, ainsi que sur la nécessité de constituer des fonds de réserve pour faire face aux crises imprévues.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/16 sur les questions liées au financement du PNUD.

V. Programmes de pays et questions connexes

22. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et a donné un aperçu des programmes de pays et prolongations. Le Représentant permanent de la Colombie a présenté en détail le descriptif de programme de pays pour la Colombie. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Algérie, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Guinée-Bissau, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, les Maldives, l'Ouganda, l'Ouzbékistan, le Panama, la Serbie (y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo* présenté

dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), le Swaziland, le Tadjikistan, la Turquie, la Zambie et le Zimbabwe, ainsi que sur la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, la Somalie et le Tchad, la prolongation d'un an à titre exceptionnel du programme de pays pour la Côte d'Ivoire et la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye.

23. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour les pays suivants : Algérie (DP/DCP/DZA/3); Bélarus (DP/DCP/BLR/3); Cambodge (DP/DCP/KHM/3); Chine (DP/DCP/CHN/3); Colombie (DP/DCP/COL/2); El Salvador (DP/DCP/SLV/3); ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/3); Géorgie (DP/DCP/GEO/3); Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/2); Indonésie (DP/DCP/IDN/3); Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/3); Malaisie (DP/DCP/MYS/3); Maldives (DP/DCP/MDV/3); Ouganda (DP/DCP/UGA/4); Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/3); Panama (DP/DCP/PAN/3); Serbie (DP/DCP/SRB/2), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo* présenté dans le cadre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité (DP/DCP/SRB/2/Add.1); Swaziland (DP/DCP/SWZ/3); Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/2); Turquie (DP/DCP/TUR/3); Zambie (DP/DCP/ZMB/3); et Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/3).

24. Le Conseil d'administration a retiré le descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/3 et Corr.1).

25. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, la Somalie et le Tchad (DP/2015/28).

26. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays pour la Côte d'Ivoire et la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye (DP/2015/28).

VI. Évaluation

27. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (DP/2015/29). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de la direction à cette évaluation (DP/2015/30).

28. Notant que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient des éléments indispensables à la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les résultats de l'évaluation et les recommandations y incluses concernant le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013 et jugé que la réponse de la direction était positive, tout particulièrement en ce qui concerne le calendrier d'exécution. Ils ont félicité le Bureau indépendant d'évaluation de l'excellente qualité de son travail d'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les délégations ont tout particulièrement appelé l'attention sur la recommandation tendant à ce que tous les programmes et politiques du PNUD s'attachent à considérer les femmes en tant qu'agents et que citoyennes actives et à ce que le PNUD, afin de contribuer à des changements profonds, accélère les efforts faits

* Toute référence au Kosovo doit être envisagée dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

dans tous les domaines d'intervention en vue de cibler les causes des inégalités, les structures des inégalités de pouvoir, de la participation et des relations, et de s'attaquer, pour les transformer, aux normes, valeurs et politiques qui sont sources d'inégalités. Le PNUD devait également s'efforcer d'appliquer l'égalité des sexes à ses propres effectifs.

29. Reconnaissant la contribution du PNUD à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les délégations ont réaffirmé que le PNUD devait continuer de jouer à cet égard un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies, tout particulièrement dans le cadre d'une coopération étroite avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les partenariats et la coordination entre entités des Nations Unies étaient décisifs dans les pays sortant d'un conflit ou accusant des retards dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aider à éviter les doubles emplois ainsi qu'à renforcer l'égalité des sexes dans l'ensemble du système. Certaines délégations ont invité le PNUD à continuer de renforcer et de faire connaître ses avantages comparatifs, par exemple dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, et à affecter en 2017, conformément à l'objectif défini à l'échelle du système des Nations Unies, au moins 15 % de ses ressources à des activités axées essentiellement sur la promotion de l'égalité des sexes en utilisant, comme principal outil de suivi, le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes. D'une manière générale, les délégations ont estimé que ce système de classement était un outil efficace et fiable permettant d'assurer le suivi d'activités, d'établir des rapports et de planifier des opérations, notamment en ce qui concerne les dépenses et les affectations de crédits. De même, et comme indiqué dans l'évaluation, le label égalité des sexes était également un outil utile; les délégations ont approuvé les plans visant à évaluer l'incidence du label sur les résultats et elles ont invité le PNUD à promouvoir son adoption dans le plus grand nombre de bureaux de pays possible.

30. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt de donner suite à l'évaluation dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, notamment à la proposition d'intégrer dans le plan stratégique la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes. Les délégations étaient également très soucieuses de donner suite à la recommandation, figurant dans l'évaluation, de renforcer le suivi et l'évaluation des contributions à l'égalité des sexes, notant que cela aiderait le PNUD à tirer les leçons de l'expérience acquise dans divers contextes et à mieux définir son domaine de spécialisation et son rôle de chef de file.

31. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, soulignant la complexité inhérente à l'évaluation d'un sujet dont nombre d'éléments échappent au contrôle du PNUD, a appelé l'attention sur l'excellente collaboration qui s'était établie entre toutes les parties intéressées. Les évaluations des résultats en matière de développement, a-t-il noté, avaient donné lieu à des travaux appréciables et validés au niveau des pays, qui étaient particulièrement visibles dans ce type d'évaluation thématique. Il a reconnu que la réponse de la direction était très détaillée et s'est déclaré satisfait des progrès et des résultats de l'évaluation.

32. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fait observer que le PNUD utiliserait effectivement les résultats des évaluations pour continuer de renforcer la mise en œuvre de sa stratégie relative à l'égalité des

sexes et tirerait pleinement parti du système de suivi du Bureau indépendant d'évaluation pour évaluer les progrès réalisés au regard des objectifs certes ambitieux qu'il s'était fixés. À cet égard, il a fait observer que les travaux menés par le PNUD en vue de réaliser ses objectifs allaient bon train et que notamment :

- a) au moins 15 % des ressources étaient affectées à des activités visant spécifiquement à assurer l'égalité des sexes (le PNUD, a-t-il précisé, entendait mesurer ses succès à l'aune des principes les plus exigeants), pour lesquels les objectifs de développement durable fondamentalement axés sur l'égalité des sexes constituaient des points de repères solides;
- b) le PNUD travaillait conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'ONU-Femmes, aux niveaux mondial, régional et national;
- c) le PNUD avait adopté le système global d'assurance qualité des programmes et des projets, dans lequel l'analyse de la problématique homme-femmes et les résultats concernant l'égalité des sexes étaient des éléments obligatoires de l'évaluation des projets;
- d) le PNUD avait inclus dans l'examen à mi-parcours de son plan stratégique un chapitre très étoffé consacré aux multiples aspects des résultats concernant l'égalité des sexes, sur la base des résultats obtenus et des enseignements tirés au niveau des pays.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/17 concernant l'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et la réponse de la direction.

Débat consacré au FNUAP

VII. Déclaration du Directeur exécutif et dialogue structuré sur le financement : mise en œuvre de la procédure d'examen quadriennal complet

VIII. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

Déclaration du Directeur exécutif

34. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, saluant le caractère historique du consensus qui s'était formé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en passe d'être adopté, a souligné qu'il revenait à l'Organisation des Nations Unies de donner suite à cet accord par des mesures audacieuses propres à transformer la vie et à placer les nations sur une nouvelle trajectoire. L'orientation centrée sur l'être humain des objectifs de développement durable et du Programme d'action de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba, reflétait clairement les conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et de son programme d'action, selon lesquelles il était nécessaire de cibler les groupes les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, et d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme.

35. Les objectifs de développement durable, a-t-il indiqué, confirmaient l'importance décisive du mandat du Fonds, en particulier celle des travaux que celui-ci menait pour aider les pays à exploiter le potentiel de l'accroissement spectaculaire de leur population de jeunes ou, en d'autres termes, le « dividende démographique », sous la forme d'activités de renforcement des capacités et des partenariats, ainsi que d'investissements et d'interventions ciblées. Ces investissements dans la jeunesse visaient également à autonomiser les adolescentes et les femmes dans le cadre, par exemple, de l'initiative « action en faveur des adolescentes » ou du programme mondial visant à mettre fin aux mariages d'enfants, qui était particulièrement important pour renforcer la résilience dans les situations d'après conflit. Les jeunes, dont on dit souvent qu'ils sont prédisposés à l'extrémisme, étaient en réalité ceux qui contribuaient le plus à la paix et au renforcement de la résilience – et le FNUAP s'employait à exploiter ce potentiel. Les jeunes étaient en train de mettre au point des solutions novatrices pour tout un ensemble de problèmes liés aux objectifs de développement durable, parmi lesquelles on pouvait citer le Réseau africain de la jeunesse pour le développement durable, proposé pour le prix Nobel de la paix 2015, ou encore l'initiative HackForYouth.

36. Près de 60 millions de personnes ayant été déplacées contre leur gré en 2014 et quelque 400 catastrophes naturelles étant survenues cette même année, le FNUAP a intensifié, dans les établissements humains, ses investissements axés sur la protection contre la violence sexuelle et sexiste, sur la prestation de services vitaux de santé et de soins obstétricaux, sur l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative et sur la protection des droits en matière de reproduction. Le Fonds était activement engagé dans les préparatifs du Sommet humanitaire mondial de 2016 et il tenait, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de 2016 de son plan stratégique pour 2014-2017, à réorienter celui-ci compte tenu des objectifs de développement durable et pour y inclure une stratégie humanitaire plus vaste dotée d'un cadre plus solide. Ces investissements incluaient l'action que le Fonds avait menée à bien au cours des cinq années précédentes en vue de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel, en particulier celle du personnel intervenant en renfort dans des lieux d'affectation à haut risque, et d'améliorer sa capacité d'intervention en cas d'urgence.

37. Au niveau institutionnel, le Directeur exécutif a informé le Conseil que le FNUAP avait lancé en juin 2015 sa nouvelle stratégie globale de gestion des ressources et avait recensé 12 domaines présentant des risques prioritaires pour l'organisme, ainsi que les pilotes de risques correspondants. Toutes les unités administratives du Fonds étaient en train de réaliser des évaluations du risque en ligne et de mettre au point des stratégies d'atténuation du risque. Le Directeur exécutif était heureux d'annoncer que le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies avait approuvé sans réserve les comptes du FNUAP en 2014 et considérait que celui-ci faisait des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de ses recommandations. Il a en outre appelé l'attention sur l'appréciation préliminaire favorable portée par le Bureau de l'audit et des investigations au sujet des travaux entrepris par le Fonds en vue de résoudre des problèmes entachant le programme mondial et régional. Prenant note des progrès constants réalisés sur le front de l'évaluation, il a indiqué que le FNUAP présenterait au Conseil, à la session en cours, son plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019.

38. Sur le plan financier, le FNUAP a accusé en 2015 une forte contraction de ses ressources, aggravée par l'évolution défavorable des taux de change. Dans son plan de ressources intégré actualisé pour la période 2014-2017, soumis au Conseil pour examen, le Fonds avait introduit une série de mesures d'austérité, y compris des réductions de ses plans de dépenses, en vue de réaligner ses dépenses et de rester financièrement viable. Le Directeur exécutif a souligné que cela risquait d'avoir des conséquences pour la capacité du Fonds d'exécuter son mandat. Il a en particulier mis l'accent sur le fait que ce déficit de financement entamait la capacité du Fonds d'assurer des services fort nécessaires de planification de la famille et de veiller à la sécurité des approvisionnements en produits de santé reproductive. Le FNUAP s'employait avec ses partenaires à surmonter ce problème et avait notamment mis au point à cet effet sa stratégie intégrée de mobilisation des ressources, qui était soumise au Conseil à la présente session et qui s'appuyait sur la solide base de ses donateurs. Le Directeur exécutif a demandé aux membres du Conseil d'appuyer le programme mondial pour venir en aide, par son intermédiaire, à des millions de femmes et de filles dans le monde entier.

39. Dans leurs observations, les membres du Conseil ont félicité le Directeur exécutif de son action énergique à la tête du FNUAP et le personnel du Fonds, de sa détermination à mettre en œuvre dans le monde entier le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et de développement au-delà de 2014, qui constituait l'élément fondamental du mandat du Fonds. Ils ont fait observer que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 supposait l'adoption d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies, dont l'examen quadriennal serait le point d'ancrage, pour que la tâche soit accomplie. L'exécution par le Fonds de son mandat propre, à savoir assurer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et la protection des droits en matière de procréation, était indispensable pour que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit couronné de succès et que son objectif primordial d'élimination de la pauvreté soit atteint, et pour que la promesse de ne laisser personne de côté soit tenue. C'était tout particulièrement le cas dans les pays les moins avancés et dans les petits États insulaires en développement. Dans ces conditions, ils ont insisté sur l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et sur la nécessité de réduire les inégalités, aussi bien dans les différents pays que d'un pays à l'autre. Ils ont également appelé l'attention sur le retard pris dans la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement – réduire la mortalité maternelle et assurer l'accès universel à la santé reproductive – et instamment demandé au Fonds de continuer à diriger les opérations destinées à accomplir les travaux à achever pour que cet objectif soit atteint, ce qui était particulièrement important dans les situations de crise, où les services de santé étaient perturbés.

40. Les membres du Conseil d'administration ont appelé l'attention sur les domaines dans lesquels, à leur avis, le Fonds disposait d'avantages comparatifs pour faire face aux défis à relever dans l'exécution du Programme de développement à l'horizon 2030, à savoir la planification de la famille et la lutte contre l'avortement pratiqué dans des conditions dangereuses, les mutilations génitales féminines et la violence sexuelle dans des situations de crise humanitaire. Ils ont engagé le Fonds à ne ménager aucun effort pour atteindre à l'échelon national les objectifs fixés pour 2020 en matière de planification de la famille, notant que les progrès réalisés à ce jour étaient insuffisants. Il faudrait pour cela mieux encadrer et orienter les bureaux de pays et renforcer les capacités du personnel en vue de susciter une évolution plus

rapide et plus solide en faveur de la planification de la famille. Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme soutien au programme mondial visant à renforcer la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative et ont demandé instamment aux États Membres de contribuer à combler le déficit de financement, qui s'élevait à 1 milliard de dollars. En ce qui concerne l'avortement, les délégations, rappelant les objectifs de la Conférence internationale pour la population et le développement, ont préconisé que le Fonds veille à ce qu'il soit pratiqué dans des conditions de sécurité appropriées lorsqu'il était légal et à ce que des soins postavortement soient prévus lorsqu'il était pratiqué dans des conditions dangereuses. Elles ont félicité le Fonds des efforts qu'il déployait pour lutter contre les mutilations génitales féminines et pour tirer les enseignements du programme conjoint et l'ont engagé à renforcer les capacités et les systèmes des bureaux de pays et des partenaires.

41. Sur le plan humanitaire, les délégations ont souligné que le nombre de crises dans le monde face auxquelles le Fonds était intervenu de façon décisive et avait mis en place des partenariats avait atteint un niveau record en 2015, avec cinq situations d'urgence de niveau trois. Prenant note de la forte expansion, en réponse aux crises, du financement des activités humanitaires du Fonds, les délégations ont souligné qu'il importait de travailler avec celui-ci pour qu'il reste en mesure de fournir, efficacement et à bref délai, des nécessaires d'accouchement sans risque, des trousseaux d'articles de santé procréative et des produits de planification familiale et d'exécuter des programmes visant à prévenir et combattre les violences sexistes. Elles ont félicité le Fonds de la détermination avec laquelle il tenait, sur le terrain, son rôle de coordonnateur de la lutte contre la violence sexiste dans le cadre du dispositif d'intervention humanitaire. À cet égard, les délégations se félicitaient que le Fonds ait pris des mesures concrètes pour étoffer sa liste d'experts afin d'être à même d'intervenir et d'assurer ces services indispensables. Elles tenaient à en savoir davantage sur la façon dont le Fonds s'y prenait pour établir les priorités et lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, ainsi que pour assurer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et protéger les droits en matière de procréation.

42. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il était important que le Fonds s'attaque aux priorités démographiques en exécutant des programmes intensifs à l'intention des jeunes, en vue de renforcer leurs compétences et leur potentiel grâce à la formation et à l'éducation. Ils ont engagé le FNUAP à renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données démographiques, qui sont d'une importance cruciale pour l'exécution des programmes et le suivi des progrès dans ce domaine.

43. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait que le Fonds continue d'apporter son plein appui aux pays à revenu intermédiaire et maintienne ses financements en leur faveur, étant donné que l'amélioration de la situation économique de ces pays risquait de dissimuler la persistance de taux de pauvreté élevés et que leurs services de santé publique continuaient d'avoir besoin d'une forte présence et d'un appui soutenu du Fonds, dans le respect du principe de l'appropriation nationale. À cet égard, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que la pratique consistant à réserver des ressources financières risquait de détourner des pays à revenu intermédiaire, où vivaient près de 70 % des pauvres de la planète, des financements dont ils avaient grand besoin et, par conséquent, de réduire dans ces pays les activités menées au titre des programmes et de compromettre des progrès obtenus à grand-peine sur la voie du

développement, comme indiqué dans le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Elles ont instamment prié le Fonds de prendre des mesures pour faire en sorte que sa stratégie de mobilisation des ressources ne creuse pas encore davantage l'écart entre les ressources de base et les autres ressources affectées à des fins spéciales. Elles ont réaffirmé leur intention de promouvoir l'établissement d'un plan d'action détaillé aux fins de la coopération en faveur des pays à revenu intermédiaire, dans le cadre d'un partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds et conformément au programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement, en vue de mettre au point des indicateurs transparents, ne se limitant pas au revenu par habitant, des progrès réalisés sur la voie du développement durable, et tenant compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté.

44. Dans sa réponse, le Directeur exécutif du FNUAP a fait observer que si l'accent était à présent mis sur les objectifs du développement durable, des travaux restaient à accomplir avant que ne soient pleinement réalisés les objectifs du Millénaire pour le développement et que la responsabilité de la communauté internationale restait engagée à cet égard. Abordant la question de la mortalité maternelle, qui concernait tout particulièrement le Fonds, il a indiqué qu'il s'agissait là d'un problème multisectoriel complexe auquel l'approche des objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné qu'elle était incomplète, ne pouvait apporter qu'une solution partielle. Les objectifs du développement durable, plus détaillés, étaient mieux adaptés pour que le défi de la mortalité maternelle puisse être relevé et le Fonds devait, pour y parvenir, coopérer avec tous les partenaires, y compris la société civile et le secteur privé. En ce qui concerne la planification de la famille, le Directeur exécutif a insisté sur la question de l'accès des femmes et des filles à ce service sur le terrain, qui devait être prise en main avec détermination au niveau national et pour laquelle des ressources prévisibles à long terme devaient être prévues. Il a à nouveau demandé aux donateurs d'accroître leurs contributions et aux nouveaux donateurs d'envisager de se manifester. Il a également souligné la nécessité de mobiliser, sous l'impulsion des gouvernements nationaux, des ressources intérieures sans lesquelles les objectifs de développement durable ne pourraient être atteints. En outre, les contributions du secteur privé aidaient à réduire les coûts des produits et les partenariats bilatéraux entre les donateurs et les gouvernements apportaient des réductions de coûts supplémentaires. Le Directeur exécutif a assuré que le Fonds resterait présent et actif dans les pays à revenu intermédiaire, où il ciblerait ses activités dans les domaines où elles étaient les plus nécessaires, conformément aux priorités définies au niveau national. En ce qui concerne le débat relatif aux ressources de base et aux autres ressources, le Fonds s'employait activement, en coopération avec tous les partenaires, à intensifier les flux de ressources. Le Directeur exécutif a souligné que le Fonds était très attaché à la fonction d'évaluation et il a assuré le Conseil qu'aucune vacance de poste ne subsistait au Bureau indépendant d'évaluation. Le problème ne tenait pas au personnel disponible mais à l'obtention des ressources nécessaires pour réaliser des évaluations de qualité. Le Fonds était également à l'avant-garde des mesures de réforme et de cohérence mises en œuvre par l'Organisation des Nations Unies et faisait tout son possible pour s'acquitter de ses engagements.

Dialogue structuré : mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement; engagements de financement pris à l'égard du FNUAP; questions financières, budgétaires et administratives

45. Le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques du FNUAP a présenté la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds (DP/FPA/2015/11) et le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2015 et au-delà (DP/FPA/2015/10). Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a présenté la version actualisée du plan intégré d'allocation des ressources pour 2014-2017 (DP/FPA/2015/CRP.4).

46. Soulignant qu'il importait que le Fonds soit adapté aux besoins et notant que le rapport de ses ressources de base à ses autres ressources était équilibré, les membres du Conseil se sont félicités du dialogue sur le financement tenu par le Fonds et de sa nouvelle stratégie de mobilisation des ressources dont l'élaboration, ont-ils constaté avec satisfaction, avait donné lieu à des consultations régulières. Ils estimaient très important que le Fonds adopte une stratégie de mobilisation des ressources énergique aux fins de l'exécution de son plan stratégique pour 2014-2017 et étaient convaincus que les approches proposées renforceraient sa capacité de relever les défis du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils se félicitaient de la stratégie globale adoptée en matière de mobilisation des ressources et attendaient avec intérêt de prendre connaissance du plan d'action détaillé exposant les approches suivies pour les quatre sources de financement. Compte tenu des facteurs influant défavorablement sur le financement, ils ont vivement engagé le Fonds à s'intéresser essentiellement aux « facilitateurs »; à relier les ressources aux résultats; à définir des cibles précises en matière de mobilisation des ressources; et à s'attacher à gérer ses ressources de façon novatrice et exemplaire. Ils se sont également félicités des six principes qui étaient appliqués et des liens entre la performance institutionnelle et les résultats obtenus en matière de développement. Si d'une manière générale ils ont approuvé les efforts que déployait le Fonds avec succès pour réduire les dépenses, certains d'entre eux ont mis en garde contre les conséquences que risquait d'avoir la poursuite de l'austérité pour l'exécution des programmes. Les délégations ont invité le Fonds à maintenir une masse critique de ressources de base souple et prévisible et souligné que sa stratégie devait viser des résultats, être fondée sur les faits et être axée sur ses avantages comparatifs.

47. Notant que de nouveaux guichets thématiques étaient proposés en vue d'attirer des financements, les délégations ont demandé des précisions sur les thèmes et les résultats du plan stratégique pour lesquels ces guichets étaient envisagés. Elles ont également demandé que des informations plus détaillées soient établies sur une base annuelle en ce qui concerne les déficits de financement pour chaque résultat escompté et chaque cible, à l'appui du dialogue structuré en cours, conformément à la décision 2014/24. Ces informations comprendraient une présentation générale des ressources, des renseignements à jour sur les mesures prises en vue d'obtenir des financements réguliers à des fins plus générales et un point de la collaboration avec le secteur privé. Une analyse des risques à prévoir si les besoins financiers n'étaient pas couverts a été demandée. Les délégations ont engagé le Fonds à continuer de renforcer les capacités du personnel aux niveaux régional et national en vue de mobiliser des ressources et une analyse coûts-avantages a été demandée à cet égard.

Elles se sont félicitées de la création au FNUAP d'un groupe de gestion des ressources autres que les ressources de base.

48. Les délégations ont constaté avec satisfaction que la stratégie visait à diversifier les financements et à attirer des donateurs non traditionnels, notamment par le moyen de la coopération Sud-Sud; à mobiliser des financements au niveau national par le moyen de programmes de pays alignés sur les plans de développement nationaux; et à mettre au point un nouveau système en ligne permettant de visualiser en temps réel les données relatives aux dépenses et aux contributions des donateurs en vue d'améliorer la transparence et de cibler les domaines sous-financés. Elles ont relevé, à cet égard, qu'en 2015 les donateurs traditionnels apportaient encore plus de 60 % des ressources de base du Fonds. Elles ont engagé celui-ci à continuer de développer et de renforcer ses partenariats avec le secteur privé. Elles ont souligné qu'il convenait d'envisager le dialogue structuré en tenant compte de la mise en œuvre des mesures de développement durable, du dialogue du Conseil économique et social sur la gouvernance du système des Nations Unies et de l'examen quadriennal de 2016. À cet égard, elles ont engagé le Fonds à travailler en étroite coopération avec les partenaires du système des Nations Unies en vue de stimuler les synergies, de tirer les leçons de l'expérience acquise et de renforcer la cohérence. Elles attendaient avec intérêt de tenir avec la direction, à l'approche de l'examen à mi-parcours de 2016 du plan stratégique, un dialogue informel régulier sur les déficits et les possibilités de financement.

49. Dans sa réponse, le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques du FNUAP a assuré le Conseil que le Fonds restait déterminé à travailler dans les pays à revenu intermédiaire, conformément à sa politique consistant à être présent partout dans le monde. Il a de nouveau appelé l'attention sur le portail en ligne du Fonds consacré à la transparence, où pouvaient être consultées en temps réel des données sur les dépenses et sur les contributions des donateurs dans chaque pays et qui servait également à rassurer les donateurs quant à la gestion par le Fonds des ressources qui lui étaient confiées. Il a également appelé l'attention sur des outils similaires qui étaient déjà utilisés, tels que le système d'information stratégique et le système mondial de programmation. En ce qui concerne les propositions concernant l'analyse coûts-avantages et l'investissement dans le renforcement des capacités, il a assuré les délégations que le Fonds souhaitait aborder ces questions dans le cadre de la poursuite du dialogue structuré. Il a noté, à cet égard, que les conseillers régionaux en matière de ressources avaient beaucoup aidé à mobiliser des fonds supplémentaires pour le FNUAP aux niveaux tant national que régional. Le Fonds appréciait beaucoup le dialogue et était désireux de connaître les leçons tirées de l'expérience et les pratiques optimales des autres organismes des Nations Unies. Les déficits de financement, en particulier en ce qui concerne les réalisations deux et quatre, restaient un problème que le Fonds avait à cœur de résoudre grâce, par exemple, aux fonds thématiques. Le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques a affirmé que l'engagement accru du Fonds dans les crises humanitaires avait, dans les faits, donné lieu à une plus grande disparité entre les ressources de base et les autres ressources, ces dernières prenant davantage d'importance. Il a assuré le Conseil que le Fonds était saisi de la question de savoir comment relever le défi de la mortalité maternelle et mener à bien d'autres travaux inachevés en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

50. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a souligné que celui-ci respectait ses engagements en matière de responsabilité et de transparence pour ce qui est des ressources qui lui étaient confiées. Malgré le manque de ressources, le Fonds, a-t-il noté, respectait pleinement les principes de l'Initiative pour la transparence de l'aide internationale et son système de planification globale des ressources, qui lui servirait également à renforcer sa stratégie de gestion du risque, était en bonne voie de réalisation. Le Directeur de la Division des services de gestion a en outre appelé l'attention sur le fait que les commissaires aux comptes avaient émis en 2014 une opinion sans réserve à propos des comptes du Fonds, ainsi que sur le modèle de responsabilisation fondé sur les trois lignes de défense, approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement, que le Fonds appliquait également conformément au calendrier prévu. Il a également souligné qu'au regard du plan stratégique pour 2014-2017, le déficit de financement considérable actuellement enregistré aurait nécessairement une incidence défavorable sur le cadre intégré de résultats et était une source de grave préoccupation. Il a instamment demandé que tout soit fait, même à ce stade tardif, en vue de réduire autant que possible le déficit de financement pour 2015.

51. En conclusion, le Directeur exécutif du FNUAP a abordé trois questions. En ce qui concerne, premièrement, l'analyse coûts-avantages, il a indiqué que le Fonds changerait de modèle d'activité lorsque la mise en œuvre des mesures de développement durable aurait commencé et que le programme d'action d'Addis-Abeba serait entré en vigueur. Une analyse des flux de ressources au niveau des pays serait nécessaire afin de mieux gérer ces flux, que ce soit par l'intermédiaire du secteur privé ou de la société civile. Des partenariats régionaux aideraient à organiser cette analyse pays par pays. Le Fonds se tenait prêt à renforcer la capacité des gouvernements en vue d'atteindre cet objectif. Deuxièmement, en ce qui concerne l'aide humanitaire, tout en convenant que les crises provoquaient un afflux de ressources autres que les ressources de base, le Directeur exécutif du FNUAP a fait observer que celui-ci s'emploierait à atténuer le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources grâce à un mécanisme d'intervention en cas de crise plus flexible et doté d'une plus grande capacité. Troisièmement, en ce qui concerne le rôle du FNUAP au regard des objectifs de développement durable, ces objectifs étaient à dessein intersectoriels et leur réalisation supposait en conséquence la coopération de tous les organismes des Nations Unies. Il fallait donc adopter une approche multidisciplinaire, qui était au cœur de la conception des objectifs de développement durable.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/18 sur les engagements financiers pris à l'égard du FNUAP.

X. Évaluation

53. Le Directeur du bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019 (DP/FPA/2015/12).

54. Les membres du Conseil ont félicité le FNUAP d'avoir bien préparé le Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019 et d'avoir organisé des consultations régulières avec les États Membres. Ils étaient satisfaits des efforts déployés par le Fonds pour renforcer le Bureau de l'évaluation et de son engagement en faveur d'une solide fonction d'évaluation. Ils ont accueilli avec

satisfaction l'analyse de l'évolution des besoins et les propositions d'approches nouvelles, comme par exemple celles tendant à ce que le Bureau participe davantage aux évaluations par groupe ou à l'échelle du système, ce qui aiderait à mettre en commun les ressources et à élargir l'impact de ces opérations. Ils se sont félicités de la décision de faire reposer le plan sur des principes fondamentaux, notamment celui d'une approche équilibrée en matière de responsabilisation et d'apprentissage. Ils ont également approuvé les indications données par le Bureau au Fonds en matière de planification, de gestion, de mobilisation des ressources et d'utilisation des évaluations effectuées au niveau des programmes. Ils se sont félicités des projets de réaliser des métaévaluations et des évaluations de synthèse dont les résultats seraient exploités aux fins de tirer les enseignements stratégiques de l'expérience acquise. Ils ont noté, en ce qui concerne les évaluations d'impact, que le Fonds entendait s'employer à intervenir en faveur des adolescents et des jeunes dans le cadre de la réalisation deux du plan stratégique et ils ont engagé le Fonds à envisager la question dans une optique tenant compte de la santé en matière de sexualité et de procréation, des droits liés à la procréation et de l'égalité des sexes. Ils ont également remercié le Fonds d'avoir apporté des éclaircissements sur la situation des évaluations décentralisées et d'avoir exposé les difficultés entourant l'évaluation des financements réservés.

55. Les délégations ont approuvé les efforts faits par le Bureau de l'évaluation en vue de regrouper les évaluations de bureaux de pays, en commençant par le projet de réaliser simultanément, à titre pilote, cinq de ces évaluations. Elles ont également accueilli avec satisfaction le travail accompli par le Bureau en vue de mettre au point des critères précis pour sélectionner les évaluations institutionnelles et en établir l'ordre de priorité, ainsi que le processus des consultations menées par le personnel au niveau des pays et au siège aux fins d'établir quelles devraient être les priorités au cours des cinq prochaines années, sur la base de la pertinence, de l'utilité et du champ d'application. Elles ont engagé le Fonds à travailler de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, tout particulièrement avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, à la mise au point d'une démarche commune en vue de renforcer les capacités nationales d'évaluation.

56. En ce qui concerne le financement des évaluations, tout en prenant note des projets du Fonds visant à financer la fonction d'évaluation et en se félicitant de l'objectif visé par le Fonds d'investir dans l'évaluation 3 % des ressources au titre des programmes, les membres du Conseil ont constaté avec préoccupation qu'en 2014, le Fonds n'avait consacré à l'évaluation que 0,37 % des dépenses au titre des programmes. Les délégations craignaient en outre que les capacités du Bureau ne soient pas à la mesure de ses fonctions et de son rôle.

57. Dans sa réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné que celui-ci jouait un rôle actif au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à l'appui du renforcement des capacités d'évaluation nationale, notamment dans le cadre de plusieurs groupes de travail. Elle a indiqué qu'elle assurait la présidence de deux de ces groupes, l'un étant consacré à la professionnalisation de la fonction d'évaluation et l'autre, aux évaluations décentralisées. En ce qui concerne le financement, elle a appelé l'attention sur l'augmentation sensible des ressources prévues pour 2016-2017, dépassant 4 millions de dollars. Cependant, malgré ce progrès appréciable, le seuil fixé à 3 % du budget programme ne serait toujours pas atteint. La Directrice du Bureau de l'évaluation a toutefois souligné que des augmentations des investissements au titre

des évaluations thématiques et programmatiques étaient prévues dans les bureaux régionaux et nationaux et que les coûts y afférents n'étaient pas encore pris en compte dans le budget. Elle a souligné que le Bureau de l'évaluation et la Division des programmes s'employaient activement à faire en sorte que les dépenses au titre des évaluations décentralisées soient saisies dans le système de programmation mondial pour 2015, ce qui permettrait de mieux communiquer les données relatives aux dépenses effectuées au niveau décentralisé. En ce qui concerne les ressources humaines, elle a pris note des préoccupations du Conseil et indiqué que le Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal prévoyait des ressources en vue d'augmenter les effectifs des administrateurs de niveau intermédiaire du Bureau et que la stratégie de développement des capacités qui était prévue serait l'occasion d'examiner les dotations en effectifs à tous les niveaux. Elle a également relevé que les bureaux de pays avaient enregistré en 2015 une augmentation des effectifs affectés à des fonctions de suivi et d'évaluation et que deux membres du Conseil avaient procuré des administrateurs auxiliaires à des bureaux régionaux. Le Fonds cherchait à recruter davantage d'administrateurs auxiliaires, tant au niveau central qu'au niveau régional.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/19, relative au plan de travail et au budget des activités d'évaluation du FNUAP pour l'exercice quadriennal.

XI. Programmes de pays et questions connexes

59. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a présenté ce point.

60. Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Europe et l'Asie centrale, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Guinée-Bissau, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Maldives, l'Ouzbékistan, le Panama, la Serbie, le Swaziland, le Tadjikistan, la Turquie, la Zambie et le Zimbabwe, ainsi que la prolongation de six mois du programme de pays pour l'Éthiopie, la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil, le Burkina Faso, le Kirghizistan, le Mozambique, la République populaire démocratique de Corée et l'Ukraine, et la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Côte d'Ivoire.

61. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour les pays suivants : Azerbaïdjan (DP/FPA/CPD/AZE/4), Bélarus (DP/FPA/CPD/BLR/2), Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/5), Chine (DP/FPA/CPD/CHN/8), Colombie (DP/FPA/COL/6), El Salvador (DP/FPA/CPD/SLV/8), ex-République yougoslave de Macédoine (DP/FPA/CPD/MKD/1), Géorgie (DP/FPA/CPD/GEO/3), Guinée-Bissau (DP/FPA/CPD/GNB/6), Indonésie (DP/FPA/CPD/IDN/9), Kazakhstan (DP/FPA/CPD/KAZ/4), Maldives (DP/FPA/CPD/MDV/6), Ouzbékistan (DP/FPA/CPD/UZB/4), Panama (DP/FPA/CPD/PAN/3), Serbie (DP/FPA/CPD/SRB/1), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo (DP/FPA/CPD/SRB/1/Add.1), Swaziland (DP/FPA/CPD/SWZ/6),

Tadjikistan (DP/FPA/CPD/TJK/4), Turquie (DP/FPA/CPD/TUR/6), Zambie (DP/FPA/CPD/ZMB/8) et Zimbabwe (DP/FPA/CPD/ZWE/7).

62. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Côte d'Ivoire et a pris note de la prolongation de six mois du programme de pays pour l'Éthiopie et de la première prolongation d'un an des programmes pays pour le Brésil, le Burkina Faso, le Kirghizistan, le Mozambique, la République populaire démocratique de Corée et l'Ukraine (DP/FPA/2015/14).

Débat consacré à l'UNOPS

XII. Déclaration de la Directrice exécutive et projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017

63. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive de l'UNOPS a informé les membres du Conseil que la situation financière du Bureau restait solide et que la demande à l'égard de ses services continuait de s'accroître. Elle a présenté le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2016-2017 (DP/OPS/2015/5), le Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017 (DP/OPS/2015/7) et le Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014 (DP/OPS/2015/6).

64. Étant donné qu'il doit réaliser les objectifs de son plan stratégique sur la base d'un modèle d'autofinancement, l'UNOPS a constamment besoin d'investissements pour assurer sa stabilité financière en tant qu'entité à but non lucratif. La Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS était en bonne voie de réaliser les objectifs de son plan stratégique, sous l'effet conjugué d'un fort volume d'activité, d'une amélioration du recouvrement des coûts, d'une augmentation des gains d'efficacité grâce à la mise en place des centres de services partagés à Bangkok et à Copenhague et d'une baisse générale des frais de gestion. Il était prévu que l'UNOPS atteigne l'objectif qu'il s'était fixé pour les recettes nettes de l'exercice biennal et que sa réserve opérationnelle reste supérieure au niveau minimum requis. Se tenant prêt à répondre à l'accroissement de la demande d'infrastructures appropriées, l'UNOPS était également encouragé par l'augmentation de la demande de services émanant du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et par la recommandation positive qu'il avait reçue du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies.

65. La Directrice exécutive a fait observer que l'UNOPS, soucieux de s'adapter au changement et d'améliorer l'exécution de son mandat, avait simplifié sa structure en procédant à une décentralisation afin de donner à ses opérations dans le monde les moyens de répondre à leur mission. Cette initiative faisait partie intégrante de la stratégie de gestion du risque de l'UNOPS, qui visait essentiellement à préparer le terrain pour la mise en place d'une fonction spécifique d'assurance de la qualité. L'UNOPS faisait également preuve de dynamisme dans le domaine de la viabilité. Il publierait en 2016 son tout premier rapport sur la viabilité, ayant adopté les meilleures pratiques externes en se conformant aux normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, qui est une référence mondiale en la matière. De

même, pour donner suite aux recommandations de l'audit, l'UNOPS était en train de passer en revue les principaux aspects de ses politiques et pratiques en matière de ressources humaines afin de s'assurer qu'il aidait ses partenaires à adhérer aux normes les plus strictes, ce qui était une priorité absolue. À cet égard, la Directrice exécutive a souligné que les femmes n'avaient jamais été aussi nombreuses dans l'équipe de gestion mondiale de l'UNOPS.

66. La Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS jouait un rôle essentiel en veillant à ce que l'aide au développement et les financements privés et intérieurs se complètent, afin que les capitaux privés soient bien investis dans les pays en développement. L'UNOPS travaillait en coopération avec un ensemble de partenaires afin de promouvoir l'investissement dans des projets de développement et son modèle d'activité était bien adapté à cette entreprise. Ce modèle comprenait un système de recouvrement des coûts qui permettait de déterminer de façon plus précise les coûts des projets et il se prêtait à la recherche de moyens novateurs pour financer le développement. À cet égard, l'UNOPS continuait d'évaluer les possibilités qu'offrait l'investissement à retombées sociales, qui était particulièrement important compte tenu de la diminution de l'aide au développement.

67. Les membres du Conseil ont félicité la Directrice exécutive pour le dynamisme dont elle avait fait preuve en continuant d'assurer la viabilité du modèle d'activité de l'UNOPS, dont ils appréciaient tout particulièrement la valeur dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont constaté avec satisfaction que l'UNOPS ne relâchait pas ses efforts pour présenter un budget équilibré et ils l'ont engagé à maintenir sa réserve opérationnelle au-dessus du minimum requis. Ils ont accueilli avec satisfaction la révision de la politique de tarification, qui s'était traduite par une plus grande transparence et par une réduction des frais de gestion, et ont engagé l'UNOPS à continuer de revoir régulièrement sa politique de recouvrement des coûts afin d'améliorer encore son efficacité et son efficience. Ils se sont félicités que la présentation du budget de l'UNOPS soit conforme à la pratique d'autres organismes des Nations Unies concernant la classification des coûts et l'établissement de rapports axés sur des résultats et ils s'accordaient avec le CCQAB à penser que le modèle d'autofinancement de l'UNOPS rendait nécessaire un cycle de planification biennal en raison de difficultés de prévision.

68. Les délégations ont salué l'initiative qu'a prise l'UNOPS de collaborer plus étroitement avec les autres organismes du système des Nations Unies et pris note avec satisfaction de l'étroite relation de travail qu'il entretenait avec les États Membres ainsi que des consultations en cours qu'il avait organisées pour leur compte. Soulignant l'importance que revêtaient les partenariats public-privé pour la réalisation des objectifs de développement durable, elles ont fortement appuyé la collaboration de l'UNOPS avec le secteur privé et, à cet égard, ont engagé l'UNOPS à intensifier ses investissements dans les pays à revenu intermédiaire. Elles ont également approuvé la décision de l'UNOPS de maintenir ses capacités à leur niveau actuel en vue de s'attaquer à la réalisation des objectifs de développement durable, avec le renfort du secteur privé, et elles ont vivement engagé l'UNOPS à poursuivre ses activités d'aide à la consolidation de la paix dans les pays en crise.

69. Les délégations ont pris note avec satisfaction du rapport de l'UNOPS sur les activités d'achat du système des Nations Unies et tout particulièrement des données

et de l'analyse statistique qu'il contient, montrant comment les activités d'achat du système des Nations Unies ont évolué au cours des dix dernières années. Elles ont préconisé des améliorations supplémentaires de ce rapport, notamment la présentation normalisée des données relatives aux achats pour tous les fonds, programmes et institutions spécialisées. Elles ont souligné l'importance que revêt une procédure d'achat efficace pour la réalisation des buts et des objectifs des Nations Unies et ont félicité l'Organisation des Nations Unies des réformes de la politique des achats entreprises, sous la direction de l'UNOPS, depuis 2006. Elles ont également salué les efforts déployés par les organismes des Nations Unies en vue de donner suite à la résolution 57/279 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de les encourager à offrir aux fournisseurs situés dans des pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés. Elles ont toutefois souligné que cet élargissement de la base des fournisseurs devait s'accompagner de mesures destinées à garantir le meilleur rapport qualité-prix. Elles ont par ailleurs fortement préconisé une amélioration des dispositions régissant les délégations de pouvoir ainsi qu'une réduction des délais de livraison des biens et services, et demandé que l'UNOPS inclue des données sur ces questions dans ses rapports futurs.

70. Dans sa réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a réaffirmé que celui-ci était déterminé à travailler en coopération avec ses partenaires aux fins d'assurer la bonne exécution des programmes dans le monde entier. Elle a confirmé que l'UNOPS était parvenu à améliorer son modèle d'établissement des coûts et de tarification, ainsi qu'à réduire ses frais de gestion. Le modèle d'activité de l'UNOPS, a-t-elle fait observer, répondait aux exigences et aux besoins du secteur privé et favorisait l'affectation de financements privés à la coopération pour le développement, ce qui revêtait une importance toute particulière aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. En ce qui concerne les achats, l'UNOPS était déterminé à étoffer ses partenariats et il encourageait activement les sociétés privées à s'inscrire sur le portail mondial en ligne des fournisseurs des organismes des Nations Unies et, partant, de participer à des procédures concurrentielles d'appel d'offres à l'appui de projets desservant des populations dans le besoin. L'UNOPS recherchait toujours de nouveaux moyens de dialoguer avec les États Membres et se réjouissait à la perspective de renforcer sa présence, partout dans le monde, dans de nombreux autres pays.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/20 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/21 sur le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2014.

Débat consacré aux questions communes

XIII. Questions financières, budgétaires et administratives

73. Le Directeur du Bureau de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2015/1). Le Directeur du Bureau de l'appui aux achats du PNUD, le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS et le Chef du Service des achats du

FNUAP ont présenté les thèmes abordés dans le rapport et les principales conclusions y figurant, selon le point de vue de leurs institutions respectives.

74. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport sur les achats groupés et se sont félicitées des progrès qu'avaient faits les trois organismes en réduisant les coûts des achats et en évitant les doubles emplois. Les efforts déployés en ce sens depuis 2011 avaient abouti à des améliorations importantes et permis de réaliser des économies appréciables dans l'ensemble du système des Nations Unies, grâce à des procédures plus efficaces, à des réductions des coûts et à un renforcement des activités d'achat au niveau des bureaux de pays. Les délégations ont engagé tous les organismes des Nations Unies à faire preuve de la même discipline financière. Elles ont félicité les trois organismes des innovations qu'ils avaient apportées aux opérations d'achats groupés, qui s'étaient traduites par des économies, par une plus grande efficacité des procédures de passation des marchés et par l'obtention de biens et de services de meilleure qualité. Elles ont demandé des précisions sur la façon dont les trois organismes entendaient élargir le champ de leurs activités d'achats groupés au-delà des besoins institutionnels, pour procéder à des achats de produits de base aux niveaux central et national. Il était à leur avis envisageable de pratiquer avec succès la mise en commun des achats de façon plus systématique, en l'appliquant à l'ensemble des activités d'achat menées dans le cadre de programmes, ce qui permettrait de réaliser encore davantage d'économies et d'investissements ciblés. Les délégations espéraient bien être tenues à jour du renforcement de ces pratiques dans le prochain rapport.

75. Les membres du Conseil ont félicité l'UNOPS de s'être vu décerner, par le Chartered Institute for Procurement and Supply, une certification « or » au titre de pratiques favorisant le développement durable. Saluant la détermination de l'UNOPS à être l'initiateur de pratiques viables, efficaces et novatrices, ils ont engagé les autres organismes des Nations Unies à suivre son exemple. Ils ont salué l'approche novatrice qu'avaient adoptée les organismes des Nations Unies pour rechercher des partenaires extérieurs au système des Nations Unies lorsque la collaboration avec des entités du système n'était pas envisageable. Ils ont aussi engagé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à établir des fonctions et des centres de services conjoints dans les pays de programme, comme indiqué dans l'examen quadriennal.

76. Tout en reconnaissant que le rapport sur les achats groupés foisonnait de renseignements, les délégations ont préconisé qu'à l'avenir, les rapports soient plus détaillés et précisent quels avantages chaque organisme tire des activités d'achat en commun. À cet égard, elles ont demandé des précisions quant à la part des achats, exprimée en pourcentage, que chacun des trois organismes effectue dans le cadre d'achats groupés. Elles ont également demandé à être tenues à jour des efforts que continuait de déployer le Comité de haut niveau de la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de conclure des accords à long terme relatif aux achats de véhicules. Elles ont aussi demandé des renseignements sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'amélioration du progiciel de gestion intégré, qui permettrait d'améliorer l'efficacité des flux d'information. Elles souhaitaient en outre savoir si les initiatives conjointes avaient incité davantage d'acteurs du secteur privé à rejoindre le Pacte mondial des Nations Unies.

77. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a accepté volontiers les recommandations des membres du Conseil ainsi que leur demande

tendant à ce que les futurs rapports sur les achats groupés soient plus détaillés et les a assurés que les trois organismes y donneraient suite, notamment en donnant des précisions sur l'action du Comité de haut niveau sur la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement. Notant que le champ d'application du rapport s'était considérablement élargi par rapport à l'année précédente, il a assuré le Conseil que les trois organismes étaient déterminés à intensifier les activités d'achats groupés, qui s'inscrivaient à part entière parmi les mesures propres à assurer la cohérence de l'action à l'échelle de l'Organisation et la réalisation des objectifs de développement durable.

78. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2015/1).

XIV. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

79. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programme) a présenté le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2015/31-DP/FPA/2015/13). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fait un exposé sur le rapport.

80. Les membres du Conseil ont accueilli le rapport avec satisfaction et, appelant l'attention sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ils ont souligné qu'il importait d'atteindre la cible concernant l'élimination du sida d'ici à 2030. Ils considéraient que le PNUD et le FNUAP devaient jouer un rôle central dans cette action, en particulier dans le cadre du plan stratégique d'ONUSIDA pour la période 2016-2021. Ils se sont félicités du renforcement du partenariat entre le PNUD, le FNUAP et d'autres organismes s'employant à lutter contre le VIH/sida, en particulier le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Ils ont relevé avec satisfaction les efforts déployés par les trois organismes en vue de mettre au point une approche commune visant à intégrer la lutte contre le VIH/sida aux politiques nationales de la santé et à d'autres programmes, notamment ceux qui concernent la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation. Ils ont souligné que la lutte contre le VIH/sida s'inscrivait dans la plus vaste problématique des droits de l'homme et des relations hommes-femmes et ont, à cet égard, salué l'action visant tout particulièrement les jeunes filles, qui en sont souvent les premières victimes. En outre, la protection des droits était indispensable pour que l'objectif de développement durable 3 soit atteint. En ce qui concerne la propriété intellectuelle et les coûts de traitement, ils ont engagé les organismes partenaires à collaborer avec l'initiative de santé mondiale UNITAID, dont l'objet est d'identifier des solutions novatrices et abordables pour améliorer le diagnostic, le traitement et la prévention du VIH/sida et de les rendre plus accessibles. À cet égard, ils se sont félicités des opérations d'achat groupé menées par les trois organismes et leurs partenaires, qui ont contribué à une réduction des coûts des médicaments. Ils ont également souligné qu'il fallait renforcer les capacités nationales de gestion des achats et des stocks, ce qui était essentiel au succès à long terme de lutte contre le VIH/sida.

81. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a remercié les délégations de leur ferme appui en faveur de la lutte contre le VIH/sida et des progrès notables qui avaient été accomplis grâce à la mise en place de partenariats novateurs. Appelant l'attention sur la vingtième Conférence internationale sur le sida, tenue à Melbourne en 2014, elle a mis l'accent sur quatre domaines d'intervention qui avaient été définis dans un exposé fait par des jeunes. Ces derniers demandaient que soient prises les mesures suivantes : a) la création d'un environnement plus propice à la lutte contre le sida; b) la poursuite des investissements dans la mise au point de traitements et la recherche scientifique, en vue de réduire les coûts des traitements et de les rendre plus accessibles; c) une amélioration de l'éducation sur le VIH/sida pour permettre aux personnes concernées de faire des choix plus éclairés; d) le recadrage nécessaire du débat sur le VIH/sida dans un contexte où l'amour, la bonne gestion des ressources et la reconnaissance ont leur place. Cet appel à l'humanité était, a-t-elle souligné, l'héritage des travaux exemplaires accomplis dans la lutte contre le VIH/sida.

82. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2015/31-DP/FPA/2015/13).

XV. Visites sur le terrain

83. Le rapporteur a présenté le rapport sur la visite effectuée conjointement en Jordanie par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2015/CRP.1).

84. Dans leurs observations générales, les membres du Conseil ont souligné l'utilité de ces visites, qui leur donnaient un aperçu direct de l'action que menaient les organismes de développement des Nations Unies sur le terrain et les aidaient à comprendre leur positionnement au niveau du pays en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires. Ils étaient particulièrement satisfaits de s'être rendus dans un pays, la Jordanie, qui était aux prises avec un afflux massif de réfugiés, car cela leur avait permis de se faire une idée de la crise régionale et de ses effets sur les pays de la région. Les visites sur le terrain étaient à leur avis un excellent moyen d'échanger des données et de partager les enseignements tirés de l'expérience acquise. Ils ont également souligné qu'il importait que les différentes entités concernées du système des Nations Unies fassent preuve de cohésion dans l'exécution des programmes au niveau national, en tirant parti de leurs avantages comparatifs respectifs.

85. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite effectuée conjointement en Jordanie par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2015/CRP.1).

Directives relatives aux visites d'inspection sur le terrain

86. La Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a présenté les directives relatives aux visites d'inspection sur le terrain du

PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et aux visites communes sur le terrain avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM (DP/2015/CRP.3).

87. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les révisions des directives relatives aux visites sur le terrain et ont recommandé d'y apporter les modifications suivantes : a) à l'alinéa a) du paragraphe 4, concernant les critères généraux devant être pris en compte, il est proposé de remplacer, sous le point iii), « Pays n'ayant encore jamais fait l'objet d'une visite » par « Pays n'ayant encore jamais fait l'objet d'une visite ou dans lequel les visites ont été les moins nombreuses »; b) à l'alinéa c) du paragraphe 4, concernant les critères en lien avec le pays, il est proposé de remplacer, sous le point iv), « notamment les droits de l'homme ou le VIH/sida, les objectifs du Millénaire pour le développement ou d'autres cadres » par : « notamment le développement et les aspects humanitaires ou le VIH/sida, les objectifs de développement durable pour l'après-2015 ou d'autres cadres »; c) au paragraphe 14, il est proposé de remplacer « Il est recommandé que chaque mission comprenne au moins un ambassadeur » par « Il est recommandé que 25 % au moins des membres de chaque mission aient rang d'ambassadeur ».

88. Dans sa réponse, la Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a appelé l'attention sur le fait que dans le passé, c'était précisément lorsque le contexte du développement avait évolué dans un pays que le Conseil d'administration effectuait une visite dans ce pays. Elle a indiqué que les directives relatives aux visites sur le terrain seraient modifiées pour en tenir compte. Elle a fait observer qu'il n'était pas fait référence, dans ces directives révisées, au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui répondait au souci de ne pas préjuger de l'adoption de ce programme par l'Assemblée générale; cette référence serait faite dans le texte final. En ce qui concerne la participation aux visites sur le terrain de membres du Conseil ayant rang d'ambassadeur, elle a souligné qu'il était question « d'au moins un » ambassadeur dans les directives proposées parce qu'il était arrivé, à l'occasion de certaines visites, qu'aucun membre du Conseil présent n'ait ce rang. Le secrétariat réviserait le texte pour y insérer le membre de phrase proposé : « au moins 25 % ».

89. Le Conseil d'administration a pris note des directives proposées pour les visites d'inspection sur le terrain du PNUD/FNUAP/UNOPS et les visites communes sur le terrain avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM (DP/2015/CRP.3).

XVI. Questions diverses

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

90. Dans sa déclaration au Conseil, le Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes a mis l'accent sur quatre grandes questions : l'incidence des récentes restructurations institutionnelles, la transparence et l'application du principe de responsabilité, les modalités de contrat, ainsi que l'équilibre et la diversité à la direction et parmi le personnel. Le Conseil du personnel se tenait prêt à débattre de ces questions et de solutions possibles avec les organismes concernés.

91. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2015

Table des matières

Première session ordinaire de 2015 (26 au 30 janvier 2015, New York)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2015/1	Rapport sur l'appui budgétaire direct 2008-2014	96
2015/2	Politique révisée du FNUAP en matière de contrôle	97
2015/3	Intensifier le financement de l'action humanitaire du FNUAP	97
2015/4	Renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS	98
2015/5	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	99
2015/6	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2015	100

Session annuelle de 2015 (1^{er} au 9 juin 2015, New York)

2015/7	Rapport annuel de l'Administratrice du PNUD	103
2015/8	Évaluation (PNUD)	104
2015/9	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2014	106
2015/10	Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP	107
2015/11	Rapport annuel sur l'évaluation (FNUAP)	108
2015/12	Rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS	108
2015/13	Audit et contrôle internes	109
2015/14	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	111
2015/15	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015	112

Deuxième session ordinaire de 2015 (31 août au 4 septembre 2015, New York)

2015/16	Questions relatives au financement du PNUD	115
2015/17	Évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et réponse de l'administration	118
2015/18	Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	118
2015/19	Plan de travail et budget quadriennaux dans le domaine de l'évaluation (FNUAP)	120
2015/20	Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017	121

2015/21	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014.	121
2015/22	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2015.	121

2015/1 Rapport sur l'appui budgétaire direct 2008-2014

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2015/3;
2. *Considère* que la force du PNUD réside avant tout dans son aptitude à appuyer le renforcement des capacités et des politiques au niveau national;
3. *Demande* au PNUD de lui présenter, avant sa première session ordinaire de 2017, une évaluation des activités pilotes menées à cet égard, notamment des informations détaillées sur l'expérience qu'il a acquise en matière d'appui budgétaire sectoriel et sur l'incidence de ces activités, en particulier sur la contribution du PNUD au renforcement des capacités et des politiques au niveau national;
4. *Est d'accord* pour que le PNUD poursuive jusqu'au 1^{er} janvier 2017 la période expérimentale de mise en œuvre de la politique de participation à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources, au niveau sectoriel, avec la possibilité d'utiliser les quatre modalités de participation décrites dans les lignes directrices y relatives, étant entendu qu'aucun nouvel engagement ne sera pris au-delà du 1^{er} janvier 2017, et ce jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur l'avenir de cette politique;
5. *Souligne* que toutes les activités déjà approuvées dans le cadre de cette politique continueront d'être mises en œuvre jusqu'à leur date d'achèvement prévue;
6. *Décide* de se prononcer, à sa première session ordinaire de 2017, sur la question de savoir s'il y a lieu de poursuivre cette politique, en se fondant sur l'évaluation qui en aura été faite et la réponse de l'administration;
7. *Demande* que les directives et procédures pour la participation du PNUD à l'appui budgétaire sectoriel et à la mise en commun des ressources, élaborées à l'intention des bureaux de pays et des services du siège, soient examinées pour déterminer leur adéquation avec la pratique établie au niveau international et l'utilisation par le PNUD de ces modalités, et qu'elles lui soient soumises à sa deuxième session ordinaire de 2015. Une note d'information, résumant l'expérience du PNUD dans le recours à cette forme d'assistance, décrivant l'approche en matière de renforcement des capacités et des politiques nationales et donnant des précisions sur la nature des risques effectifs évalués, devra être établie parallèlement;
8. *Encourage* le PNUD à continuer de veiller à ce que les risques fiduciaires particuliers associés à ces modalités soient évalués, les garanties appropriées mises en place et les activités de contrôle et d'audit menées en temps voulu.

30 janvier 2015

2015/2**Politique révisée du FNUAP en matière de contrôle***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur la politique révisée du FNUAP en matière de contrôle (DP/FPA/2015/1), qui traduit l'attachement de l'organisme à exercer ses fonctions de contrôle comme il se doit, avec diligence et dans le respect du principe de responsabilité;

2. *Note avec satisfaction* les consultations menées par le FNUAP dans le cadre de l'élaboration de sa politique révisée en matière de contrôle;

3. *Approuve* la politique révisée du FNUAP en matière de contrôle, qui est exposée dans le document DP/FPA/2015/1;

4. *Prie* le FNUAP de continuer à suivre la mise en œuvre de cette politique et d'en examiner périodiquement la pertinence et l'applicabilité afin de préserver et de renforcer ses fonctions de contrôle de la gestion, notamment des programmes, et de lui faire rapport à sa session annuelle de 2017, en formulant des propositions visant à apporter, le cas échéant, de nouvelles améliorations à la politique suivie.

30 janvier 2015

2015/3**Intensifier le financement de l'action humanitaire du FNUAP***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2015/2);

2. *Est conscient* que le FNUAP est de plus en plus sollicité pour intervenir en cas de crise humanitaire, ce qui exige des fonds de secours supplémentaires;

3. *Approuve* une augmentation de la dotation annuelle du fonds de secours prélevée sur les ressources ordinaires, laquelle passera de 5 à 10 millions de dollars;

4. *Autorise* le Directeur exécutif du FNUAP à majorer ce montant à concurrence de 2 millions de dollars au cours d'une année donnée, si le nombre et la gravité des situations d'urgence l'exigent;

5. *Approuve* une dotation ponctuelle de 10 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour constituer une réserve aux fins des interventions humanitaires;

6. *Prie* le FNUAP de lui présenter, dans ses états financiers annuels, un rapport sur la situation de la réserve et l'utilisation du fonds de secours;

7. *Prie également* le FNUAP de lui rendre compte, à sa première session ordinaire de 2017, du financement de l'action humanitaire, afin de lui permettre d'examiner ce dispositif, notamment les critères de décaissement des ressources.

30 janvier 2015

2015/4 Renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'initiative de la Directrice exécutive de continuer d'harmoniser les dispositifs de l'UNOPS en matière de gouvernance et de principe de responsabilité avec ceux des autres organismes des Nations Unies concernés;
2. *Approuve* la création d'un Comité consultatif pour les questions d'audit, chargé d'assumer les rôles et les fonctions, y compris en matière de présentation de rapports au Conseil, qui avaient été confiées au Comité consultatif de la stratégie et de l'audit par ses décisions 2008/37, 2009/4 et 2012/5;
3. *Prend note* de l'objectif et du mandat du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS, notant que les fonctions du Comité sont de nature consultative et qu'elles n'entrent donc pas en conflit avec les siennes, qui sont énoncées dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale;
4. *Insiste* sur le fait que le rôle du Comité consultatif pour les questions d'audit consiste à donner à l'administration et au Conseil des avis indépendants et des assurances concernant la pertinence des fonctions d'audit et de contrôle de l'organisme;
5. *Prend acte* de la volonté de l'UNOPS de continuer à solliciter des avis extérieurs indépendants sur les stratégies ainsi que sur les meilleures pratiques et normes du secteur, moyennant la mise en place d'un groupe stratégique consultatif d'experts;
6. *Décide* que les membres du Conseil d'administration examineront le processus de sélection des membres du Comité consultatif pour les questions d'audit lors de la session annuelle de 2015;
7. *Décide également* qu'en attendant l'issue de ce processus, les membres actuels du Sous-Comité d'audit du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS continueront d'exercer leurs fonctions;
8. *Préconise* que la fréquence et la durée des réunions du Comité de même que le lieu où elles se tiendront soient déterminés par la charge de travail, compte tenu de la nécessité de maîtriser les coûts.

30 janvier 2015

2015/5

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

PNUD : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013

Rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2013 : état de l'application des recommandations

UNOPS : Rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne les trois organismes pour l'année 2013;

En ce qui concerne le PNUD :

2. *Constate* les progrès accomplis par le PNUD pour donner suite aux neuf priorités d'audit fixées pour 2012-2013;

3. *Souscrit* aux efforts engagés par l'administration du PNUD afin de donner suite aux huit principales priorités révisées d'audit fixées pour l'exercice biennal 2014-2015 et d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année terminée le 31 décembre 2013;

4. *Prie* le PNUD de revoir et de renforcer la mise en œuvre de ses activités de gestion des risques et de donner la priorité à la mise en œuvre du cadre révisé sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, ainsi que des mesures visant à en assurer la bonne application dans les bureaux de pays;

5. *Exhorte* le PNUD à redoubler d'efforts en matière de surveillance et de gestion des partenaires d'exécution, notamment au niveau des activités de suivi et de communication d'informations, du respect des contrôles et de l'assurance qualité, eu égard à la récurrence des certifications avec réserve concernant ces partenaires et la suite donnée aux recommandations d'audit;

6. *Préconise* que se poursuivent les efforts menés pour mettre en évidence et prévenir les irrégularités en matière d'achats et autres pratiques frauduleuses et renforcer les mesures prises en vue de recouvrer les fonds, ainsi que pour remédier aux déficiences du système Atlas identifiées par le Comité des commissaires aux comptes;

7. *Engage instamment* le PNUD à accélérer l'action qu'il mène pour donner suite aux principales conclusions ayant trait à la gestion, à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes et des projets, ainsi qu'à l'assurance qualité;

En ce qui concerne le FNUAP :

8. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2015/3) sur les mesures prises par le FNUAP, ainsi que des autres mesures qu'il envisage, pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2013;

9. *Salue* les progrès réalisés par le FNUAP pour donner suite aux recommandations relatives aux achats et encourage vivement la poursuite des activités de suivi et d'évaluation des fournisseurs pour garantir la qualité et la mise à disposition dans les délais des biens et services;

10. *Prie* le FNUAP de l'informer de ce que l'organisme entend faire pour améliorer son dispositif d'audit interne, l'objectif étant qu'il puisse se prononcer sur les éventuelles incidences financières à sa deuxième session ordinaire de 2016;

11. *Engage* le FNUAP à continuer de renforcer les capacités de ses bureaux aux niveaux national, sous-régional et régional, notamment du point de vue des modalités opérationnelles, des dispositifs de contrôle interne, de la surveillance et de la gestion des risques, et de l'informer, à sa deuxième session ordinaire de 2015, des progrès réalisés;

En ce qui concerne l'UNOPS :

12. *Salue* les progrès accomplis par l'UNOPS dans l'application des priorités d'audit relevées par le Comité des commissaires aux comptes;

13. *Appuie* l'action que mène la direction de l'UNOPS pour faire en sorte que les autres recommandations soient appliquées;

14. *Sait* que, dans la mesure où les recommandations ont été adressées à l'UNOPS en juillet 2014 et où nombre d'entre elles exigent une intervention sur le long terme, le Bureau devra poursuivre son action au-delà de 2014 pour les mettre effectivement en œuvre;

15. *Salue* l'engagement que l'UNOPS a pris de s'employer sans relâche à renforcer les capacités au niveau local;

16. *Prie* l'UNOPS de continuer d'évaluer et d'améliorer la mise en œuvre de sa politique de contrôle interne et de gestion des risques;

17. *Encourage* l'UNOPS à suivre de près le contrôle des activités d'achat, en particulier pour ce qui est de la fraude, et à s'efforcer de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies afin de trouver des fournisseurs fiables et efficaces.

30 janvier 2015

2015/6

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2015

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2015, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2015 le Bureau suivant :

Président : M. Luis Fernando Carrera Castro (Guatemala)

Vice-Président : M. Sahak Sargsyan (Arménie)

Vice-Président : M. Hiroshi Minami (Japon)

Vice-Président : M. Kelebone Maope (Lesotho)

Vice-Président : M. Durga Prasad Bhattarai (Népal)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2015 (DP/2015/L.1);

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2014 (DP/2015/1);

Adopté le plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2015 (DP/2015/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2014;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2015 :

Session annuelle de 2015 : du 1^{er} au 12 juin 2015 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2015 : du 1^{er} au 4 septembre 2015.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2015/1 concernant le rapport sur l'appui budgétaire direct 2008-2014.

Point 3

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Adopté les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Madagascar et Mali;

Amérique latine et Caraïbes : Chili et Guatemala;

Approuvé la prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie;

Approuvé la prolongation de deux ans des programmes de pays du Myanmar et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Point 4

Évaluation

Pris note de l'examen de la politique d'évaluation du PNUD et des réponses correspondantes de l'administration (DP/2015/5, DP/2015/6 et DP/2015/7).

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Contrôle

Adopté la décision 2015/2 sur la politique révisée du FNUAP en matière de contrôle (DP/FPA/2015/1).

Point 6

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2015/3 sur l'intensification du financement de l'action humanitaire du FNUAP (DP/FPA/2015/2).

Point 7

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programmes de pays de Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/7) et du Mali (DP/FPA/CPD/MLI/7).

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays du Myanmar et la prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie (DP/FPA/2015/4).

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Iraq et de la République démocratique populaire lao (DP/FPA/2015/4).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 8

Renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS

Adopté la décision 2015/4 sur le renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes

Point 9

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2015/5 relative au rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 (DP/2015/8); au rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2013 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2015/3); au rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 (DP/OPS/2015/1).

Réunion commune

Tenu, le 2 février 2015, une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial, au cours de laquelle ont été abordés les thèmes ci-après : a) en partenariat avec d'autres organismes : enseignements tirés de l'expérience concernant le renforcement de l'innovation pour atteindre les personnes qui sont dans le besoin; b) stratégies novatrices en matière de conception et d'exécution de programmes devant faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Également tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Manifestation organisée par le PNUD sur les mesures de relèvement après l'Ebola;

Rapport informel sur la stratégie du PNUD en matière de mobilisation des ressources et prochaines étapes pour un dialogue structuré;

Consultations sur la rationalisation du cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 (décision 2014/11);

Résultats préliminaires de 2014 et perspectives sur la position du Fonds d'équipement des Nations Unies dans un contexte de financement du développement en pleine évolution.

FNUAP

Séance d'orientation au FNUAP pour les nouveaux membres du Conseil d'administration

UNOPS

Séance d'orientation à l'UNOPS pour les nouveaux membres du Conseil d'administration.

30 janvier 2015

2015/7**Rapport annuel de l'Administratrice du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport annuel de l'Administratrice concernant la première année de mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2017 (document DP/2015/11);

2. *Se félicite* de la meilleure qualité du rapport annuel de l'Administratrice et, globalement, des progrès réalisés en 2014 en vue d'obtenir les résultats du plan stratégique;

3. *Prend note avec satisfaction* de l'établissement systématique de rapports au regard du cadre de résultats du Plan stratégique pour la période 2014-2017, y compris la nouvelle méthode consistant à coupler les résultats aux ressources et l'introduction de la fiche de résultats en termes de développement; et, dans le même temps, encourage le PNUD à améliorer encore la méthodologie et l'analyse des données du cadre intégré de résultats et de ressources, de la manière suggérée au paragraphe suivant;

4. *Encourage* le PNUD à continuer, dans les rapports futurs, d'évaluer les progrès en fonction des sept résultats ainsi que les problèmes et les enseignements tirés pouvant exercer une influence sur la programmation future;

5. *Encourage* le PNUD à analyser plus en détail les données qui sous-tendent les résultats à l'aide d'informations fournies par les outils d'analyse pertinents dont il dispose, entre autres les évaluations et les audits, pour comprendre

ce qui favorise ou entrave la performance et les progrès, et adapter les programmes en conséquence;

6. *Suggère* d'établir également des tableaux sur la base des fiches de résultats pour le troisième volet : Efficacité et efficacité organisationnelles et, à cet égard, invite le PNUD à veiller à la réalisation de progrès satisfaisants par rapport aux indicateurs d'efficacité organisationnelle en 2015;

7. *Demande* au PNUD de mener un examen des systèmes de suivi, d'agrégation et d'établissement de rapports liés au cadre intégré de résultats et de ressources à l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, afin d'accroître sa crédibilité et sa responsabilité;

8. *Encourage* le PNUD à établir de manière plus systématique des rapports sur les incidences de la réforme structurelle de 2014-2015;

9. *S'engage* à poursuivre le dialogue sur les moyens de financer la mise en œuvre du plan stratégique.

9 juin 2015

2015/8 Évaluation (PNUD)

Le Conseil d'administration

S'agissant du rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2014 (DP/2015/16) et des observations de l'administration :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et prie le PNUD de donner suite rapidement aux conclusions et recommandations formulées, en vue d'améliorer les résultats et les effets du programme;

2. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2015 du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, constatant les révisions du plan auxquelles il a été procédé à la suite des modifications apportées au budget;

3. *Prie* le Bureau indépendant de l'évaluation de lui présenter une note sur les enseignements tirés en matière d'évaluation ainsi qu'à titre indicatif, un programme de travail chiffré pour 2015 et 2016 lors d'une réunion informelle qui se tiendra avant sa deuxième session ordinaire de 2015;

4. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation et l'administration du PNUD de présenter au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2015 un document stratégique sur la manière dont il entend réviser ses plans et procédures afin d'améliorer la qualité des évaluations décentralisées;

5. *Demande* que, dans les rapports annuels futurs, le Bureau indépendant d'évaluation présente un programme de travail chiffré assorti d'informations plus circonstanciées sur les évaluations et autres activités prévues;

6. *Souligne* l'importance d'évaluations détaillées de l'action du PNUD au niveau des pays, et demande que le Bureau indépendant d'évaluation élabore une stratégie pratique pour une meilleure couverture de l'évaluation terminale des programmes de pays afin de contribuer à l'élaboration des programmes de pays

ultérieurs, qui sera intégrée au programme de travail chiffré annuel pour examen par les membres du Conseil d'administration;

7. *Prie instamment* le Bureau indépendant d'évaluation de veiller à ce que ses évaluations contiennent des recommandations pratiques, efficaces et axées sur l'impact pouvant être utilisées pour renforcer l'action du PNUD à l'échelon mondial;

8. *Constate* que le PNUD s'emploie constamment à mettre en œuvre les mesures en matière d'évaluation envisagées dans la réponse de l'administration et l'encourage à progresser dans la mise en œuvre des mesures de ce type pour les évaluations thématiques en 2015, en prenant pleinement en compte les recommandations du Bureau indépendant d'évaluation;

9. *Souligne* combien il importe que ce bureau continue de disposer d'un niveau approprié de financement afin de préserver son efficacité et son indépendance; et compte sur le PNUD pour lui garantir des financements suffisants pour qu'il puisse s'acquitter de ses mandats;

S'agissant de l'évaluation de la contribution des rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain à l'action des pouvoirs publics (DP/2015/17) et de la réponse de l'administration (DP/2015/18) :

10. *Prend note* des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation de la contribution des rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain à l'action des pouvoirs publics, et prie le PNUD de les prendre pleinement en compte dans l'établissement des futurs rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain;

11. *Prie* le PNUD d'utiliser les recommandations du rapport d'évaluation pour les rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain et de rendre compte au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2016, des mesures prises à cet égard;

12. *Partage* l'affirmation de l'évaluation selon laquelle, pendant 25 ans, les rapports mondiaux sur le développement humain ont largement contribué à alimenter le débat mondial sur le développement, soulignant en particulier leur contribution importante à l'introduction du concept de développement humain dans l'élaboration des politiques de développement;

13. *Encourage* le PNUD à entreprendre un examen approfondi de l'indice de développement humain pour rendre compte des changements intervenus dans le paysage mondial du développement ainsi que de l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans sa méthode et sa structure, en tenant compte de l'importance de l'utilisation dans la mesure du possible des statistiques nationales disponibles les plus récentes dans le calcul des indices ainsi que de l'alignement sur les objectifs, cibles et indicateurs des objectifs de développement durable;

S'agissant de l'évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation nationale des objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2015/19) et de la réponse de l'administration (DP/2015/20) :

14. *Prend note* des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation du rôle joué par le PNUD dans la réalisation au niveau national des objectifs du

Millénaire pour le développement, et prie le Programme de les prendre pleinement en compte dans l'appui qu'il apporte actuellement aux pays dans ce domaine, notamment dans la perspective de l'aide qu'il faudra fournir aux pays dès lors que les objectifs de développement durable seront établis et que des efforts devront être entrepris pour les atteindre, ainsi qu'en vue de l'examen à mi-parcours du plan stratégique en 2016;

15. *Partage* la conclusion de l'évaluation selon laquelle le PNUD a conçu et créé un ensemble d'outils divers et complémentaires de haute qualité et opportun à l'appui de la planification, du suivi et de la mise en œuvre liés aux objectifs du Millénaire pour le développement;

16. *Partage* la conclusion de l'évaluation selon laquelle le PNUD est bien placé pour aborder l'après-2015 et pour aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable, tout en reconnaissant également que le nouveau programme de développement pour l'après-2015 est bien plus complet et complexe que les objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il nécessitera un repositionnement à long terme du système de développement des Nations Unies, y compris le PNUD.

9 juin 2015

2015/9

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2014

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2014 (DP/2015/21) ainsi que de son bilan solide et durable par rapport aux objectifs fixés;

2. *Souligne* l'intérêt stratégique du mandat souple du FENU en matière d'investissement aux fins de l'établissement d'associations novatrices avec des partenaires de développement du secteur public et du secteur privé, notamment pour la mobilisation de ressources nationales, et note la pertinence de l'expertise du FENU pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015;

3. *Prend note* de la progression continue et régulière des ressources autres que les ressources de base et des partenariats du FENU, qui contribuent à l'obtention de résultats par le Fonds, principalement dans les pays les moins avancés (PMA);

4. *Se déclare préoccupé* par le fait que les ressources ordinaires, légèrement en baisse en 2014, restent très inférieures au seuil des 25 millions de dollars nécessaires pour soutenir la programmation du FENU dans 40 PMA; et note avec inquiétude que, dans ces conditions, le nombre des PMA aidés par le FENU est tombé de 33 en 2013 à 31 en 2014;

5. *Reconnaît* qu'une masse critique de ressources de base est nécessaire, conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pour permettre au FENU de maintenir sa capacité d'innovation; pour lui assurer une base solide et prévisible à

partir de laquelle de nouvelles ressources peuvent être mobilisées et pour susciter des investissements complémentaires, grâce notamment à la mobilisation de ressources nationales, en faveur du développement local; et, conscient de l'importance de garantir une présence dans pas moins de 40 PMA conformément au Cadre stratégique pour la période 2014-2017, demande aux États Membres qui sont en mesure de le faire de contribuer aux ressources ordinaires du FENU pour faire en sorte que le montant de ces ressources atteigne l'objectif de 25 millions de dollars par an.

9 juin 2015

2015/10

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2015 : DP/FPA/2015/5 (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Prend note avec satisfaction* de l'établissement systématique de rapports au regard du cadre de résultats du Plan stratégique pour la période 2014-2017, ainsi que des progrès accomplis;

3. *Souligne et salue* les efforts entrepris par le FNUAP pour mettre en œuvre l'orientation stratégique révisée, notamment la participation renforcée aux situations de crise humanitaire, ainsi que le nouveau modèle d'intervention différenciée;

4. *Invite* le Directeur exécutif à améliorer encore le prochain rapport annuel en se reportant au document relatif aux théories du changement qui accompagne le plan stratégique, en tirant parti des résultats de l'évaluation et en donnant plus de précisions sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les enseignements tirés et les mesures correctives correspondantes;

5. *Insiste* sur la nécessité de contribuer davantage à un positionnement efficace du FNUAP afin de lui permettre de redoubler d'efforts pour atteindre les cibles A et B du cinquième objectif du Millénaire pour le développement et d'accélérer les investissements en faveur des jeunes, notamment des adolescents et des adolescentes, donnant ainsi aux pays les moyens de tirer parti du dividende démographique, conformément à leurs priorités nationales, et demande au Directeur exécutif de présenter un exposé sur l'action menée par le FNUAP concernant le dividende démographique dans le contexte de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2014-2017.

24 juin 2015

2015/11

Rapport annuel sur l'évaluation de 2014 (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'évaluation (DP/FPA/2015/6) et du programme de travail pour 2015, y compris les modifications au plan d'évaluation budgétisé provisoire pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que de la réponse de l'administration;

2. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation du FNUAP, le bien-fondé des principes établis dans la politique d'évaluation révisée (DP/FPA/2013/5) et l'importance de leur mise en œuvre au sein de l'organisation;

3. *Encourage* le FNUAP à prendre des mesures pour renforcer davantage sa fonction d'évaluation grâce à la mise en œuvre des recommandations figurant au tableau 3 du rapport d'évaluation;

4. *Prend note* des problèmes rencontrés dans le domaine des évaluations décentralisées, et insiste sur la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation décentralisés;

5. *Réaffirme* l'importance de la mise à disposition de ressources suffisantes, notamment au moyen du financement de programmes par des ressources autres que les ressources de base, pour appuyer une fonction d'évaluation solide et indépendante, et encourage le FNUAP à faire en sorte que le niveau des ressources humaines et financières permette d'assurer une couverture appropriée des évaluations ainsi que l'alignement nécessaire sur le Plan stratégique pour la période 2014-2017 et son modèle d'activité;

6. *Se félicite* des initiatives prises par le Bureau de l'évaluation afin de diffuser les résultats des évaluations aux fins du renforcement institutionnel et programmatique;

7. *Prie* le Directeur du Bureau de l'évaluation de rendre compte en 2016 des progrès accomplis dans la résolution des principaux problèmes et enjeux en matière d'évaluation dans le rapport annuel qu'il présentera au Conseil d'administration.

9 juin 2015

2015/12

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des contributions importantes de l'UNOPS aux résultats obtenus sur le plan opérationnel par le système des Nations Unies et ses partenaires en 2014;

2. *Prend note* des efforts consentis pour améliorer les contributions de l'UNOPS aux résultats durables des partenaires, y compris le respect des meilleures pratiques et des normes reconnues, et pour rendre compte des avancées à cet égard;

3. *Prend note également* des progrès accomplis de manière générale dans l'application du Plan stratégique de l'UNOPS, 2014-2017, qui a bien préparé le Bureau à apporter son l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015;

4. *Encourage* la Directrice exécutive à continuer de travailler avec le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit conformément aux meilleures pratiques établies du PNUD et du FNUAP, ainsi qu'aux décisions antérieures du Conseil d'administration en la matière;

5. *Rappelle* ses décisions 2008/35 et 2009/4 et, afin de promouvoir une plus grande efficacité des opérations de l'UNOPS, demande à la Directrice exécutive de consulter le Secrétaire général sur les rôles respectifs qui seront attribués à l'avenir au Comité consultatif de la stratégie et de l'audit et au Conseil d'administration concernant la supervision et l'orientation des travaux de l'UNOPS, compte tenu des changements considérables intervenus depuis 2009 dans sa structure de gouvernance ainsi que de l'évolution de son rôle et de son mandat;

6. *Encourage* l'UNOPS à continuer d'étudier les possibilités de faciliter des partenariats avec des acteurs partageant les mêmes idéaux, y compris dans le secteur privé, l'accent étant mis sans ambiguïté sur les investissements à incidence sociale dans les domaines relevant du mandat de l'UNOPS, tels que le développement de l'infrastructure et la gestion de projets, et dans le plein respect du principe d'appropriation nationale.

9 juin 2015

2015/13

Audit et contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2014;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis pour donner suite aux recommandations des précédents rapports d'audit encore en suspens;

3. *Note avec préoccupation* le nombre de recommandations récurrentes et prie les secrétariats respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre rapide, totale et durable de toutes les recommandations non encore appliquées ainsi que des nouvelles recommandations;

4. *Prie* les bureaux d'audit interne et d'investigation des trois organismes de fournir au Conseil d'administration des informations en temps utile lorsqu'ils se voient confrontés à des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle ou dans l'exécution de leurs plans de travail;

5. *Prie également* ces bureaux de faire figurer les éléments ci-après dans leurs futurs rapports annuels :

a) Une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisme concerné;

b) Une présentation concise des travaux menés et des critères retenus pour établir l'opinion;

c) Une déclaration de conformité avec les normes d'audit interne adoptées;

d) Une analyse de l'adéquation à leurs besoins des ressources allouées et de l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne;

6. *Se félicite* de l'inclusion d'informations concernant les pertes recouvrées suite à des enquêtes sur des irrégularités constatées, et encourage les secrétariats du PNUD et du FNUAP à poursuivre leurs efforts pour faire en sorte que les sommes en question soient récupérées par les organismes et que les dossiers finalisés fassent rapidement l'objet d'un suivi;

7. *Encourage* les organismes à examiner conjointement leurs procédures de recrutement aux postes des bureaux d'audit et d'investigation et à rendre compte au Conseil d'administration des mesures prises pour réduire le nombre de postes non pourvus depuis longtemps;

S'agissant du PNUD :

8. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2015/22), de ses annexes et de la réponse de l'administration;

9. *Exprime* son appui continu en faveur d'un renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD;

10. *Demande* au PNUD de fournir des informations sur le suivi des enquêtes finalisées au cours des années antérieures et sur les pertes recouvrées pour ces années, et de continuer à communiquer des précisions sur le suivi des enquêtes conclues au cours de l'année spécifique couverte par le rapport susmentionnée ainsi que sur les pertes recouvrées au cours de ladite année;

11. *Demande également* que le Bureau d'audit et d'investigations présente une évaluation complète des risques encourus par l'organisme dans les futurs rapports annuels présentés au Conseil d'administration;

12. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de l'administration.

S'agissant du FNUAP :

13. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2015/7);

14. *Exprime* son appui continu en faveur d'un renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du FNUAP et de la mise à sa disposition de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat;

15. *Prend acte* de la participation du Bureau des services d'audit et d'investigation à des activités conjointes de contrôle interne, et soutient cette participation;

16. *Rappelle* la décision 2015/5 du Conseil d'administration, dans laquelle il était demandé au FNUAP d'informer le Conseil de ses plans relatifs à l'amélioration de la couverture de l'audit interne, et demande au FNUAP d'examiner ces plans, eu égard notamment au renforcement des capacités d'investigation, à l'occasion de

l'examen du budget intégré révisé qui sera présenté au Conseil d'administration en 2016;

17. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2015/7/Add.1) ainsi que de la réponse de l'administration concernant ce rapport ainsi que le rapport du FNUAP.

S'agissant de l'UNOPS :

18. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2014 (DP/OPS/2015/3) et de la réponse de l'administration;

19. *Prend note* des progrès accomplis dans l'application des recommandations d'audit, notamment celles datant de plus de 18 mois;

20. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2014 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

9 juin 2015

2015/14

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2015/23, DP/FPA/2015/8 et DP/OPS/2015/4);

2. *Note avec satisfaction* le rôle essentiel joué par les Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour promouvoir une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité au sein de leurs organismes respectifs, et exhorte les Bureaux à poursuivre le renforcement de cette culture;

3. *Félicite* les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour leur conduite éclairée, leur soutien constant et leur engagement à l'égard de l'action menée par les bureaux de la déontologie, et prie instamment ces administrations de poursuivre leurs efforts pour allouer des ressources suffisantes à la fonction de déontologie;

4. *Rappelle* la décision 2011/24, et félicite les Bureaux de la déontologie pour les recommandations qu'ils ont soumises aux administrations afin de renforcer la culture de l'intégrité au sein de ces organismes; encourage ces bureaux à continuer de soumettre à ces administrations des conseils et des recommandations en la matière, au nombre desquelles pourront figurer des recommandations visant à améliorer les cadres juridiques et de responsabilité internes pour lutter contre les inconduites et assurer la protection des dénonciateurs d'irrégularités; et prie instamment les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à collaborer avec les bureaux de la déontologie à cet égard et de mettre en œuvre leurs recommandations, selon qu'il convient.

9 juin 2015

2015/15

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2015, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2015 (DP/2015/L.2);

Adopté le rapport de la première session ordinaire de 2015 (DP/2015/9);

Approuvé le plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2015;

Arrêté le calendrier ci-après pour une autre session du Conseil d'administration de 2015 :

Deuxième session ordinaire de 2015 : du 1^{er} août au 4 septembre 2015;

N'a pris aucune décision sur le lieu des sessions annuelles du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2015/7 sur le rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2014 (DP/2015/11);

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2014 (DP/2015/11/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2015/11/Add.2).

Point 3

L'égalité des sexes au PNUD

N'a pris aucune décision concernant le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) (DP/2015/12).

Point 4

Rapport sur le développement humain

Pris note du rapport oral sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain de 2016 conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

Point 5
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Retiré le descriptif de programme de pays de l'Ouganda (DP/DCP/UGA/3);

Pris note des prorogations suivantes :

a) La première prolongation de six mois du programme de pays de l'Éthiopie – du 1^{er} janvier au 30 juin 2016;

b) La première prolongation d'un an du programme de pays de la République-Unie de Tanzanie – du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

c) La première prolongation d'un an des programmes de pays du Mozambique, de la République populaire démocratique de Corée et du Yémen – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

d) La première prolongation d'un an du programme de pays du Kirghizistan – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (DP/2015/13);

Examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme de pays de l'Arménie (DP/DCP/ARM/3) et du Turkménistan (DP/DCP/TKM/2).

Point 6
Évaluation (PNUD)

Le projet de décision sur la politique d'évaluation révisée du PNUD a été retiré;

Adopté la décision 2015/8 concernant le rapport annuel sur les activités d'évaluation de 2014 (DP/2015/16), le rapport sur l'évaluation de la contribution des rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain aux politiques publiques (DP/2015/17) et la réponse de l'administration (DP/2015/18), et le rapport sur l'évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation au plan national des objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2015/19) et la réponse de l'administration (DP/2015/20).

Point 7
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2015/9 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2014.

Débat consacré au FNUAP

Point 8
Rapport annuel du Directeur exécutif

Décidé d'adopter la décision relative au rapport annuel du Directeur exécutif à une session extraordinaire, tenue le mercredi 24 juin 2015, de 15 heures à 15 h 30;

Adopté la décision 2015/10 relative au rapport du Directeur exécutif : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 (DP/FPA/2015/5, Part I);

Pris note de l'Examen statistique et financier pour 2014 (DP/FPA/2015/5, Part I/Add.1);

Pris note du rapport du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2014 (DP/FPA/2015/5, Part II).

Point 9
Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2015/11 relative au rapport annuel sur l'évaluation (DP/FPA/2015/6).

Point 10
Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Pris note de la prolongation d'un an des programmes de pays de la République-Unie de Tanzanie (1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016), de la Somalie (2016) et du Yémen (2016) (DP/FPA/2015/9);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays du Liban (2016), la quatrième prolongation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne (2015) et la prolongation de deux ans du programme de pays de la Papouasie-Nouvelle Guinée (2016-2017) (DP/FPA/2015/9);

Examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme de pays de l'Arménie (DP/FPA/CPD/ARM/3); du Turkménistan (DP/FPA/CPD/TKM/4) et de l'Ouganda (DP/FPA/CPD/UGA/8).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11
Rapport annuel du Directeur exécutif

Adopté la décision 2015/12 relative au rapport annuel du Directeur exécutif (DP/OPS/2015/2).

Débat consacré aux questions d'intérêt commun

Point 12
Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2015/13 concernant : a) le rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes (DP/2015/22); b) le rapport du Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités de contrôle interne menées au titre du FNUAP en 2014 (DP/FPA/2015/7); et c) le rapport d'activité pour 2014 du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS (DP/OPS/2015/3).

Point 13
Rapports des Bureaux de la déontologie du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS

Adopté la décision 2015/14 relative aux rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD (DP/2015/23), du FNUAP (DP/FPA/2015/8) et de l'UNOPS (DP/OPS/2015/4).

Point 14
Questions diverses

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Manifestation parallèle « Rétablir ou réformer? Appui stratégique aux fonctions gouvernementales essentielles au lendemain de la crise »;

Manifestation parallèle du Programme des Volontaires des Nations Unies – Rapport sur l'état du volontariat dans le monde;

Manifestation parallèle conjointe PNUD-Mission de la Finlande « L'appui du PNUD aux processus de dialogue et de médiation interne dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord »;

Manifestation parallèle sur le label égalité des sexes du PNUD

UNOPS

Consultation informelle

FNUAP

Séance d'information sur le dividende démographique

Séance d'information sur la préparation et la riposte aux situations d'urgence humanitaire du FNUAP dans le Nord-Est du Nigéria : aider les femmes et les filles ayant échappé à Boko Haram

Consultation informelle sur la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP

9 juin 2015

2015/16
Questions relatives au financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte :*

a) De l'examen annuel de la situation financière pour 2014 (DP/2015/26 et Add.1) et de l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD ainsi que de ses fonds et programmes pour 2015 et au-delà (DP/2015/27);

b) Des incitations et mécanismes de financement proposés pour attirer des financements souples et prévisibles, et les optimiser;

c) Des efforts déployés par le PNUD pour diversifier sa base de donateurs et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de soutien auprès de sources diversifiées, notamment la campagne « 100 partenaires pour le développement »;

2. *Rappelle* les décisions dans lesquelles il a souligné l'importance des ressources ordinaires – 98/23, 99/1, 99/23, 2002/9, 2002/18, 2003/24, 2004/14, 2005/20, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2010/14, 2011/15, 2012/10, 2013/13 et 2013/24, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale 62/208, 67/226, notamment, sa résolution 64/289, intitulée « Cohérence du système des Nations Unies »;

3. *Note avec une vive inquiétude* la baisse des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2014 et le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires et les autres ressources, dont le rapport est proche de 1:5;

4. *Met de nouveau l'accent sur* la nécessité d'éviter le recours aux ressources ordinaires pour subventionner des activités financées par les autres ressources, et réaffirme que le financement de toutes les dépenses hors programme doit être fondé sur les principes énoncés dans la décision 2013/9 du Conseil d'administration;

5. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du PNUD et sont indispensables au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à la réalisation de ses activités et incite en conséquence le PNUD à continuer d'œuvrer pour accroître ces ressources, tout en s'employant à mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

6. *Insiste sur* l'importance de la stabilité et de la prévisibilité des contributions aux ressources ordinaires, et juge essentiel d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions au titre des autres ressources, ainsi que leur adéquation avec le Plan stratégique pour la période 2014-2017, car ces contributions constituent un complément important des ressources ordinaires;

7. *Se déclare à nouveau* préoccupé par le caractère restrictif des ressources préaffectées, qui pourrait limiter l'aptitude du Programme à mettre en œuvre le Plan stratégique pour 2014-2017, et invite le PNUD à poursuivre le dialogue sur les questions de financement afin de régler cette question;

8. *Note* que les fluctuations des taux de change peuvent modifier le niveau des ressources dont dispose le PNUD et demande à ce dernier de continuer, d'une part, à lui rendre compte de l'effort qu'il mène pour faire face aux effets de ces fluctuations et, de l'autre, à suivre le travail accompli par les autres organismes internationaux à cet égard, afin que sa gestion du risque de change reste optimale;

9. *Engage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire qui n'ont pas encore versé leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2015 à verser ces contributions le plus tôt possible, et encourage les pays en mesure de le faire à envisager de faire des annonces de contributions pluriannuelles pour les années à venir;

10. *Se félicite de* la poursuite du dialogue avec les États Membres sur les questions de financement du PNUD, notamment sur les moyens de faciliter la diminution de la part des ressources strictement préaffectées au profit des ressources ordinaires, ou de ressources moins strictement affectées/d'utilisation moins restreinte, et exhorte les États Membres à accorder la priorité à la mise à disposition de ressources ordinaires et d'autres ressources souples, prévisibles, moins

strictement affectées et en adéquation avec les résultats attendus du Plan stratégique pour la période 2014-2017;

11. *Invite le* PNUD, dans le cadre du débat structuré sur les questions de financement à :

a) Poursuivre un dialogue informel avec les États Membres tout au long de l'année, notamment en organisant des débats interactifs spéciaux en marge des sessions annuelles, afin d'assurer en permanence des échanges de vues et d'informations ainsi que des analyses sur les questions et les options de financement, eu égard à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, au dialogue du Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies et aux rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment l'analyse des questions de financement. Il s'agit notamment de passer en revue les incitations, les mécanismes et les guichets de financement afin d'élargir la base de donateurs et encourager ceux-ci à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et à donner la priorité à ce mode de financement, ainsi qu'à accroître la part de leurs contributions aux autres ressources assorties de conditions moins restrictives et en adéquation avec le Plan stratégique;

b) Présenter, dans le cadre des rapports annuels sur le financement et la mobilisation des ressources, une analyse de la prévisibilité, de la flexibilité et de l'adéquation des ressources fournies pour l'exécution du Plan stratégique, notamment les déficits de financement et leurs incidences pour le Cadre intégré de résultats et de ressources;

c) Continuer à tirer parti des nouvelles possibilités de développement, notamment en renforçant de manière transparente et coordonnée ses partenariats avec le secteur privé, conformément à sa politique de collaboration avec ce secteur, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, les organismes bénévoles, le grand public, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les partenariats public-privé;

12. *Est conscient* que la participation des gouvernements aux coûts constitue un mécanisme de financement préaffecté qui renforce l'appropriation nationale et contribue à l'aboutissement des programmes de pays, et, à cet égard, souligne la nécessité de prendre en compte les caractéristiques spécifiques de cette participation lors de l'examen de mécanismes visant à promouvoir les financements préaffectés assortis de conditions moins restrictives, tout en veillant à l'adéquation de ces autres ressources avec le Plan stratégique;

4 septembre 2015

2015/17 **Évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et réponse de l'administration**

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (DP/2015/29) et la réponse de l'administration (DP/2015/30) :

1. *Partage* la conclusion de l'évaluation selon laquelle l'approche du PNUD en la matière et les politiques qu'il a mises en œuvre pour intégrer la problématique hommes-femmes ont profondément changé et se sont nettement améliorées depuis la dernière évaluation indépendante réalisée en 2006;
2. *Prend note* des conclusions et recommandations du rapport d'évaluation, et de la réponse de l'administration;
3. *Demande* au PNUD de rendre compte des progrès accomplis pour donner suite aux recommandations de l'évaluation, telles qu'elles figurent dans la réponse présentée par l'administration dans son rapport annuel sur l'égalité des sexes;
4. *Note* que le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2014 (DP/2015/12) indique que le PNUD a déjà remédié à plusieurs des problèmes mis en évidence dans le rapport d'évaluation, et souhaite que le rapport qui lui sera présenté à sa session annuelle de 2016 sur l'application, la performance et les résultats de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, porte sur les domaines d'activité nécessitant une attention et un suivi particuliers, tels qu'identifiés dans l'évaluation.

3 septembre 2015

2015/18 **Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2015 et au-delà (DP/FPA/2015/10) ainsi que de la version actualisée du plan de ressources intégré pour la période 2014-2017 (DP/FPA/2015/CRP.4);
2. *Se félicite de* la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP et de ses objectifs en la matière, tels qu'énoncés dans le document DP/FPA/2015/11;
3. *Prend note* des mécanismes de financement et mesures d'incitation proposés pour attirer et optimiser des financements souples et prévisibles, ainsi que des efforts déployés par le FNUAP pour élargir la base de financement et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement auprès de sources diversifiées;
4. *Souligne* l'importance de la stabilité et de la prévisibilité des contributions aux ressources ordinaires, et juge essentiel d'améliorer la qualité et la

prévisibilité des contributions aux autres ressources, ainsi que leur adéquation avec le Plan stratégique pour la période 2014-2017, car ces contributions constituent un complément important des ressources ordinaires;

5. *Rappelle* sa décision 2014/25 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

6. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont indispensables au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à la réalisation de ses activités et incite en conséquence le FNUAP à continuer d'œuvrer en faveur de l'accroissement de ces ressources tout en poursuivant son effort de mobilisation des ressources supplémentaires nécessaires à ses fonds et programmes thématiques, pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

7. *Reconnaît* la nécessité d'un appui politique énergique et soutenu et d'un soutien financier accru, ainsi que de financements sous la forme de ressources ordinaires prévisibles, afin d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et, grâce à la mise en œuvre des programmes de pays, de contribuer à la réalisation de leurs objectifs nationaux tels que définis dans le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et le cadre de développement durable pour l'après-2015;

8. *Encourage* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, notamment en effectuant des versements au cours du premier trimestre, et à annoncer des contributions pluriannuelles, afin d'assurer l'efficacité de la programmation;

9. *Invite* le FNUAP, dans le cadre du débat structuré sur les questions de financement :

a) À poursuivre un dialogue informel avec les États Membres tout au long de l'année, notamment dans le cadre de débats spécialement organisés avant les sessions du Conseil d'administration, pour assurer en permanence des échanges de vues et d'informations ainsi que des analyses sur les questions et les options de financement, eu égard à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, au dialogue du Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies et aux rapports du Secrétaire général relatifs à l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment l'analyse des questions de financement. Il s'agit notamment d'étudier les incitations, les mécanismes et les guichets de financement, de même que leurs incidences, afin d'augmenter le nombre de donateurs et de les encourager à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et à donner la priorité à ce mode de financement, ainsi qu'à associer des conditions moins restrictives à leurs contributions aux autres ressources, en accord avec le Plan stratégique;

b) À présenter, dans les rapports annuels sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP, une analyse de la prévisibilité, de la flexibilité et de l'adéquation des ressources fournies pour l'exécution du Plan stratégique, en passant en revue les déficits de financement et leurs incidences pour le Cadre

intégré de résultats. Le rapport sera l'aboutissement du dialogue informel visé au paragraphe 9 a);

10. *Encourage* le FNUAP à continuer de tirer parti des nouvelles possibilités de partenariats pour le développement en renforçant de manière transparente et coordonnée ses partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les institutions philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales et les institutions financières internationales ainsi que les alliances entre le secteur public et le secteur privé au niveau mondial, conformément aux paramètres et principes de la participation institutionnelle.

4 septembre 2015

2015/19

Plan de travail et budget quadriennaux dans le domaine de l'évaluation (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite de* la proposition de passer d'un plan d'évaluation budgétisé biennal à un plan d'évaluation budgétisé quadriennal pour l'exercice 2016-2019;

2. *Note avec satisfaction* le processus transparent et participatif engagé par le FNUAP pour élaborer le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019 (DP/FPA/2015/12);

3. *Souligne* les principes clefs qui ont orienté le plan d'évaluation, notamment l'adéquation avec le plan stratégique et le modèle d'activité;

4. *Note* la nécessité de maintenir un équilibre entre le principe de responsabilité et le processus d'apprentissage, l'utilité devant rester l'objectif prioritaire;

5. *Se félicite de* la diversification de la palette des évaluations, notamment le pilotage d'évaluations groupées et les évaluations d'impact envisagées pour les adolescents et les jeunes;

6. *Encourage* le Bureau de l'évaluation à participer davantage à des initiatives d'évaluation conjointes ou à l'échelle du système;

7. *Appuie* les efforts déployés pour coordonner les initiatives communes de renforcement des capacités nationales d'évaluation par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation;

8. *Prend note* de l'accroissement des ressources allouées aux activités d'évaluation, prévu par le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal, et encourage le FNUAP à continuer d'œuvrer à la réalisation de l'objectif énoncé dans la politique d'évaluation révisée (DP/FPA/2013/5), à savoir consacrer 3 % des dépenses de programme à ces activités;

9. *Prend note avec intérêt* des principes clefs dont il est fait mention au paragraphe 49 du plan d'évaluation pour orienter la mobilisation des ressources nécessaires à la fonction d'évaluation;

10. *Approuve* le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019.

3 septembre 2015

2015/20
Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'objectif fixé pour les recettes nettes;
2. *Souscrit aux* objectifs que l'UNOPS s'est fixés pour les deux années à venir en ce qui concerne son cadre de gestion des résultats et l'allocation ciblée des ressources, afin de garantir l'excellence de son mode de fonctionnement.

4 septembre 2015

2015/21
Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014 (DP/OPS/2015/6);
2. *Apprécie* les contributions des organismes des Nations Unies qui ont communiqué les informations nécessaires à l'établissement du rapport statistique annuel et invite tous les organismes des Nations Unies à participer à l'établissement de cet important rapport;
3. *Se félicite* du souci de transparence qui a incité l'UNOPS à mettre le rapport à la disposition du public, dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

4 septembre 2015

2015/22
Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2015

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2015, il a :

Point 1
Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2015 (DP/2015/L.3);

Adopté le rapport de la session annuelle de 2015 (DP/2015/24);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2016 :

Première session ordinaire : du 25 au 29 janvier 2016

Session annuelle : du 20 au 24 juin 2016 (Genève) ou 6-10 juin
(New York)

Deuxième session ordinaire : du 6 au 9 et 12 septembre 2016

Approuvé le projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2016 (DP/2015/CRP.2) et adopté le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2016.

Débat consacré au PNUD

Points 2, 3 et 4

Dialogue structuré sur les questions de financement; questions financières, budgétaires et administratives et engagements de financement pris à l'égard du PNUD

Adopté la décision 2015/16 sur les questions relatives au financement du PNUD.

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Retiré le descriptif de programme de pays de l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/3);

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Burkina Faso, du Tchad et de la Somalie (DP/2015/28);

Approuvé la prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays de la Côte d'Ivoire et la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays du Liban et de la Libye (DP/2015/28);

Examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme des pays suivants :

Algérie (DP/DCP/DZA/3);

Bélarus (DP/DCP/BLR/3);

Cambodge (DP/DCP/KHM/3);

Chine (DP/DCP/CHN/3);

Colombie (DP/DCP/COL/2);

El Salvador (DP/DCP/SLV/3);

Ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/3);

Géorgie (DP/DCP/GEO/3);

Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/2);

Indonésie (DP/DCP/IDN/3);

Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/3);

Malaisie (DP/DCP/MYS/3);
 Maldives (DP/DCP/MDV/3);
 Ouganda (DP/DCP/UGA/4);
 Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/3);
 Panama (DP/DCP/PAN/3);
 Serbie (DP/DCP/SRB/2), notamment le cadre de résultats et de ressources pour le Kosovo* (DP/DCP/SRB/2/Add.1);
 Swaziland (DP/DCP/SWZ/3);
 Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/2);
 Turquie (DP/DCP/TUR/3);
 Zambie (DP/DCP/ZMB/3);
 Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/3).

Point 6
Évaluation

Adopté la décision 2015/17 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et la réponse de l'administration.

Débat consacré au FNUAP

Points 7, 8 et 9

Dialogue structuré sur les questions de financement; engagements de financement pris à l'égard du FNUAP; et questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2015/18 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

Point 10
Évaluation

Adopté la décision 2015/19 sur le plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice quadriennal.

Point 11
Programmes de pays et questions connexes

Examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme des pays suivants :

Azerbaïdjan (DP/FPA/CPD/AZE/4);
 Bélarus (DP/FPA/CPD/BLR/2);

* Toute référence au Kosovo doit être envisagée dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/5);
Chine (DP/FPA/CPD/CHN/8);
Colombie (DP/FPA/COL/6);
El Salvador (DP/FPA/CPD/SLV/8);
Ex-République yougoslave de Macédoine (PD/PCD/MKD/1);
Géorgie (DP/FPA/CPD/GEO/3);
Guinée-Bissau (DP/FPA/CPD/GNB/6);
Indonésie (DP/FPA/CPD/IDN/9),
Kazakhstan (DP/FPA/CPD/KAZ/4);
Maldives (DP/FPA/CPD/MDV/6);
Ouzbékistan (DP/FPA/CPD/UZB/4),
Panama (DP/FPA/CPD/PAN/3);
Serbie (PD/PCD/SRB/1), notamment le cadre de résultats et de ressources pour le Kosovo* (PD/PCD/SRB/2/Add.1);
Swaziland (DP/FPA/CPD/SWZ/6);
Tadjikistan (DP/FPA/CPD/TJK/4);
Turquie (DP/FPA/CPD/TUR/6);
Zambie (DP/FPA/CPD/ZMB/8);
Zimbabwe (DP/FPA/CPD/ZWE/7);

Approuvé la seconde prolongation d'un an du programme de pays de la Côte d'Ivoire (DP/FPA/2015/14);

Pris note de la prolongation de six mois du programme de pays pour l'Éthiopie et de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil, le Burkina Faso, le Kirghizistan, le Mozambique, la République démocratique de Corée et l'Ukraine (DP/FPA/2015/14).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 12

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2015/20 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017.

* Toute référence au Kosovo doit être remplacée dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Débat consacré aux questions communes

Point 13

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (document DP-FPA-OPS/2015/1);

Adopté la décision 2015/21 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014.

Point 14

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2015/31-DP/FPA/2015/13).

Point 15

Visites sur le terrain

Pris note du rapport de la mission commune des membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Jordanie (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2015/CRP.1);

Pris note des directives pour les visites sur le terrain du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et pour les visites conjointes sur le terrain avec l'UNICEF, le PAM et ONU-Femmes (DP/2015/CRP.3).

Point 16

Questions diverses

Pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes.

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Séance d'information informelle sur le thème « Ne laisser personne de côté : concours apporté par le Fonds d'équipement des Nations Unies aux pays les moins avancés aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable »;

Séance d'information informelle sur le thème « Assistance électorale du PNUD dans les situations de transition et d'après-conflit : présentation des réalisations du PNUD et échange de vues sur la voie à suivre ».

FNUAP

Séance d'information informelle sur la « Programmation du renforcement du capital humain dans la situation d'après conflit en République démocratique du Congo »;

Séance d'information informelle sur l'action humanitaire du FNUAP;

Séance d'information informelle sur le Programme mondial d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative du FNUAP.

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2015

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Angola (2015), Éthiopie (2015), Guinée (2017), Lesotho (2015), Libye (2017), Niger (2015), République du Congo (2015), République-Unie de Tanzanie (2016).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2016), Fidji (2015), Inde (2017), Népal (2016), Pakistan (2015), République islamique d'Iran (2015), Yémen (2017).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2017), Cuba (2016), Équateur (2016), Guatemala (2015), République bolivarienne du Venezuela (2017).

États d'Europe orientale : Arménie (2016), Bulgarie (2015), Fédération de Russie (2017), Monténégro (2016).

États d'Europe occidentale et autres États* : Allemagne, Australie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Islande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

* Le Groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

